



THE CANADIAN FORCES MANUAL OF DRILL AND CEREMONIAL

Chapter 14

BAND EXERCISE

MANUEL DE L'EXERCICE ET DU CÉRÉMONIAL DES FORCES CANADIENNES

Chapitre 14

EXERCICE DE LA MUSIQUE

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff
Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

CHAPITRE 14

EXERCICE DE LA MUSIQUE

SECTION 1

INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. Les musiques donnent une cadence de marche régulière et un accompagnement musical qui, associés à des normes élevées d'exercice et à des manœuvres précises, contribuent énormément au succès des rassemblements et des cérémonies.
2. Les caractéristiques de l'exercice des Forces canadiennes sont l'efficacité, la précision et la dignité, qualités qui se développent grâce à l'autodiscipline et à la pratique. Les musiques de tout type, qu'elles jouent en autonomie ou avec d'autres, doivent effectuer les exercices réglementaires sans armes des FC, l'exercice de la masse et l'exercice avec instrument. S'ils respectent les exercices et les signaux réglementaires, les musiques et les corps de tambours, de trompettes, de clairons et de cornemuses de différentes unités ne devraient pas avoir besoin d'une formation supplémentaire pour jouer ensemble.
3. On trouvera des instructions sur la mise en place et les mouvements des musiques durant les rassemblements et les cérémonies ailleurs dans le présent manuel, en particulier au chapitre 9, Le cérémonial au sein du bataillon, au chapitre 10, La garde d'honneur, au chapitre 11, Services religieux et funérailles, et au chapitre 12, Cérémonies diverses.
4. Le contenu du présent chapitre se limite aux mouvements réglementaires et aux procédures qui concernent seulement les musiques. Il peut être nécessaire de déroger aux normes, mais il faut éviter d'en faire une habitude :
 - a. pour répondre aux exigences de cérémonies ou de fonctions particulières;
 - b. en raison des contraintes physiques et/ou acoustiques des terrains de rassemblement et des parcours;
 - c. en raison du temps inclément.
5. Des instructions détaillées figurent aux sections suivantes :
 - a. Section 2 – Exercice avec instrument;
 - b. Section 3 – Chef de musique et tambour-major;
 - c. Section 4 – Formations et manœuvres de la musique;
 - d. Section 5 – Signaux visuels et sonores et exercice de la masse;

e. Section 6 - Procédures et techniques de rassemblement.

DIRECTION ET CONTRÔLE – POSITIONS ESSENTIELLES DANS UN RASSEMBLEMENT

6. Les musiques font partie intégrante de l'unité ou de la formation qui défile ou sont dirigées par le commandant du rassemblement. Même si les musiciens et les musiques répondent aux commandements verbaux du commandant du rassemblement, ils doivent aussi réagir aux signaux visuels de leur chef de musique ou de leur tambour-major. Cela permet de réduire les commandements donnés seulement à la musique. Lorsque différents types de musique sont combinés, le chef de l'harmonie est normalement chargé de les diriger.

7. **Chef de musique.** Le chef de musique est l'officier ou le militaire du rang (MR) chargé de la direction de la prestation d'une musique, par exemple, le directeur de musique ou le directeur d'harmonie.

8. **Tambour-major.** Le tambour-major est le MR chargé de la direction de la musique en marche, du contrôle des mouvements réglementaires et de l'exécution musicale d'une musique durant les rassemblements (s'il n'est pas commode de le faire pour un chef de musique ou un cornemuseur-major). Lorsque plus d'un tambour-major participent à un rassemblement, il faut désigner parmi eux un tambour-major principal, chargé de la coordination et de la direction des mouvements des musiques combinées et regroupées et des autres tambours-majors, qui doivent tous donner les signaux en même temps.

9. **Cornemuseur-major, trompette-major, tambour-major et clairon-major.** MR chargé de diriger la prestation de la musique ou du corps.

10. **Joueur de grosse caisse.** Le joueur de grosse caisse est le MR chargé d'établir et de maintenir la cadence. Il donne le pendant sonore des signaux visuels du tambour-major ou du chef de musique, tout en assurant le juste équilibre entre les signaux sonores et la musique, selon l'ambiance et l'occasion. Les coups de grosse caisse servent de signaux d'avertissement lorsque les commandements verbaux ne sont pas commodes. Ils peuvent servir de commandements lorsque certains musiciens ne sont pas en mesure de bien voir les signaux visuels. Toutefois, on ne doit pas prendre l'habitude de se servir des coups de grosse caisse pour donner des commandements. Si le rassemblement comprend plus d'un joueur de grosse caisse, il faut en désigner un pour établir et maintenir la cadence et donner les signaux sonores, au besoin.

11. **Joueur de caisse claire principal.** Le joueur de caisse claire principal est le MR chargé d'exécuter des roulements en solo et de donner des signaux sonores pour coordonner les mouvements des autres musiciens lorsque les commandements verbaux ne conviennent pas à la cérémonie ou à la fonction. Il est également chargé d'annoncer les motifs de tambour ou enchaînements devant être exécutés par la section des tambours et de donner la cadence et les signaux sonores lorsqu'il n'est pas approprié pour le joueur de grosse caisse de le faire, par exemple, quand les musiques marchent seules sans jouer.

DÉFILÉS MUSICAUX

12. Il est possible, durant les démonstrations comme les tattoos et les défilés militaires, d'effectuer des mouvements et des séquences d'exercice particuliers, souvent combinés à des manœuvres de parade mémorisées et réalisées sans les signaux visuels et sonores habituels. Les manœuvres sont plus efficaces si on déroge peu aux mouvements réglementaires et il est préférable pour les FC qu'on s'y conforme.

DÉBUT DE LA MUSIQUE DANS UN RASSEMBLEMENT

13. Si on joue une marche rapide pour les troupes, on doit d'abord effectuer deux roulements de trois temps (voir la figure 14-A-1). Habituellement, une marche lente est précédée de deux coups de grosse caisse (voir la figure 14-A-2). On peut commencer une marche lente sans donner de coups de tambour pour établir la cadence, par exemple, pendant le défilé de la musique lors de la parade du drapeau consacré.

SECTION 2

EXERCICE AVEC INSTRUMENT

POSITIONS DE BASE

1. Les positions de base qui concernent le port de l'instrument de musique sont illustrées aux figures 14-2-1 à 14-2-19. On peut avoir à modifier ces positions compte tenu de la taille de l'instrument, des techniques de jeu et du port d'attributs traditionnels.
2. Le « au port / garde-à-vous » est la position normale pour porter un instrument; cette position sert aussi à marcher et à marquer le pas lorsqu'on ne joue pas. Au pas cadencé, il faut balancer le bras droit ou le bras libre à la hauteur de la taille si l'instrument le permet. Si on reste au garde-à-vous longtemps, on peut porter l'instrument devant soi à deux mains, le baisser le long du corps ou, si le chef de musique ou le tambour-major l'ordonne, le placer au sol.

CHANGEMENT DE POSITION

3. Les mouvements entre les positions avec l'instrument doivent être les plus courts possible. À la fin du mouvement, de légères modifications peuvent être nécessaires selon les particularités de l'instrument.

POSITION INTERMÉDIAIRE

4. Pour déplacer en même temps les instruments entre la position au port et la position de jeu, on peut adopter une position transitoire appelée position intermédiaire tout en suivant les commandements du chef de musique ou du tambour-major ou encore avec les roulements qui visent à établir le rythme du pas cadencé ou les coups de grosse caisse du pas ralenti. Il n'existe pas de position intermédiaire pour tous les instruments.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION DE JEU

5. Pour passer de la position au port à la position de jeu avec l'instrument :
 - a. adopter la position intermédiaire. Au pas cadencé, on effectue le mouvement au début du premier roulement de tambour. Au pas ralenti, on l'exécute lorsque le commandement « marche » est lancé (c.-à-d., PAS RALENTI – MARCHE). (Les musiciens dont l'instrument n'a pas de position intermédiaire le déplacent à l'étape b., ci-dessous); puis
 - b. placer l'instrument en position de jeu. Au pas cadencé, on effectue le mouvement sur le silence qui suit le premier roulement de tambour. Au pas ralenti, on l'exécute après le premier coup de grosse caisse.

Nota :

1. Dans le cas d'un clairon ou d'une trompette sans piston porté en bandoulière, la position intermédiaire consiste simplement à saisir l'instrument. Habituellement, ces instruments sont

suspendus à une corde passant sur l'épaule gauche, de façon à reposer sous la hanche droite aux positions au port/garde-à-vous, en place repos et repos.

2. Les tambours et les cornemuseurs se placent en position de jeu avant le début des roulements de tambour ou des coups de grosse caisse. Le joueur de caisse claire principal donne deux coups pour indiquer aux cornemuseurs d'être prêts à jouer et aux tambours de se placer en position de jeu.

6. Pour que les musiciens se mettent à jouer à la halte sans les roulements ou les coups de grosse caisse, le chef de musique donne le signal pour passer de la position au port à la position de jeu, en un seul mouvement (voir la section 3). Les musiciens qui jouent d'un instrument comportant une position intermédiaire passent d'une position à l'autre dans un seul mouvement continu pour adopter la position de jeu.

DE LA POSITION DE JEU À LA POSITION AU PORT

7. Pour passer de la position de jeu à la position au port à la halte :

- a. adopter la position intermédiaire lorsque le tambour-major baisse la masse ou que le chef de musique baisse les bras (les musiciens dont l'instrument ne comporte pas de position intermédiaire adoptent la position au port); puis
- b. adopter la position au port après une seconde complète (on peut s'imaginer qu'il faut faire deux pas) et placer le bras libre le long du corps.

8. Pour passer de la position de jeu à la position au port pendant la marche :

- a. adopter la position intermédiaire lorsque le tambour-major baisse la masse; puis
- b. adopter la position au port au prochain pas du pied gauche, amener le bras libre le long du corps et, si l'on marche au pas cadencé, le balancer au prochain pas du pied gauche.

Nota :

1. Dans le cas d'un clairon ou d'une trompette sans piston porté en bandoulière, lorsque le musicien exécute le mouvement décrit à l'alinéa 8.a., il doit simplement replacer l'instrument en bandoulière, ce qui constitue la position intermédiaire.

2. Dans les unités où le clairon n'est pas porté en bandoulière, lorsqu'on marche au pas de gymnastique, le clairon peut être porté avec le pavillon sur la hanche droite.

3. Lorsque la trompette et le clairon sont tous deux portés en bandoulière, la trompette doit être placée dans le dos, et le clairon, suspendu, le pavillon tourné vers le haut.

4. Si, en raison d'une coutume de longue date, le bugle à pistons est toujours porté dans la main droite, cette pratique peut être maintenue lorsque la musique est la seule à participer au rassemblement ou si elle prend part à un défilé dans les rues.

CHANGEMENT DES PARTITIONS

9. On change les partitions avec la main libre, en tenant l'instrument :
 - a. à la halte, on change les partitions lorsqu'on est en position normale du garde-à-vous ou en place repos, selon le déroulement du rassemblement;
 - b. pendant la marche, on change les partitions sur une distance de 23 pas, en commençant avec le pied gauche, lorsqu'on place l'instrument en position intermédiaire après l'arrêt de la musique. Après avoir changé les partitions, on garde les mains et l'instrument en position intermédiaire jusqu'au 23^e pas. Au 23^e pas (pied gauche), on ramène l'instrument à la position au port et on place la main libre le long du corps. Au pas cadencé, on balance le bras libre au prochain pas du pied gauche;
 - c. s'il n'y a pas de pause entre les morceaux de musique, on change les partitions en position de jeu.

FAÇON DE POSER LES INSTRUMENTS AU SOL ET DE LES RAMASSER

10. Sauf dans le cas des instruments lourds (comme le tuba et la grosse caisse), on doit poser les instruments au sol seulement lorsque l'occasion s'y prête et qu'on en reçoit l'ordre.
11. Lorsqu'on reçoit l'ordre AU SOL – INSTRUMENTS ou l'ordre RAMASSEZ – INSTRUMENTS, on doit effectuer le même mouvement que lors de l'exercice avec le fusil (voir chapitre 4, section 1, paragraphe 19 et suivants). On pose avec soin l'instrument au sol juste devant le pied gauche. Il faut observer une pause réglementaire entre les mouvements.
12. Si les musiciens doivent se trouver en position de jeu, on peut donner un commandement d'avertissement, soit EN POSITION DE JEU – RAMASSEZ – INSTRUMENTS.
13. Si un musicien est appelé à sortir de la formation pour recevoir un prix ou une autre récompense, il doit poser l'instrument au sol, reculer d'un pas, tourner vers la droite, marcher jusqu'à l'endroit désigné et saluer s'il y a lieu (voir chapitre 1, section 2, Façon de se présenter à un supérieur). Après la remise du prix, le musicien doit réintégrer la musique par la gauche, pivoter pour reprendre position, s'arrêter et ramasser l'instrument.

SALUTS

14. La position au port (garde-à-vous) permet de saluer de la main droite, dans le cas de la plupart des instruments. Les saluts effectués par les groupes militaires structurés et les militaires seuls sont expliqués à la section 2 du chapitre 1 et aux paragraphes 36 à 43 du chapitre 2. De plus :
 - a. groupes militaires structurés : Lorsqu'une musique ou le détachement d'une musique est en formation (sous-unité militaire structurée qui est placée sous le commandement d'une personne désignée), le chef de musique, le tambour-major ou le supérieur chargé du commandement doit donner l'ordre aux musiciens de se tenir au garde-à-vous (durant la marche et si on ne joue pas, il faut donner l'ordre TÊTE À – DROITE/GAUCHE) et doit être le seul à saluer de la main. Dans

un rassemblement, le chef de musique et le tambour-major sont les seuls à saluer de la main lorsqu'ils passent devant un dignitaire ou une ligne de salut, sauf s'ils ne font que défiler, par exemple, durant la parade des drapeaux consacrés (voir la section 3);

- b. militaire seul : Lorsqu'une incapacité physique ou le port d'un instrument de musique rend peu commode le salut de la main droite, le militaire salue en se tenant au garde-à-vous ou, s'il marche, en tournant la tête et les yeux vers la gauche ou la droite. Lorsque la trompette sans piston est portée dans la main, elle doit être placée de façon que le pavillon repose sur la hanche droite, l'instrument se trouvant légèrement tourné vers l'extérieur. Ainsi, le trompettiste salue simplement en se mettant au garde-à-vous et en tournant la tête et les yeux dans la direction requise;
- c. groupe de militaires : Lorsque des militaires qui ne font pas partie d'un groupe militaire structuré marchent d'un endroit à un autre, ils saluent tout officier de grade supérieur qu'ils croisent. Lorsqu'un officier passe près d'un groupe de musiciens à l'arrêt, le plus haut gradé du groupe donne l'ordre aux autres de se tenir au garde-à-vous et il est le seul à saluer de la main;
- d. en général, les musiciens n'ont pas à se découvrir lorsqu'ils jouent, sauf s'ils sont assis à l'intérieur. Lorsqu'ils remercient l'auditoire qui applaudit, les chefs de musique qui portent une coiffure saluent normalement de la main. De même, les solistes d'une musique militaire qui portent une coiffure saluent le chef de musique avant de remercier l'auditoire.

SECTION 3

CHEF DE MUSIQUE ET TAMBOUR-MAJOR

GÉNÉRALITÉS

1. Une harmonie a besoin d'un chef de musique. Habituellement, une musique dispose d'un tambour-major (voir la section 4).

INDICATIONS DU CHEF DE MUSIQUE

2. Quand une harmonie est à l'arrêt, le chef de musique indique normalement les éléments suivants :
 - a. le début d'une pièce musicale et / ou le début des roulements de tambour (au pas cadencé) ou des coups de grosse caisse (au pas ralenti);
 - b. la fin de la pièce musicale (y compris le début du signal de la grosse caisse);
 - c. le déplacement des instruments pour adopter la position de jeu;
 - d. le déplacement des instruments pour adopter la position au port.

3. Afin d'indiquer le début d'une marche, le chef de musique place le bras gauche à l'horizontale et tend l'index de la main gauche en plus d'établir le contact visuel avec le joueur de grosse caisse et les autres percussionnistes. Lorsque le commandement est donné (par exemple, PAS CADENCÉ – MARCHE), le chef de musique signale aux tambours de jouer les roulements de tambour ou, pour le pas ralenti, les coups de grosse caisse (voir les figures 14-A-1 et 14-A-2).

4. Pour indiquer le déplacement des instruments de la position au port à la position de jeu, le chef de musique bouge discrètement les bras pour attirer l'attention des musiciens. À la fin du premier roulement de tambour, le chef de musique lève les bras dans un mouvement circulaire et arrive à la position de direction sur le silence (voir la figure 14-3-1). Tous les instruments doivent se trouver en position de jeu lorsque le chef de musique adopte la position de direction.

5. Pour indiquer la fin d'une marche, le chef de musique place le bras gauche à l'horizontale, tend l'index et le majeur de la main gauche (pour former un « V ») et établit le contact visuel avec le joueur de grosse caisse. (Même si on arrête normalement la musique à un moment approprié, il faut parfois l'arrêter à un moment qui ne s'y prête pas sur le plan musical.) Sur le temps précédant celui où le premier des deux coups de grosse caisse (voir la figure 14A-4) doit être joué, le chef de musique donne un signal de préparation de la main gauche et, sur le posé, donne le signal en forme de « V » au joueur de grosse caisse (qui joue les coups indiqués à la figure 14A-4). Le chef de musique continue de diriger de la main droite lorsqu'il effectue les mouvements décrits ci-dessus. Habituellement, il arrête ensuite la musique sur le troisième temps après la figure en donnant le signal des deux mains (voir la figure 14-3-2).

6. Pour indiquer le déplacement des instruments de la position de jeu à la position au port, le chef de musique indique un levé des deux mains/bras et, sur le temps suivant (comme si la musique continuait),

place les bras le long du corps (voir la figure 14-3-2). On baisse les instruments quand le chef de musique baisse les bras et, si cela fait partie de son exercice, le musicien place le bras le long du corps au prochain pas fictif du pied gauche.

PORT DE LA BAGUETTE

7. Les membres des musiques utilisent les exercices réglementaires sans armes et avec le sabre, décrits aux chapitres 2, 3 et 6. On porte le sabre à la ceinture pour garder la main gauche libre. Si on ne dirige pas, il faut tenir la baguette de la main droite ou de la main gauche fermée, la poignée contre la paume; le manche de la baguette suit le côté intérieur du poignet et l'extrémité va par-dessus la manche et vers le coude. Pour faire passer la baguette dans la main droite en vue de diriger, les deux mains se rejoignent au milieu de la poitrine; on effectue la procédure inverse pour transférer la baguette à la main gauche. Pendant la marche, on tient la baguette dans la main gauche comme il est décrit ci-dessus et on la balance avec le bras gauche. Au pas cadencé, on balance les deux bras (voir la figure 14-3-3).

POSITION DURANT LA MARCHÉ

8. Le tambour-major marche six pas devant la musique et au centre.
9. En général, le chef de musique marche sur le flanc droit de la musique, aligné sur le rang avant.

ÉCHANGE DE POSITIONS À LA HALTE

10. Lorsque le chef de musique échange sa position avec le tambour-major pendant le rassemblement, cela doit se faire en respectant rigoureusement les règles militaires à cet égard.
11. Après avoir marché pour se mettre en place, la musique est à la halte et le chef de musique se trouve sur le flanc droit de la musique :
 - a. le tambour-major signale au chef de musique qu'il va quitter la position de commandement en se retournant pour faire face à la musique, en établissant un contact visuel avec le chef de musique et en plaçant la masse en position au port et le bras droit le long du corps. Le chef de musique doit être en mesure de voir le tambour-major placer la masse en position au port;
 - b. après avoir fait un pas de transition fictif (pied droit), le tambour-major et le chef de musique avancent en même temps au prochain pas du pied gauche, avec ou sans musique;
 - c. le tambour-major effectue une série de conversions par le flanc droit et prend position à côté du guide de droite. De même, le chef de musique se place devant la musique pour diriger. Le tambour-major et le chef de musique se croisent épaule gauche à épaule gauche pour éviter une collision;
 - d. le tambour-major et le chef de musique devraient s'arrêter en même temps. On adapte le nombre de pas selon la situation et la formation de la musique.

12. À la fin de la prestation musicale dirigée ou lorsque la musique est sur le point de se déplacer, le chef de musique, qui fait face à la musique, indique au tambour-major qu'ils vont tous deux reprendre leur position précédente, en cessant de diriger, en se tenant au garde-à-vous et en regardant directement le tambour-major :

- a. le tambour-major amorce l'échange de positions en plaçant la masse à la position au port et le bras droit le long du corps;
- b. même chose qu'en 11.b.;
- c. le tambour-major va se placer devant la musique; le chef de musique effectue une série de conversions pour reprendre sa position initiale. Ils se croisent épaule gauche à épaule gauche pour éviter une collision;
- d. même chose qu'en 11.d..

13. Dans la mesure du possible, l'échange de positions devrait être coordonné avec les mouvements d'autres chefs qui participent au rassemblement (p. ex., on attend que le commandant du rassemblement se déplace pour reprendre sa position normale ou la position suivante).

14. Si plus d'un tambour-major participent au rassemblement (par exemple, lorsque des musiques sont combinées ou groupées), ils ne changent pas de position. Le chef de musique désigné est le seul à se déplacer.

SALUT DURANT LA MARCHE AU PAS CADENCÉ

15. Au pas cadencé, le tambour-major place la masse en position au port et le bras droit le long du corps, puis indique au chef de musique de saluer en effectuant le mouvement de pompe avec la masse une fois que son pied gauche est au sol (gauche, droite). Le chef de musique et le tambour-major saluent au prochain pas du pied gauche. (Voir Signaux de coordination des musiques groupées à la section 5.)

16. Pour terminer le salut, le tambour-major signale au chef de musique qu'il faut se remettre au garde-à-vous en effectuant le mouvement de pompe avec la masse une fois que son pied gauche est au sol (gauche, droite) et en replaçant la masse en position au port. Le tambour-major et le chef de musique se tiennent au garde-à-vous au prochain pas du pied gauche. Au pas du pied gauche suivant, ils balancent tous deux les bras, et le tambour-major peut exécuter de nouveau le mouvement de pompe avec la masse. Le chef de musique suit les mouvements du tambour-major du coin de l'œil.

SALUT DURANT LA MARCHE AU PAS RALENTI

17. Le salut au pas ralenti est rare. Au pas ralenti, le tambour-major donne le signal du salut au chef de musique en effectuant le mouvement de pompe avec la masse au prochain pas du pied gauche. Si on effectue la marche d'État (section 5), le tambour-major place la masse en position au port au prochain pas du pied gauche et le bras droit le long du corps au prochain pas du pied droit. Le tambour-major exécute le mouvement de pompe avec la masse au prochain pas du pied gauche et le chef de musique et lui saluent au pas du pied gauche suivant.

18. Pour terminer le salut, le tambour-major signale au chef de musique qu'il faut se remettre au garde-à-vous en faisant le mouvement de pompe avec la masse une fois que son pied gauche est au sol. Le tambour-major et le chef de musique se mettent tous deux au garde-à-vous au prochain pas du pied gauche. Le tambour-major peut alors reprendre la marche d'État.

SECTION 4

FORMATIONS ET MANŒUVRES DE LA MUSIQUE

GÉNÉRALITÉS

1. Par sa présence, ses manœuvres efficaces et ses mouvements coordonnés avec ceux des autres unités qui défilent, la musique contribue énormément au succès des rassemblements et des cérémonies. Les procédures et techniques qui concernent les rassemblements sont décrites à la section 6.

FORMATIONS DE BASE DES MUSIQUES

2. Les musiques doivent comporter au moins trois files. La distance normale entre les files et les rangs équivaut à deux pas de 75 centimètres. En général, si la musique compte plus de trois rangs supplémentaires par rapport au nombre de files, on ajoute une file pour garder une formation rectangulaire équilibrée (voir les figures 14-4-1 à 14-4-4). Bien que les positions de l'exercice réglementaire soient précisées dans les figures, les chefs de musique et les tambours-majors peuvent adopter d'autres positions selon les circonstances et la nature de la fonction.

3. Les musiques formées de quatre files ou moins s'alignent par la droite, sauf si elles effectuent une conversion vers la gauche. Les musiques formées de cinq files ou plus s'alignent par le centre, sauf si elles changent de direction par la gauche ou par la droite.

4. Une musique est formée selon l'instrumentation et la taille des musiciens. Les musiciens de petite taille vont au centre et les grands, dans les files extérieures, compte tenu des instruments. Dans la mesure du possible, on place les musiciens de petite taille à l'avant dans les files centrales et les plus grands, à l'arrière. Ainsi, il sera plus facile pour chaque musicien de voir les signaux et d'exécuter les manœuvres.

5. Pour répondre aux exigences musicales, il faut indiquer aux musiciens leur position précise avant qu'ils ne s'alignent :

- a. en général, on forme les musiques militaires de façon à obtenir un son équilibré et à entendre tous les instruments;
- b. dans les corps de tambours et les musiques navales qui comportent un rang de tambour, les tambours forment habituellement le premier rang;
- c. dans les corps de cornemuses et de tambours, les tambours forment habituellement le rang arrière.

6. Lorsqu'une harmonie et un corps de tambours et/ou un corps de cornemuses et de tambours sont combinés, la formation doit viser à répondre aux exigences du rassemblement, par exemple, le choix des pièces concertantes, la nécessité de subdiviser les formations pendant le rassemblement ou l'enchaînement

entre la prestation d'une musique et celle d'une autre. Si aucun autre critère ne s'applique, les tambours des corps de tambours défilent habituellement dans les rangs avant des musiques combinées et les clairons ou les fifres, dans les rangs arrière. Quant aux cornemuseurs, ils défilent généralement dans les rangs arrière à des fins d'effet visuel. Dans les régiments de gardes à pied, tous les musiciens des corps de tambours et de fifres forment habituellement les rangs arrière des musiques combinées.

7. S'il s'agit de son propre rassemblement, un régiment ou un bataillon écossais ou irlandais peut faire défiler ses cornemuseurs et tambours devant une harmonie qui s'est jointe à eux. De même, les clairons d'un régiment d'infanterie légère ou d'un régiment de carabiniers/voltigeurs peuvent défiler aux premiers rangs dans une formation similaire.

8. Les musiques combinées ou groupées sont placées dans l'ordre que leurs services, branches, régiments et unités respectifs adopteraient lors d'un rassemblement, sauf si on a des raisons claires et évidentes de faire autrement (voir la PFC A-DH-200-000/AG-000, *La structure du patrimoine des Forces canadiennes*, chapitre 1, section 1). Le directeur de musique principal, le chef de musique principal, le tambour-major principal ou le cornemuseur-major principal doit conseiller le commandant ou l'adjutant-chef du rassemblement en ce qui concerne les aspects techniques.

MISE EN PLACE D'UNE MUSIQUE LORS D'UN RASSEMBLEMENT

9. Le tambour-major prend position – habituellement, à une distance de trois pas devant l'endroit où sera le rang avant – et donne le commandement MUSIQUE – GUIDE. Le guide se met au garde-à-vous, marche et s'arrête trois pas devant le tambour-major et face à lui. Le tambour-major lance ensuite le commandement MUSIQUE – RASSEMBLEMENT – MARCHE. Les autres musiciens se mettent au garde-à-vous avant et après avoir rejoint leur position selon l'endroit où se trouve le guide. Si le temps et les circonstances le permettent, le tambour-major donne le commandement pour aligner les musiciens (selon le nombre de files, PAR LA DROITE ou PAR LE CENTRE, ALI – GNEZ) et procède à l'alignement, puis il donne le commandement FIXE. Les musiciens n'avancent pas d'un pas pour s'aligner. Sauf s'ils reçoivent un ordre contraire, les cornemuseurs et les tambours s'alignent sur le cornemuseur-major. La même procédure s'applique aux musiques combinées et groupées et les tambours-majors se répartissent également devant les musiques, à gauche et à droite du tambour-major principal. Lorsque des musiques sont groupées, les musiciens s'alignent quand ils en reçoivent l'ordre.

10. Une fois que la musique a formé les rangs, le chef de musique prend position. Le tambour-major donne l'ordre aux musiciens de se mettre au garde-à-vous (s'ils ne le sont pas déjà), salue le chef de musique si c'est un officier et indique que la musique est présente et prête à jouer. Habituellement, le tambour-major prend position sur le flanc droit du rang avant si le chef de musique adopte la position de direction devant la musique.

RENOI DE LA MUSIQUE LORS D'UN RASSEMBLEMENT

11. Le commandement ROM – PEZ marque la fin d'un rassemblement ou d'une autre fonction. Les musiciens se tiennent en position normale du garde-à-vous. Si le directeur de musique est présent, le tambour-major le salue avant de rompre les rangs de la musique.

12. Au commandement ROM – PEZ, les musiciens tournent vers la droite, observent la pause réglementaire, saluent de la main si un officier est présent, observent de nouveau la pause réglementaire et quittent le rassemblement de façon indépendante, au pas cadencé. Les musiciens qui doivent porter un instrument à deux mains ne saluent pas.

13. Si la musique n'est qu'un des éléments d'un rassemblement important, le directeur de musique peut quitter sa position lorsque les autres officiers reçoivent l'ordre de partir. À ce stade, le tambour-major ne salue pas, mais il salue (comme tous les membres de la musique) lorsqu'on ordonne de rompre les rangs, si les officiers sont toujours présents.

14. Si d'autres unités ou des sous-unités ne rompent pas les rangs sur le terrain de rassemblement général et se rendent plutôt à leur propre terrain de rassemblement pour le faire, la musique peut jouer durant leur départ avant de rompre elle-même les rangs.

CONVERSIONS

15. Dans une conversion, chaque musicien décrit une courbe et suit le tambour-major, qui donne le signal visuel (voir les figures 14-5-25 et 14-5-26):

- a. le rang avant pivote exactement au même endroit que le tambour-major et les autres rangs pivotent exactement au même endroit et suivent le même parcours que le rang avant;
- b. les files intérieures raccourcissent le pas et chacune s'approche du rang se trouvant devant elle, tandis que les files extérieures allongent le pas sans changer la cadence pour permettre aux rangs de pivoter sans perdre l'alignement;
- c. l'alignement est conservé par le flanc intérieur. La vitesse de conversion dépend du flanc extérieur. La tête doit rester bien droite vers l'avant;
- d. la file intérieure maintient le point de pivotement pour éviter que la musique dévie. Afin de ne pas marcher de côté, chaque rang garde la distance prévue entre la file gauche et la file droite. La distance entre les files dépend toujours du flanc intérieur; ainsi, pour éviter de marcher trop près du musicien qui a commencé la conversion devant lui, le suivant doit aligner les boutons de sa tunique sur l'épaule intérieure de celui qui le précède;
- e. après avoir effectué la conversion, le rang avant fait au moins cinq pas raccourcis pour permettre au rang arrière de terminer sa conversion et éviter l'effet d'accordéon. Lorsque toute la musique a terminé la conversion, chaque rang reprend la distance, l'alignement et le pas réguliers et suit le tambour-major dans la nouvelle direction.

16. Lorsqu'on exécute une conversion au pas cadencé sans jouer, on balance le bras libre normalement. Si on souhaite effectuer une conversion de moins de 90 degrés (conversion partielle), le tambour-major baisse le bras qui donne le signal lorsque le rang avant se trouve dans la bonne direction.

CONTREMARCHE RÉGLEMENTAIRE

17. On utilise la contremarche réglementaire lorsqu'au moins une musique doit se déplacer vers l'arrière (changer l'avant sans s'arrêter). Toutes les files exécutent une contremarche (petite conversion) vers la droite en pivotant en quatre pas (voir la figure 14-4-5). Le rang avant pivote vers la droite au même endroit que le tambour-major et les autres rangs suivent un à la fois. Le musicien du rang suivant commence la contremarche lorsque son épaule droite croise l'épaule droite du musicien devant lui. Pour éviter l'effet d'accordéon, le rang avant raccourcit le pas après avoir dépassé le rang arrière.

18. Lorsque la musique exécute une contremarche en jouant, on place les gros instruments devant soi tandis qu'on pivote, et les autres musiciens continuent de jouer. On ne baisse pas la tête. Si la musique ne joue pas et marche au pas cadencé, on place le bras droit le long du corps au pivot, puis on recommence à le balancer normalement.

19. On peut dire au guide du centre de lever son instrument pendant quelques pas et de le baisser à l'endroit où le tambour-major a effectué la conversion, pour signaler aux musiciens du rang avant d'effectuer la contremarche vers la droite tous ensemble.

CONTREMARCHE EN SPIRALE

20. La contremarche en spirale (les files convergent à partir des flancs) sert à faire avancer vers l'arrière une musique de petite ou de moyenne taille tout en maintenant le flanc de direction original et la position des musiciens, sans prendre autant d'espace que lors d'une double conversion (voir les figures 14-4-6 et 14-4-7) :

- a. le rang avant de la musique amorce la contremarche en spirale au signal du guide du centre, lorsque le tambour-major traverse le rang dans la direction opposée. Chaque musicien des rangs suivants effectue une conversion dans la même direction que le musicien qui se trouve devant lui;
- b. dans les musiques qui comptent un nombre pair de files, toutes les files à la droite du tambour-major exécutent la conversion vers la gauche et toutes les files à sa gauche l'effectuent vers la droite, comme le montre la figure 14-4-6. Dans les musiques qui comptent un nombre impair de files, on suit la même procédure; la file du centre exécute la conversion vers la droite (contremarche normale), comme le montre la figure 14-4-7. Dans les deux cas, les files de gauche effectuent la conversion à l'extérieur des files de droite;
- c. lorsqu'on exécute une contremarche au pas cadencé sans jouer, on balance le bras libre normalement;
- d. s'ils jouent, les musiciens ne baissent pas la tête lorsqu'ils effectuent une petite conversion dans une contremarche, en raison de l'exécution musicale et des instruments;
- e. le rang avant raccourcit le pas après avoir dépassé le rang arrière pour éviter l'effet d'accordéon.

MANŒUVRES DE CONVERSION SPÉCIALES

21. Durant les rassemblements et les cérémonies comme la parade du drapeau consacré, on peut grouper les musiques et les corps de tambours et de cornemuseurs, ce qui a pour effet d'augmenter la largeur de front et la profondeur des musiques à tel point que les conversions normales prennent du temps et nuisent à l'efficacité générale du rassemblement.
22. Les manœuvres suivantes permettent aux musiques groupées de changer de direction efficacement et de respecter les contraintes de temps et d'espace :
- a. Conversion à pivot mouvant : les musiques effectuent la conversion à la ligne de marche, par exemple, à l'opposé de la ligne de salut, pour permettre aux troupes qui suivent d'avancer;
 - b. Conversion à pivot fixe : les musiques effectuent la conversion à partir de la halte dans un espace restreint.
23. **Conversion à pivot mouvant.** Essentiellement, une musique de grande taille pivote par le centre du rang avant. Lorsque le tambour-major principal donne le signal convenu pour effectuer la conversion :
- a. les musiciens dans la moitié extérieure de la musique exécutent une conversion normale, le rang avant pivotant sur le musicien au centre du rang. Les musiciens dans la moitié intérieure de la musique s'arrêtent et commencent à reculer, sans cesser de regarder vers l'avant, et pivotent sur le musicien au centre du rang avant;
 - b. les musiciens situés du côté qui effectue une conversion normale poursuivent leur mouvement. Ceux qui sont situés de l'autre côté, où les musiciens du rang avant reculent, doivent pivoter et faire face à l'arrière à mesure qu'ils entrent dans le rang devant eux. Les musiciens situés près de l'avant pivotent à 180 degrés, mais ceux situés près de l'arrière peuvent anticiper la conversion à pivot mouvant, pivoter à 45 degrés et se déplacer en diagonale vers l'arrière de la musique;
 - c. lorsque le rang avant a pivoté à 90 degrés (dans la nouvelle direction), chaque rang fait à son tour face à l'avant et prend position à une distance normale de deux pas. Le tambour-major principal donne ensuite le signal d'avancer et la musique se met en marche.
24. **Conversion à pivot fixe.** Essentiellement, la musique de grande taille effectue la conversion à partir du centre. Habituellement, on effectue une conversion à pivot fixe durant la parade du drapeau consacré, une fois que les musiques groupées ont pivoté, font dos à la ligne de salut et attendent le commandement du lieutenant de la garde pour faire défiler le drapeau consacré au pas ralenti.
25. Dans l'exemple ci-dessous, les musiques groupées effectuent une conversion vers la gauche, manœuvre pendant laquelle les musiciens dans la moitié extérieure des musiques (à droite) font face à l'avant tandis que ceux dans la moitié intérieure (à gauche) regardent dans la direction opposée. Les musiciens marchent et font des pas de côté tout en jouant, tandis que ceux qui sont près du centre font de très petits pas. Les directeurs de musique en position au sein des musiques groupées aident à la conversion.

26. Avant d'exécuter la manœuvre, il faut réduire la distance entre les rangs de deux à un pas.
27. Au commandement PAS RALENTI – MARCHÉ ou au signal visuel donné par le tambour-major principal pour exécuter une conversion (voir la section 5) :
- a. les musiciens à droite effectuent une conversion vers la gauche comme dans un exercice d'escouade normal et pivotent sur le musicien du centre dans le rang avant jusqu'à ce que la moitié droite du rang avant soit alignée de nouveau, après quoi elle marque le pas tandis que les rangs arrière de la moitié droite prennent position;
 - b. les musiciens à gauche (côté du flanc de direction) font un demi-tour en quatre temps vers la gauche, comme suit. Le rang avant tourne à 90 degrés vers la gauche (sauf le musicien à l'extrémité gauche du rang avant, qui tourne à 180 degrés vers la gauche). Le rang arrière fait un demi-tour en quatre temps à 90 degrés vers la droite (sauf le musicien à l'extrémité droite du rang arrière, qui reste face à l'avant);
 - c. les musiciens à droite continuent de faire face à l'avant;
 - d. tous les musiciens commencent à marcher au cinquième temps. La musique de grande taille pivote ensuite sur son centre et les musiciens près des coins s'approchent du centre de sorte qu'on passe de la formation carrée à la formation ovale. Les musiciens à l'intérieur (qui ne se trouvent pas dans les rangs avant ou arrière ni dans les deux files extérieures) pivotent vers la gauche et effectuent une manœuvre autour des musiciens du centre, qui exécutent de très petits pas vers la gauche ou la droite;
 - e. alors que la musique pivote vers la gauche, les musiciens situés aux quatre extrémités se déplacent vers l'extérieur. Cela indique aux autres musiciens que les musiques sont sur le point de pivoter à 90 degrés. Lorsqu'ils voient les musiciens situés dans les coins se déplacer vers l'extérieur, les autres musiciens commencent à les couvrir, la moitié d'entre eux faisant face à l'avant (ceux qui n'ont pas exécuté un demi-tour au départ) et l'autre, faisant face à l'arrière (ceux qui ont exécuté un demi-tour au départ). Durant ce temps, les musiciens des files centrales et extérieures s'alignent de nouveau à deux pas de distance entre les rangs et tous les autres s'alignent sur eux;
 - e. une fois couverts, les musiciens de la moitié de la musique qui a fait demi-tour au départ tournent en quatre pas de 180 degrés vers la droite lorsqu'ils entendent les deux coups de grosse caisse ou lorsqu'un directeur de musique ou un chef de musique désigné qui occupe une position au sein de la musique lève la baguette, ce qui amène l'ensemble des musiques et des corps de tambours rassemblés à regarder dans la même direction;
 - g. une fois que tous les musiciens font face à l'avant, le tambour-major principal donne le signal et les musiques groupées se mettent en marche dans la nouvelle direction.

SECTION 5

SIGNAUX VISUELS ET SONORES ET EXERCICE DE LA MASSE

GÉNÉRALITÉS

1. Le contrôle et la coordination des manœuvres et de la musique s'effectuent au moyen de signaux visuels combinés à des commandements verbaux et des coups de tambour d'avertissement. L'annexe A présente les signaux de tambour qu'il convient d'employer selon l'occasion et les circonstances.
2. Le tambour-major est chargé de diriger la musique en marche et de contrôler les mouvements réglementaires et l'exécution musicale (s'il n'est pas pratique pour le chef de musique ou le cornemuseur-major de le faire) durant les rassemblements. Lorsque plus d'un tambour-major participent au rassemblement, il faut nommer l'un d'eux tambour-major principal pour coordonner et contrôler les mouvements des musiques combinées et groupées et des autres tambours-majors, qui doivent signaler tous en même temps.
3. La masse et une petite canne de rassemblement sont illustrées à la figure 14-5-1.
4. Les harmonies, les corps de tambours, de trompettes et de clairons ainsi que les corps de cornemuses doivent tous utiliser le même exercice de la masse réglementaire et les mêmes signaux visuels durant les prestations militaires.
5. Pour que tous voient les signaux de façon optimale, on met les musiciens de petite taille dans les files centrales et les grands dans les files extérieures, en tenant compte des instruments.
6. Étant donné que les musiciens doivent se concentrer sur la musique et le parcours, on donne normalement deux coups de grosse caisse ou de caisse claire pour qu'ils portent attention aux signaux visuels du tambour-major. Toutefois, les musiciens doivent s'efforcer de regarder le tambour-major pour recevoir les signaux tout comme ils le feraient avec un chef de musique.
7. Les clairons-majors des régiments d'infanterie légère, de carabiniers et de voltigeurs peuvent employer un plus petit bâton – une canne de rassemblement – au lieu d'une masse.
8. En l'absence d'un trompette-major, d'un tambour-major ou d'un clairon-major, le chef de musique dirige la musique en marche en donnant les signaux de la baguette ou de la main employés dans les répétitions et semblables aux signaux donnés avec la petite canne de rassemblement (voir le paragraphe 30 ci-dessous). Les trompettes-majors des unités qui ont des traditions relatives aux rassemblements montés peuvent utiliser les signaux de la main correspondants.

TAMBOUR-MAJOR : POSITIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE RÉGLEMENTAIRE AVEC LA MASSE

9. Les positions de l'exercice réglementaire avec la masse pour tous les types de musique sont illustrées aux figures 14-5-2 à 14-5-29. On déplace normalement la masse d'une position à l'autre par le

chemin le plus court. La pause réglementaire entre les mouvements dure un battement au pas cadencé (c.-à-d. que les mouvements sont effectués tous les deux battements). Au pas cadencé, on balance le bras libre à la hauteur de la taille. On déplace normalement la masse au prochain pas du pied gauche, sauf lorsqu'un signal est donné pendant plusieurs pas pour que les musiciens en comprennent bien la signification.

GARDE-À-VOUS, EN PLACE REPOS ET REPOS

10. **Voir la figure 14-5-2).** Lorsque le tambour-major passe du garde-à-vous à la position en place repos, il ne déplace pas la masse. Lorsqu'il se tient en position repos, il place la masse devant lui, au centre et à la verticale, avec l'embout posé au sol à égale distance entre les pieds et aligné sur les petits orteils, les coudes collés sur le corps, les mains sur la masse juste en dessous du pommeau, la main gauche sur la main droite, les doigts enroulés sur le haut de la masse et les pouces croisés derrière. Il demeure dans une position détendue.

LE PORT

11. La position au port est la première étape de nombreux mouvements.

12. **Position au port à la halte (figure 14-5-2).** De la position à la halte (garde-à-vous), on amène la masse à la position au port en deux mouvements réglementaires. Premier mouvement : on incline la masse vers la gauche et on l'amène à la main gauche centrée sur le corps. On saisit la masse de la main gauche au point d'équilibre et on la tient entre le pouce, l'index et le majeur. Deuxième mouvement : après avoir observé la pause appropriée, on place le bras droit le long du corps.

13. **Position au port durant la marche (figure 14-5-3).** Lorsque la musique joue en marchant, le tambour-major adopte la position au port. Le mouvement suivant du bras gauche qui consiste à lever et à baisser la masse en diagonale devant soi s'appelle le « mouvement de pompe » de la masse.

14. Lorsqu'on se met en marche à partir de la position à la halte (garde-à-vous), on place la masse dans la première position au port tandis qu'on avance le pied gauche et on la garde dans cette position à l'aide des deux mains (figure 14-5-4). Sur le dernier temps des roulements (pied gauche), on place le bras droit le long du corps et, au prochain pas du pied gauche, on balance le bras droit vers l'avant et on baisse la masse en diagonale devant soi pour aligner la main gauche avec la hanche gauche. Lorsqu'on avance le pied droit, on balance le bras droit vers l'arrière et on effectue le mouvement de pompe avec la masse en diagonale devant soi, entre la hanche gauche et le côté droit de la poitrine, et on veille à la maintenir dans le bon angle (en diagonale devant soi) en la tenant fermement. On continue d'effectuer les mouvements avec les deux bras tant que la musique joue (voir aussi « Marche avec la masse » ci-dessous).

15. Pour marcher au pas ralenti, on effectue le même exercice que pour marcher au pas cadencé, sauf qu'on ne déplace pas la masse, laquelle est maintenue en position au port (figure 14-5-5). (Voir aussi la « Marche d'État » ci-dessous)

SALUT

16. **Salut à la halte (figure 14-5-6).** On exécute le salut à la halte normalement (voir le chapitre 2) et avec la masse en position au port. À la fin du salut, on ramène la masse à la position au garde-à-vous en effectuant en sens inverse les mouvements réglementaires décrits au paragraphe 12.

17. **Salut durant la marche (figure 14-5-6).** Pour saluer vers la droite ou la gauche, on place le bras droit le long du corps et la main gauche devant la boucle de ceinture en posant le pied droit au sol. On salue lorsque le pied gauche touche le sol et on maintient la position jusqu'à ce que la musique ait dépassé la ligne de salut. À la fin, on reprend la première position au prochain pas du pied gauche, en balançant les bras. On salue rarement durant la marche au pas ralenti (voir Saluts à la section 2, Salut durant la marche à la section 3 et Signaux de coordination des musiques groupées, ci-dessous).

POSITION À LA MAIN

18. Habituellement, on tient la masse en position à la main lorsque la musique ne joue pas et que l'on marche au repos.

19. **Début de la marche et adoption de la position à la main (figure 14-5-7).** Lorsqu'on se met à marcher à partir de la position à la halte (garde-à-vous), on lève un peu la masse, puis on adopte la position à la main avec la masse à droite, parallèle au sol et le pommeau vers l'avant, les doigts enroulés autour du manche et le pouce le long de la masse. Au pas cadencé, on balance les bras de l'avant vers l'arrière à la hauteur de la taille. Au pas ralenti, on garde les bras et la masse en position à la main, immobiles le long du corps.

20. **Passage de la position au port à la position à la main, au pas cadencé et au pas ralenti (figures 14-5-8 à 14-5-10).** Lorsqu'on avance le pied droit, on place le bras droit le long du corps et, si on effectue le mouvement de pompe avec la masse, on amène en même temps la main gauche devant la boucle de ceinture. Au prochain pas du pied gauche, on saisit la masse de la main droite, juste en dessous du pommeau. Au prochain pas du pied gauche, on place le bras gauche le long du corps et on ramène la masse en position à la main.

21. **Passage de la position à la main à la position au port, au pas cadencé et au pas ralenti (figures 14-5-11 et 14-5-12).** Pour passer de la position à la main à la position au port, on effectue en sens inverse les mouvements réglementaires décrits au paragraphe 20.

HALTE

22. **Tambour-major – Halte durant la marche en position au port.** Lorsqu'il s'arrête, le tambour-major garde la masse en position au port (la main gauche couvrant la boucle de ceinture); puis, selon la situation, il place la masse en position normale du garde-à-vous, après avoir observé la pause appropriée.

23. **Tambour-major – Halte durant la marche en position à la main (figure 14-5-13).** Lorsqu'il fléchit le genou droit pour s'arrêter, le tambour-major fait en même temps passer la masse directement de la position à la main à la position normale du garde-à-vous.

DÉPART DE LA MUSIQUE À LA FIN D'UN RASSEMBLEMENT

24. Après un rassemblement ou une autre fonction, les musiques rompent les rangs normalement avec les autres sous-unités rassemblées (voir la section 4). Lorsque les tambours et les clairons constituent le centre d'attention d'une cérémonie, par exemple, lors de la retraite, le tambour-major demande habituellement la permission à l'officier supérieur ou à un dignitaire de faire sortir la musique, avec ou sans accompagnement musical, selon la cérémonie. Le tambour-major s'acquittera de la tâche à l'aide de l'exercice suivant :

- a. il effectue un demi-tour et fait face à la musique. Il ordonne aux musiciens d'adopter la position en place repos, puis effectue un autre demi-tour;
- b. il s'avance vers l'officier supérieur ou le dignitaire principal qui préside la cérémonie, en adoptant tout de suite la position à la main et en balançant les bras. Si la distance est courte, il adopte la position au port lorsqu'il s'avance et il balance le bras droit;
- c. lorsqu'il arrive près du dignitaire, il place la masse en position au port, garde la main gauche devant la boucle de ceinture et balance le bras droit;
- d. il s'arrête, salue et demande l'autorisation requise en utilisant la formule : « Permission de quitter le terrain de rassemblement, Monsieur/Madame »;
- e. une fois la permission accordée, il salue, effectue un demi-tour, s'avance en adoptant la position à la main et retourne à la musique. Il adopte la position au port et s'arrête face à la musique. Il n'est pas obligatoire d'adopter la position au port avant de s'arrêter; on peut passer directement de la position à la main à la position normale du garde-à-vous au moment de l'arrêt;
- f. il ordonne à la musique de se mettre au garde-à-vous, effectue un demi-tour et donne l'ordre de marcher au pas cadencé et, s'il n'exécute pas une contremarche tout de suite, il salue vers la gauche ou la droite lorsqu'il passe une ligne de salut, comme il se doit.

MARCHE D'ÉTAT ET MARCHE AVEC LA MASSE

25. Lorsqu'on marche au son de la musique, la marche d'État au pas ralenti (figure 14-5-14) et sa variante au pas cadencé (figure 14-5-15) peuvent être utilisées pour ajouter de l'éclat à une cérémonie.

26. **Marche d'État (figure 14-5-14).** Au commandement PAS RALENTI – MARCHE, on place tout de suite la masse en position à la main et on effectue six pas, puis :

- a. premièrement, au septième pas (pied gauche), on avance la masse pour appuyer l'embout au sol en même temps que le pied droit touche le sol au huitième pas;
- b. deuxièmement, d'un mouvement circulaire, on déplace la masse devant soi de façon que le pommeau se trouve du côté gauche de la poitrine lorsque le pied gauche touche le sol;

- c. troisièmement, dans la continuité du mouvement précédent, on renvoie la masse à droite en étendant complètement le bras droit lorsque le pied droit touche le sol au pas suivant;
- d. quatrièmement, en un seul mouvement continu, on décrit un arc avec la masse, vers le haut et l'avant, puis vers le bas en la plaçant en position à la main, où elle demeure pendant deux pas (gauche, droite). On répète ensuite les quatre mouvements précédents au prochain pas du pied gauche. Ainsi, la séquence complète dure six pas au pas ralenti et on n'observe pas de pause entre les mouvements. On répète la séquence aussi souvent qu'il le faut.

27. **Marche avec la masse au pas cadencé (figure 14-5-15).** Si on marche au pas cadencé au son de la musique, on place la masse en position à la main durant les six premiers pas pour que cela coïncide avec un roulement de cinq temps ou durant huit pas pour que cela coïncide avec deux roulements de trois temps. Ensuite, les mouvements sont les mêmes pendant les trois premiers mouvements de la marche d'État au pas ralenti, mais on balance le bras gauche. Ces mouvements constituent la séquence, qui est répétée à partir de la position où le bras droit est complètement étendu vers la droite. Ainsi, la séquence complète dure quatre pas au pas cadencé, on n'observe pas de pause entre les mouvements et la position à la main ne fait pas partie de la séquence.

DÉCORUM

28. **Démonstrations d'agilité.** Selon les coutumes et l'occasion, le tambour-major peut faire des démonstrations d'agilité dans les mouvements qu'il exécute avec la masse lorsqu'il marche au pas cadencé au son de la musique. Il peut notamment faire tourner la masse dans l'une ou l'autre main et la lancer dans les airs. On ne doit cependant pas ajouter de mouvements d'agilité lorsqu'on dirige des musiques groupées. Le mouvement de pompe avec la masse, la marche avec la masse et la marche d'État ne sont pas considérés comme des démonstrations d'agilité.

29. **Cérémonies solennelles et funérailles.** Dans un cortège funèbre, le tambour-major ne doit pas faire de démonstrations d'agilité avec la masse et ne doit pas effectuer le mouvement de pompe ni la marche avec celle-ci. Il garde la masse immobile en position au port (ou en position à la main s'il doit parcourir une longue distance) pour préserver le caractère solennel et le décorum de l'occasion. On place une étoffe noire sur le pommeau de la masse et les tambours (voir chapitre 11, section 2, tableau 11-2-2, note 4).

CANNE DE RASSEMBLEMENT

30. En position normale du garde-à-vous et en position en place repos, on pose au sol l'embout de la canne à côté de l'orteil droit. On emploie les mêmes positions réglementaires et signaux visuels qu'avec la masse, sauf pour la position à la main, où on porte la canne avec l'embout vers l'avant. Lorsqu'on passe de la position à la main à la position au port, on amène la canne à cette position en lui faisant décrire un cercle et on place le pommeau bien en hauteur pour se préparer à donner les signaux nécessaires. Lorsqu'on abaisse la canne, on l'amène directement à la position au port, sans la relâcher.

SIGNAUX VISUELS ET SONORES RÉGLEMENTAIRES

31. Les signaux visuels réglementaires employés par tous les types de musique sont illustrés aux figures 14-5-16 à 14-5-29. Habituellement, les signaux sonores de la section des tambours accompagnent les

signaux de la masse (voir l'annexe A). Si la musique joue, le joueur de grosse caisse donne le signal sonore. Si la musique ne joue pas, le joueur de grosse caisse ou le joueur de caisse claire donne le signal sonore.

32. À moins d'ordres contraires, c'est à la position au port qu'on commence à lancer les signaux donnés pendant qu'on marche ou qu'on marque le pas. En règle générale, on fait passer la masse d'une position à une autre par le chemin le plus court. On exécute les mouvements avec souplesse et au rythme de la musique. Seuls les signaux pour arrêter, cesser de jouer et passer au pas cadencé ou au pas ralenti exigent des mouvements brusques. Le tambour-major ne devrait jamais avoir à regarder la masse, en particulier lorsqu'il l'abaisse devant lui.

33. Le pas cadencé est la marche réglementaire pour l'exercice et les manœuvres, sauf dans les circonstances décrites ci-dessous.

DÉBUT DE LA MARCHÉ ET FAÇON DE MARQUER LE PAS

34. On emploie le même signal visuel pour indiquer le début de la marche et pour marquer le pas (voir les figures 14-5-16 et 14-5-17).

DÉBUT DE LA MARCHÉ

35. Le tambour-major peut donner un signal verbal ou visuel pour ordonner à la musique d'avancer. Lorsque la musique reçoit le commandement verbal pour marcher, elle s'exécute comme elle le ferait dans le cadre de l'exercice sans armes réglementaire (chapitre 3).

36. Le signal visuel pour indiquer le début de la marche est donné à partir de la position au port, de la position à la halte (voir la figure 14-5-16) ou au prochain pas du pied gauche lorsqu'on marque le pas :

- a. on étend la main droite vers le bas pour saisir la masse juste sous le centre;
- b. on lève la masse des deux mains à l'horizontale, à la hauteur du menton, la paume de la main gauche reposant près du pommeau. Ainsi, les deux paumes sont tournées vers l'avant et les doigts, enroulés sur le manche;
- c. après avoir observé une pause, on lève la masse à l'horizontale au-dessus de la tête, en étendant pleinement les deux bras;
- d. le tambour donne deux coups d'avertissement lorsque le pied gauche touche le sol pour que tous les musiciens regardent le signal du tambour-major;
- e. après avoir effectué mentalement un pas de transition (pied droit), le tambour-major abaisse la masse au niveau des épaules (mouvement pour donner un ordre) au prochain pas du pied gauche afin de donner le signal d'avancer (ou de marquer le pas). Tandis que la musique avance au prochain pas du pied gauche, le tambour-major place directement la masse en position au port au pas suivant du pied gauche.

37. Subtilités concernant le mouvement :

- a. **La musique ne joue pas et est à la halte.** Le tambour-major abaisse la masse à l'horizontale au niveau des épaules, et les musiciens effectuent mentalement un pas de transition (pied droit) et avancent au prochain pas du pied gauche;
- b. **La musique ne joue pas et marque le pas.** Le tambour-major abaisse la masse à l'horizontale au niveau des épaules lorsque le pied gauche touche le sol, et les musiciens font un pas de transition avec le pied droit et avancent (continuent d'avancer) au prochain pas du pied gauche;
- c. **La musique joue et est à la halte.** Le tambour-major abaisse la masse à l'horizontale au niveau des épaules sur le premier temps d'une mesure, et les musiciens effectuent mentalement un pas de transition (pied droit) et avancent au prochain pas du pied gauche (en continuant de jouer);
- d. **La musique joue et marque le pas.** Le tambour-major abaisse la masse à l'horizontale au niveau des épaules sur le premier temps d'une mesure, et les musiciens font un pas de transition avec le pied droit et avancent (continuent d'avancer) au prochain pas du pied gauche (en continuant de jouer).

FAÇON DE MARQUER LE PAS

38. Au commandement verbal pour marquer le pas, la musique s'exécute comme elle le ferait dans le cadre de l'exercice sans armes réglementaire (chapitre 3).

39. Le signal visuel pour marquer le pas est le même que pour le début de la marche (voir la figure 14-5-17). Habituellement, on ne donne pas de signal aux musiques à la halte pour qu'elles commencent à marquer le pas, sauf si la manœuvre est planifiée (voir les Procédures et techniques de rassemblement, à la section 6). Si la musique marche au pas cadencé, on tient la masse en position au port. Lorsqu'on déplace le pied droit, on place le bras droit le long du corps et la main gauche devant la boucle de ceinture. On effectue les mouvements lorsqu'on déplace le pied gauche :

- a. même chose qu'en 36.a.;
- b. même chose qu'en 36.b.;
- c. même chose qu'en 36.c.;
- d. même chose qu'en 36.d.;
- e. après avoir effectué un léger mouvement de préparation (sur un levé, en déplaçant le pied droit), le tambour-major abaisse la masse horizontale à la hauteur des épaules au prochain pas du pied gauche. Les musiciens exécutent un pas de transition avec le pied droit, font un demi-pas du pied gauche, ramènent le pied droit contre le pied gauche sans fléchir les genoux et sans traîner le pied et commencent à marquer le pas au prochain pas du pied gauche (c.-à-d., lorsque le tambour-major abaisse la masse à la hauteur des épaules en déplaçant le pied gauche, on décompose le

mouvement ainsi : DROITE – GAUCHE – RAMENÉ (DROITE) . Si les musiciens marchent au pas cadencé sans jouer, ils placent le bras libre le long du corps en même temps;

- f. au prochain pas du pied gauche, les musiciens commencent à marquer le pas. Ils fléchissent le genou gauche, comme dans l'exercice sans armes réglementaire (chapitre 3) et au rythme de la musique;
- g. au prochain pas du pied gauche/ au temps suivant, le tambour-major place la masse en position au port.

40. Lorsqu'on marque le pas, on place la masse en position au port. Si on marque le pas pendant peu de temps avant d'avancer de nouveau, on peut maintenir la masse à la hauteur du menton, puis la lever encore en vue de donner le signal d'avancer.

HALTE

41. Au pas cadencé ou au pas ralenti, on emploie le même processus et les mêmes signaux visuels et sonores pour arrêter la musique qui marche ou qui marque le pas, à partir de la position au port (voir la figure 14-5-18).

42. Dans la mesure du possible, les musiques devraient marquer le pas avant de faire halte, en particulier quand elles jouent.

43. Au commandement verbal de halte, la musique s'arrête comme il est décrit au chapitre 3.

44. On donne le signal visuel de halte à partir de la position au port (figure 14-5-18), de la façon suivante :

- a. tout en avançant le pied droit, on place le bras droit le long du corps et la main gauche devant la boucle de ceinture;
- b. premièrement, en faisant un pas du pied gauche, on étend le bras droit vers le bas pour saisir la masse en dessous de la chaîne;
- c. deuxièmement, au prochain pas du pied gauche, on pousse la masse de la main gauche pour l'amener à la verticale du côté droit. On place la main gauche alignée en bas de l'épaule droite et on garde le pommeau de la masse près de l'épaule;
- d. troisièmement, tout en faisant un pas du pied gauche, on place la masse à la verticale au-dessus de la tête en étendant complètement le bras droit vers le haut et on garde l'embout près de l'avant-bras. On place le bras gauche le long du corps. Le tambour donne deux coups d'avertissement lorsque le pied gauche touche le sol pour indiquer aux musiciens de regarder le tambour-major, qui ne balance pas le bras gauche;
- e. quatrièmement, tout en faisant un pas du pied gauche, on laisse tomber la masse du côté droit du corps et on la saisit juste en dessous du pommeau (le mouvement équivaut à un commandement

verbal de halte). Pour ce faire, on exécute d'abord un léger mouvement préparatoire (sur un « levé »). La musique fait un pas du pied droit et un pas du pied gauche, puis s'arrête au prochain pas du pied droit;

- e. après avoir observé une pause appropriée, le tambour-major adopte la position normale du garde-à-vous.

DÉBUT DE LA MUSIQUE

45. Le commandement verbal pour ordonner à une musique de commencer à jouer présente deux variantes. Si l'on veut que la musique commence à jouer et à marcher tout de suite, on donne le commandement **MUSIQUE, PAR LE CENTRE** (ou **PAR LA DROITE**), **PAS CADENCÉ – MARCHÉ** ou **PAS RALENTI – MARCHÉ**. Si l'on veut que la musique commence à jouer et reste sur place, on donne le commandement **MUSIQUE, À LA HALTE, ROULEMENTS, PAS CADENCÉ – MARCHÉ** ou **PAS RALENTI – MARCHÉ**.

46. Afin de donner le signal visuel pour commencer à jouer, le tambour-major renverse la masse (voir les figures 14-5-19 et 14-5-20). Il donne ce signal à partir de la position À la halte, de la façon suivante :

- a. il place la masse devant lui, au centre et à la verticale. En même temps, il place la main gauche sur la masse, sous la main droite (environ 30 centimètres); il ne déplace pas la main droite;
- b. il renverse et lève la masse vers l'avant puis le haut, en plaçant le dos de la main droite devant la gorge. La masse est alors perpendiculaire au sol et son embout, au point le plus élevé dans les airs. Le tambour-major peut se servir de la main gauche pour aider la droite à lever la masse et accélérer le mouvement vers l'avant, avant de placer le bras gauche le long du corps;
- c. voir les signaux / roulements de tambours ci-dessous.

47. Afin de donner le signal pour commencer à jouer lorsque la musique marche (figure 14-5-20) :

- a. le tambour-major place d'abord la masse en position au port;
- b. il place ensuite la masse devant lui, au centre et à la verticale. En même temps, il saisit la masse de la main droite juste en dessous du pommeau (la paume tournée vers lui-même);
- c. même chose qu'en 46.b.;
- d. même chose qu'en 46.c.

48. **Ramener la masse à sa position d'origine.** Si la musique est à la halte, le tambour-major ramène la masse, qui était perpendiculaire au sol, au centre du corps, puis se met au garde-à-vous. Au pas cadencé, il abaisse la masse en position au port sur le premier temps de la deuxième série de roulements; au pas ralenti, il le fait sur le « troisième » temps (prochain pas du pied gauche). Au pas cadencé et au pas ralenti, il abaisse la masse perpendiculairement pour la placer au centre du corps et il la saisit de la main gauche au point

d'équilibre. Au prochain pas du pied gauche, il place la masse en position au port et, au prochain pas du pied gauche, il ramène le bras droit le long du corps. Si on marche au pas cadencé, le tambour-major balance le bras droit et effectue le mouvement de pompe avec la masse lorsque la musique commence à jouer.

49. Pour abaisser la masse renversée, il se peut qu'on doive anticiper le premier mouvement, en particulier si on utilise une masse lourde. Il faudra peut-être commencer le mouvement descendant un peu à l'avance, étant donné qu'on doit saisir la masse de la main gauche au moment où le pied gauche touche le sol.

50. **Roulements de tambour.** Au commandement verbal ou au signal de la masse pour commencer à jouer, la section des tambours joue des roulements, comme le montre la figure 14A-1, si on marche au pas cadencé, ou deux coups de grosse caisse, comme le montre la figure 14A-2, si on marche au pas ralenti. S'ils jouent déjà un motif de tambour, les tambours vont terminer le motif avant de commencer les roulements ou de donner les coups de grosse caisse.

51. Grâce aux roulements de tambour ou aux coups de grosse caisse, on établit la bonne cadence et on donne le signal à la musique pour déplacer les instruments en même temps de la position au port à la position intermédiaire, puis à la position de jeu au début de la deuxième série de roulements (voir les détails à la section 2).

ARRÊT DE LA MUSIQUE

52. À la halte, à partir de la position du garde-à-vous, le tambour-major donne le signal à la musique pour cesser de jouer (voir la figure 14-5-21), comme suit :

- a. il baisse la main droite de 30 centimètres sur la masse;
- b. il lève la masse à l'horizontale, à la hauteur du menton;
- c. il lève la main gauche pour saisir la masse au haut de la chaîne et glisse la main droite vers la droite pour saisir la masse au bas de la chaîne, les paumes étant tournées vers l'avant et les doigts, enroulés sur la masse;
- d. il tend le bras droit au maximum vers la droite et place la masse en diagonale à 45 degrés, le pommeau se trouvant alors directement au-dessus de la tête du tambour-major et la masse formant un angle droit avec le bras. Il place la main gauche le long du corps;
- e. le joueur de grosse caisse donne deux coups (voir la figure 14-A-4) pour qu'on cesse de jouer, indiquant ainsi aux musiciens de s'attendre à recevoir le signal du tambour-major;
- f. au moment approprié dans la pièce musicale, le tambour-major coupe la musique en décrivant un demi-cercle de la main droite et en plaçant celle-ci devant le visage, avec l'avant-bras et la masse à la verticale. Même si ce n'est pas toujours possible, le tambour-major doit essayer de faire coïncider ce signal avec la fin d'une phrase musicale. Les musiciens cessent de jouer lorsque le tambour-major coupe la musique;

- g. après l'arrêt de la musique et au prochain pas fictif du pied gauche, le tambour-major laisse glisser la masse à la verticale dans la main droite jusqu'au centre du corps; il saisit la masse juste en dessous du pommeau et, après avoir observé une pause appropriée, adopte de nouveau la position du garde-à-vous.

53. Lorsque la musique marche (ou marque le pas), on donne le signal pour cesser de jouer à partir de la position au port (figure 14-5-22). On exécute les mouvements ci-dessous en faisant un pas du pied gauche :

- a. on tend la main droite pour saisir la masse au bas de la chaîne;
- b. on lève la masse à la hauteur du menton et à l'horizontale;
- c. même chose qu'en 52.c.;
- d. on lève la masse de la main droite au-dessus de la tête, à 45 degrés, comme il est indiqué à l'alinéa 52.d.. On place le bras gauche le long du corps et on ne le balance pas;
- e. le joueur de grosse caisse donne deux coups doubles (voir la figure 14A-4);
- f. on décrit un demi-cercle de la main droite et on la place devant le visage (en général, au deuxième pas du pied gauche après le deuxième coup double de la grosse caisse), avec l'avant-bras et la masse à la verticale;
- g. au prochain pas du pied gauche, (gauche) on relâche la masse vers le centre du corps et (gauche) on la place tout de suite en position à la main ou, si l'on marque le pas, à la position au port. Si l'on place tout de suite la masse en position à la main, on la saisit au point d'équilibre tandis qu'on la laisse tomber.

54. Lorsque les tambours-majors laissent tomber les masses, les musiciens placent les instruments en position intermédiaire, puis en position au port au prochain pas du pied gauche et, au pas cadencé, ils balancent le bras libre. S'ils doivent changer les partitions, ils le font en position intermédiaire (voir section 2, paragraphe 9).

HALTE ET ARRÊT DE LA MUSIQUE SIMULTANÉMENT

55. À certaines occasions, la musique doit simultanément cesser de jouer et de marcher. Pour lui transmettre ces deux commandements, le tambour-major exécute les mouvements suivants (voir la figure 14-5-23):

- a. en position intermédiaire, il étend le bras gauche vers le haut à 45 degrés lorsque le pied gauche touche le sol et, avec la main droite, il lève la masse perpendiculairement au sol, au-dessus de la tête (comme lorsqu'il donne le signal de halte habituel). Il place la paume de la main gauche vers l'avant, comme pour le salut;
- b. le joueur de grosse caisse donne deux coups doubles (voir la figure 14A-4);

- c. le tambour-major place le bras gauche le long du corps pour ordonner « la halte »;
- d. il donne le signal normal d'arrêt de la musique avec la masse, puis exécute le dernier des quatre pas de la séquence de la halte. Après avoir observé la pause réglementaire, il place la masse le long du corps.

CHANGEMENT DE LA CADENCE DE MARCHE

56. À certaines occasions, les troupes doivent changer la cadence de marche tout en continuant de marcher. Par exemple, elles peuvent passer du pas ralenti au pas cadencé. Habituellement, elle exécute la manœuvre lorsqu'elle en reçoit le commandement (voir le chapitre 3 pour les détails).

57. À certaines occasions, une musique doit changer la cadence de marche tout en continuant à marcher et à jouer. Dans de tels cas, elle doit exécuter le changement en suivant des signaux visuels puisque les commandements verbaux ne peuvent pas être entendus. Le signal visuel pour passer du pas cadencé au pas ralenti, ou vice versa, est illustré à la figure 14-5-24.

58. De la position au port, on avance la masse à la verticale et on place la main droite juste au-dessus de la main gauche. Pour signaler le changement de cadence, on doit procéder de la façon suivante :

- a. première position. Lever la masse de la main droite à l'horizontale, au-dessus et à droite de la tête, avec l'embout vers l'avant, le bras droit étant étendu au maximum; puis
- b. deuxième position. Fléchir rapidement le bras droit pour baisser la masse toujours à l'horizontale presque à la hauteur des épaules;
- c. au prochain pas du pied gauche, la musique change de cadence et passe du pas cadencé au pas ralenti, ou vice versa.

59. Lorsqu'il voit le signal visuel, le tambour donne deux coups d'avertissement. Quand le tambour-major passe rapidement de la première position à la deuxième (lorsqu'il fait un pas du pied gauche), il doit exécuter le mouvement comme s'il ordonnait verbalement de marcher (chapitre 3), sauf que le changement de cadence doit s'effectuer au prochain pas du pied gauche. Le tambour-major replace ensuite la masse en position au port.

Nota :

- 1. Si la musique ne joue pas, le tambour-major peut adopter la première position immédiatement à partir de la position à la main.
- 2. Une fois établies, les cadences de marche utilisées dans les rassemblements doivent demeurer constantes (voir la section 6).

SIGNAUX DE CONVERSION

60. **Signal de conversion vers la droite (figure 14-5-25).** De la position au port et lorsqu'il déplace le pied gauche, le tambour-major donne le signal pour effectuer une conversion vers la droite comme suit :
- il place le bras droit le long du corps;
 - il place l'avant-bras droit horizontalement devant la poitrine et lève le coude;
 - il décrit un élégant demi-cercle pour tendre le bras droit vers la droite et pointe l'index et le majeur, la main se trouvant juste au-dessus des épaules; en même temps, il tourne la tête et les yeux vers la droite;
 - à la fin de la conversion ou de la conversion partielle et lorsque le nouvel alignement est terminé, il ramène la tête et les yeux vers l'avant, place le bras droit le long du corps et continue de marcher en position au port. Il peut aussi adopter la position à la main.
61. **Signal de conversion vers la gauche (figure 14-5-26).** De la position au port et lorsqu'il déplace le pied gauche, le tambour-major donne le signal pour effectuer une conversion vers la gauche comme suit :
- il place le bras droit le long du corps;
 - il transfère la masse dans la main droite et éloigne la main gauche;
 - au prochain pas du pied gauche, il place l'avant-bras gauche horizontalement devant la poitrine et lève le coude;
 - il décrit un élégant demi-cercle pour tendre le bras gauche vers la gauche et pointe l'index et le majeur, la main se trouvant juste au-dessus des épaules; en même temps, il tourne la tête et les yeux vers la gauche;
 - à la fin de la conversion ou de la conversion partielle et lorsque le nouvel alignement est terminé, il ramène la tête et les yeux vers l'avant, place le bras gauche le long du corps, transfère la masse à la main gauche et continue de marcher en position au port. Il peut aussi adopter la position à la main.
62. Les tambours-majors devraient raccourcir le pas durant la manœuvre jusqu'à ce qu'ils estiment que toute la musique a terminé la conversion, s'assurant ainsi que l'ensemble du mouvement est exécuté sans hâte et de manière appropriée.

SIGNAL ET MOUVEMENTS DE CONTREMARCHE RÉGLEMENTAIRE

63. Pour effectuer une contremarche réglementaire (voir la figure 14-5-27) à partir de la position au port et en déplaçant le pied gauche, le tambour-major doit adopter la séquence suivante :
- il place le bras droit le long du corps;

- b. au prochain pas du pied gauche, il place la main droite au-dessus de la main gauche sur la masse;
- c. au prochain pas du pied gauche, il tend le bras droit vers la droite et place la masse perpendiculairement au sol (l'embout vers le bas);
- d. il amène la masse devant lui et l'incline des deux mains (la main droite au-dessus de la main gauche);
- e. il place le bras droit le long du corps;
- f. il ramène le pied droit contre le pied gauche sans fléchir les genoux;
- g. il exécute la contremarche vers la droite, en tournant en quatre pas raccourcis;
- h. si le nombre de files est impair, il se dirige vers la gauche (épaule droite contre épaule droite) du guide du centre. Si le nombre de files est pair, le tambour-major peut se diriger vers l'espace entre les files centrales;
- i. il marche à travers la musique au pas cadencé, en plaçant la masse en position au port ou, s'il manque d'espace, en ramenant l'embout vers la gauche devant lui, et il balance le bras droit. Le tambour-major commence à effectuer le mouvement de pompe avec la masse seulement une fois qu'il est ressorti du rang arrière de la musique et qu'il ne croise plus de musiciens.

SIGNAL ET MOUVEMENTS DE CONTREMARCHE EN SPIRALE

64. Pour exécuter une contremarche en spirale (voir la figure 14-5-28) à partir de la position au port et en déplaçant le pied gauche, le tambour-major doit adopter la séquence suivante :

- a. il baisse la main droite pour saisir la masse au bas de la chaîne;
- b. de la main gauche, il pousse la masse à la verticale vers la droite du corps et place la main gauche sous l'épaule droite, en gardant le pommeau de la masse près de l'épaule;
- c. de la main droite, il pousse la masse verticalement vers le haut et au centre. En même temps, il place la main gauche sur la masse, juste au-dessus de la main droite, les deux mains se trouvant au-dessus du niveau de la poitrine;
- d. il fait tourner la masse des deux mains pour que le pommeau décrive un cercle dans les airs (effectuer au moins deux rotations);
- e. pour abaisser la masse, il peut la laisser glisser entre ses mains jusqu'à ce que la main gauche puisse la saisir au point d'équilibre;
- f. il place la masse en position au port et le bras droit le long du corps. En même temps, il ramène le pied droit contre le pied gauche sans fléchir les genoux;

g. il exécute la contremarche vers la droite, en tournant en quatre pas raccourcis;

h. même chose qu'aux alinéas 63.h. et 63.i.

SIGNAL DE CONTREMARCHE À PIVOT MOUVANT ET À PIVOT FIXE

65. Pour ordonner à la musique de commencer la contremarche à pivot mouvant ou à pivot fixe (section 4), le tambour-major renverse la masse et lui fait décrire un cercle, combinant le mouvement du signal pour commencer à jouer avec ceux de la contremarche en spirale.

SIGNAUX DE COORDINATION DES MUSIQUES GROUPEES

66. **Signaux de coordination du tambour-major principal aux autres tambours-majors.** Lorsque plusieurs musiques de même type ou de types différents sont groupées, les tambours-majors forment le rang avant, et le tambour-major principal, qui dirige la formation à partir d'une position centrale, se place six pas devant le rang des tambours-majors. Tous les tambours-majors doivent connaître le déroulement du rassemblement avant qu'il ne commence. Le tambour-major principal donne les signaux de coordination pour que les tambours-majors fonctionnent à l'unisson afin de guider les musiciens dans leurs mouvements. Sauf dans les cas évidents, le tambour-major principal est le seul à exécuter les mouvements de coordination décrits ci-dessous, et les autres tambours-majors se conforment à l'exercice de la masse réglementaire.

67. **Signal de coordination courant (figure 14-5-29).** Le signal de coordination courant consiste à lever le bras droit vers l'avant sans fléchir le coude. On garde la position pendant au moins six pas pour s'assurer que tous les tambours-majors voient le signal. On baisse le bras lorsque le pied gauche touche le sol et on commence le mouvement voulu au prochain pas du pied gauche. Lorsque les tambours-majors effectuent la marche d'État et qu'il est temps d'exécuter une contremarche, de marquer le pas ou d'arrêter, le tambour-major principal lève le bras gauche vers l'avant sans fléchir le coude tandis que les autres poursuivent les mouvements de la marche d'État. Quand le tambour-major principal baisse le bras, il donne le signal voulu ou commence le mouvement souhaité, comme lors des répétitions.

68. **Coordination du salut.** Le tambour-major principal donne le signal de coordination courant et baisse le bras lorsque le pied gauche touche le sol. S'ils effectuent le mouvement de pompe avec les masses, les tambours-majors adoptent la position au port au prochain pas du pied gauche et ils saluent ensemble vers la droite ou la gauche au pas du pied gauche suivant. Pour terminer le salut, le tambour-major sur le flanc de direction effectue le mouvement de pompe avec la masse une fois vers l'avant (gauche, droite) et, au prochain pas du pied gauche, tous les tambours-majors placent le bras le long du corps et, au pas du pied gauche suivant, font de nouveau le mouvement de pompe avec la masse ou adoptent la position au port.

69. **Façon de marquer le pas et début de la marche.** Si les musiciens sont à la halte, ils peuvent s'attendre soit à commencer à marcher, soit à marquer le pas et commencer à marcher.

70. **Façon de marquer le pas à partir de la position à la halte.** En général, si les musiciens ne reçoivent pas de commandement verbal, ils marquent le pas avant d'avancer. La façon de marquer le pas peut être répétée et le signal approprié peut être lancé par le tambour-major principal, qui adopte la position

au port et commence à marquer le pas, bientôt imité par les autres tambours-majors et le rang avant de la musique, le reste de la musique reprenant très rapidement le mouvement (voir la section 6).

71. **Début de la marche après avoir marqué le pas.** Les masses sont en position au port. Lorsque tous les musiciens marquent le pas, on donne l'ordre d'avancer en utilisant le signal réglementaire. On décrit un grand cercle du bras droit, de l'arrière vers l'avant, avec la main et les doigts tendus et la paume vers l'avant. La main passe près du corps et termine le mouvement au-dessus de la tête. Le mouvement commence lorsqu'on déplace le pied gauche et se termine lorsqu'on déplace le pied droit. Les autres tambours-majors suivent le mouvement. Le tambour-major principal signale sur un « levé » lorsqu'il est sur le pied droit; les autres tambours-majors baissent alors la main en déplaçant le pied gauche. Les musiques avancent au prochain pas du pied gauche.

72. **Halte pendant la marche et halte tandis qu'on marque le pas.** Le tambour-major principal donne le signal de coordination courant deux fois : tout d'abord, en avançant le bras droit pour qu'on place toutes les masses en position à la halte, puis en avançant le bras gauche pour qu'on baisse les masses ensemble.

73. **Arrêt de la musique à la halte.** Pour avertir les autres tambours-majors qu'il va donner le signal d'arrêt de la musique, le tambour-major principal fait faire deux tours complets (360 degrés) à la masse (de la position du garde-à-vous en suivant les positions illustrées avant de se remettre au garde-à-vous, avec l'embout de la masse au sol). Au deuxième tour, le tambour-major principal effectue un mouvement brusque vers l'avant, ce qui indique aux autres tambours-majors qu'ils doivent baisser la main droite de 15 centimètres sur la masse et lever celle-ci à la hauteur du menton (comme pour le signal réglementaire d'arrêt de la musique). Ce n'est qu'à ce moment que le tambour-major principal baisse la masse (à la verticale, au centre du corps) pour donner le signal du prochain mouvement et, au moment approprié, la balance au-dessus de la tête. Tandis que le tambour-major principal lève la masse, en tendant le bras droit, avec la masse à 45 degrés, les tambours-majors lèvent leur masse et exécutent les mouvements restants tous ensemble. Pour arrêter la musique, le tambour-major principal lève un peu la masse, et les autres tambours-majors signalent alors aux musiques de cesser de jouer. Les musiciens réagissent de manière appropriée. Après avoir observé une pause réglementaire, on baisse les masses ensemble et on adopte la position du garde-à-vous.

74. **Arrêt de la musique durant la marche.** On donne le signal pour cesser de jouer durant la marche après que le tambour-major principal a donné le signal de coordination courant; le bras droit est levé devant et abaissé au prochain pas du pied gauche. Après avoir effectué le mouvement de pompe avec la masse, les tambours-majors exécutent les mouvements pour signaler de cesser de jouer, comme il est indiqué ci-dessus, au pas du pied gauche suivant. Le tambour-major principal baisse et lève la masse au moment approprié et les tambours-majors donnent simultanément le signal pour cesser de jouer et placent la masse en position au port ou en position à la main. Les musiciens réagissent de manière appropriée. De toute évidence, tous les tambours-majors doivent connaître à l'avance le déroulement du rassemblement.

75. **Contremarche réglementaire.** Quand au moins deux tambours-majors travaillent ensemble, c'est le tambour-major principal qui donne le signal pour que les musiques groupées exécutent une contremarche réglementaire (voir le paragraphe 63). Lorsque le tambour-major principal étend le bras avec lequel il tient la masse (selon les directives de l'alinéa 63.c.), les autres tambours-majors donnent le signal de contremarche réglementaire.

SECTION 6

PROCÉDURES ET TECHNIQUES DE RASSEMBLEMENT

1. Dans la mesure du possible, une musique accompagne les rassemblements de bataillons et d'unités et les revues. Sauf si le déroulement de la cérémonie ne s'y prête pas, la musique dirige l'unité pour entrer dans le rassemblement et en sortir. Elle se place à l'arrière et au centre ou sur le flanc de l'unité qui défile (chapitre 9, section 1, paragraphes 20 à 26).
2. Pour éviter de ralentir le déroulement du rassemblement ou de la cérémonie, les musiques peuvent prendre une nouvelle position pour la prochaine étape tandis que les autres participants rajustent les formations et s'alignent.
3. Lorsqu'une unité doit sortir de sa caserne ou se déplacer pour prendre position dans le rassemblement, le tambour-major confirme avec le capitaine-adjutant ou l'adjutant-chef de l'unité le parcours que le commandant souhaite emprunter et il est tenu de veiller à ce qu'il soit suivi. Les militaires qui marchent derrière une musique doivent garder une distance appropriée au cas où la musique devrait s'arrêter ou adopter une formation imprévue.
4. Dans le défilé, les musiques combinées peuvent jouer à tour de rôle pour qu'il y ait toujours de la musique. Lorsqu'elle cesse de jouer, l'une des musiques peut introduire la suivante en jouant les roulements de sorte que le tempo établi soit maintenu durant toute la parade ou tout le défilé, peu importe les types de musiques ou les cadences de marche habituelles de certaines des unités dans le rassemblement.
5. Lorsque des musiques individuelles ou combinées / groupées jouent pour une ou plusieurs unités qui défilent devant une ligne de salut, elles doivent prendre position à l'avance à l'opposé de la ligne de salut (centre de la plate-forme de réception du salut) ou marcher 50 pas devant l'unité ou la sous-unité de tête. Les musiques exécutent une conversion directement à l'extérieur de l'axe de progression, puis une contremarche pour faire face à la ligne de salut et s'arrêtent, afin de laisser de l'espace aux troupes pour qu'elles défilent.
6. Les unités défilent au son de leurs propres marches autorisées (voir la PFC A-DH-200-000/AG-000, *La structure du patrimoine des Forces canadiennes*, chapitre 7). La musique commence à jouer la marche appropriée dès que l'unité ou la sous-unité de tête se dirige vers la ligne de salut et elle continue jusqu'à ce que le rang arrière de l'unité ait passé la ligne; elle entonne la prochaine marche lorsque l'unité suivante approche. La musique reste sur place si on défile une seconde fois ou elle avance en jouant pour suivre les troupes qui s'éloignent de la ligne de salut ou encore elle adopte une nouvelle position pour la prochaine étape du rassemblement ou de la cérémonie. Si une unité défile une seconde fois à la même cadence, mais adopte une autre formation, la musique joue une marche neutre.
7. Durant l'entraînement des recrues et les répétitions, les musiques ou les sections de percussions peuvent accentuer le temps fort sur le pied gauche, mais lorsque les troupes sont capables de distinguer le temps fort, il n'est plus nécessaire de le faire (voir aussi chapitre 1, section 1, paragraphe 49).
8. Lorsqu'une musique attend sur le côté d'un parcours afin de diriger des troupes qui approchent, un joueur de tambour se tourne dans la direction de celles-ci afin d'en obtenir la cadence et le pas. Si, en raison

des circonstances, il est impossible de donner des coups de tambour ou des signaux sonores, par exemple lorsqu'on prend position lors d'une cérémonie commémorative, le tambour-major se tourne vers les troupes qui approchent et commence à marquer le pas en suivant leur cadence. Les musiciens se mettent à marquer le pas avec le tambour-major, qui ordonne à la musique de tourner et d'avancer pour prendre position à une distance appropriée devant les troupes qui approchent, avec ou sans musique.

CHAPITRE 14

ANNEXE A

GÉNÉRALITÉS

1. Les signaux de tambour réglementaires sont illustrés aux figures 14A-1 à 14A-4. Les signaux de tambour servent à renforcer ou à confirmer les signaux visuels, en particulier lorsqu'il se peut que certains musiciens aient de la difficulté à voir ou à comprendre les signaux visuels. Le joueur de grosse caisse peut donner le pendant sonore des signaux visuels du tambour-major tout en gardant un juste équilibre entre les signaux sonores et les pièces musicales qui sont jouées. Il n'est pas nécessaire d'utiliser les coups de tambour pour donner des commandements et on ne devrait pas le faire systématiquement.
2. On emploie les signaux de tambour selon l'occasion et les circonstances. À certaines occasions, comme lors des cérémonies d'État, des cérémonies solennelles et des funérailles, le commandant responsable de l'activité, le chef de musique ou le tambour-major peut déterminer que les signaux de tambour sont inappropriés compte tenu du caractère et du décorum de la cérémonie et ordonner de ne pas les utiliser. Les musiques doivent systématiquement répéter les pièces et les manœuvres sans les signaux de tambour.
3. Les musiciens appartenant aux corps de cornemuses et aux corps de tambours doivent connaître et employer les signaux de tambours de la présente annexe. Les cadences de marche propres à certains types d'unités au cours de leurs propres rassemblements sont expliquées aux paragraphes 6 à 8 du chapitre 3. Les instructions concernant les funérailles, dont les cadences de cortège funèbre, se trouvent à la section 2 du chapitre 11.

PAS CADENCÉ

4. Au commandement PAS CADENCÉ – MARCHE, la section de tambours donne le signal illustré à la figure 14A-1.

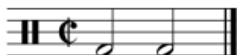
Figure 14A-1



PAS RALENTI

5. Au commandement PAS RALENTI – MARCHÉ, la section de tambours donne le signal illustré à la figure 14A-2.

Figure 14A-2



DÉBUT DE LA MARCHÉ

6. Lorsque le tambour-major donne le signal de marche, le joueur de grosse caisse joue les coups indiqués à la figure 14A-3. La musique avance selon les indications du tambour-major.

Figure 14A-3



FAÇON DE MARQUER LE PAS

7. Lorsque le tambour-major donne le signal pour marquer le pas, le joueur de grosse caisse joue les coups indiqués à la figure 14A-3. La musique marque le pas selon les indications du tambour-major.

HALTE

8. Lorsque le tambour-major donne le signal de la halte, le joueur de grosse caisse joue les coups indiqués à la figure 14A-3 pour que les musiciens regardent le tambour-major. La musique fait halte selon les indications du tambour-major. S'il y a lieu, le tambour-major baisse la masse (sur un pas du pied gauche). Si l'on inclut ce pas du pied gauche, la cadence est GAUCHE – DROITE – GAUCHE – HALTE.

ARRÊT DE LA MUSIQUE

9. Lorsque le tambour-major donne le signal d'arrêt de la musique, le joueur de grosse caisse joue les coups indiqués à la figure 14A-4 pour que les musiciens regardent le tambour-major. Le tambour-major donne le signal au moment approprié, habituellement sur un pas du pied gauche.

Figure 14A-4



CHANGEMENT DE CADENCE

10. Lorsque le tambour-major donne le signal pour que la musique change de cadence de marche (du pas ralenti au pas cadencé, ou vice versa), le joueur de grosse caisse joue les coups indiqués à la figure 14A-3 pour que les musiciens regardent le tambour-major. La musique change de cadence selon les indications du tambour-major.

ANNEXE B
CHAPITRE 14

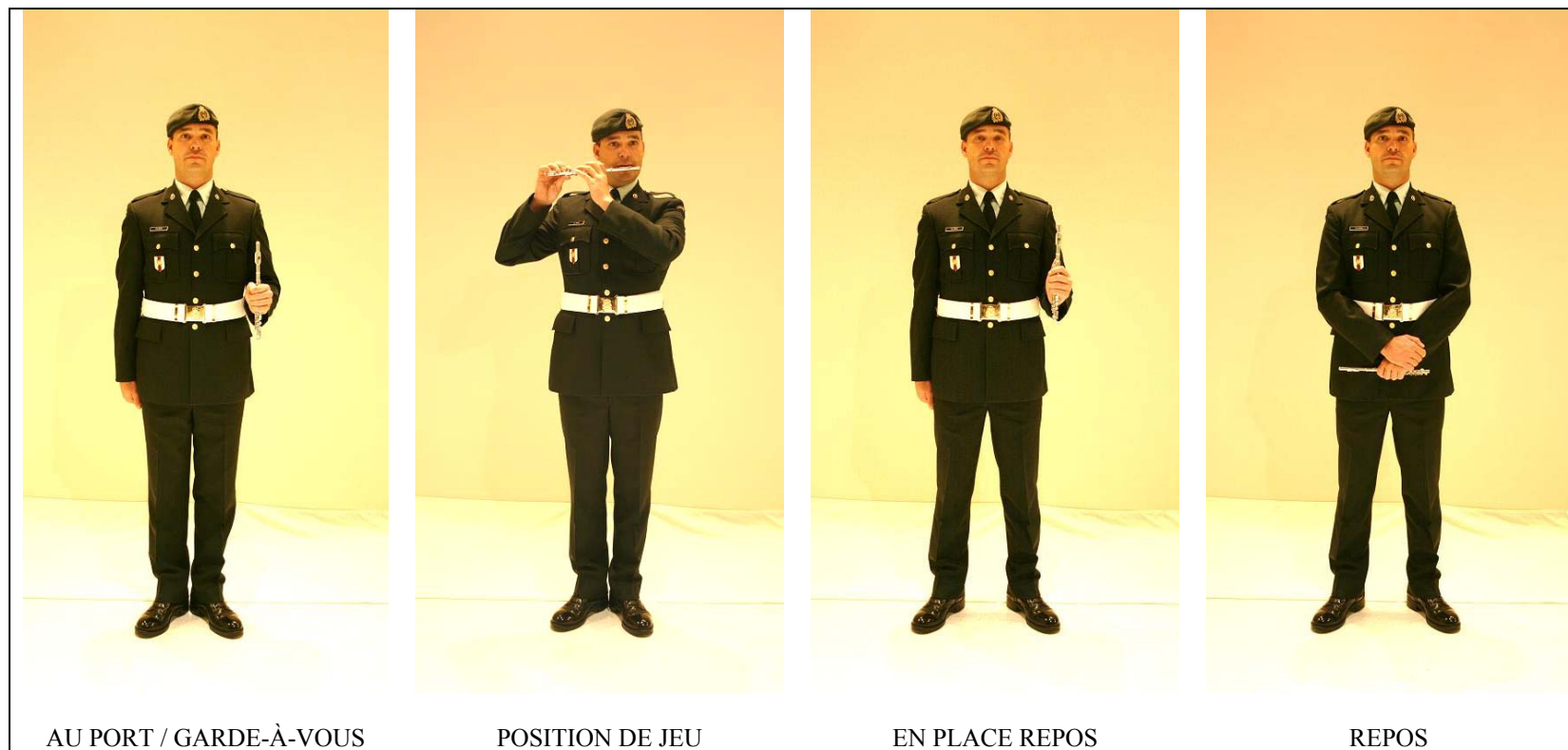


Figure 14-2-1 Positions d'exercice pour le piccolo



Figure 14-2-2 Positions d'exercice pour la clarinette et le hautbois



Figure 14-2-3 Positions d'exercice pour le basson

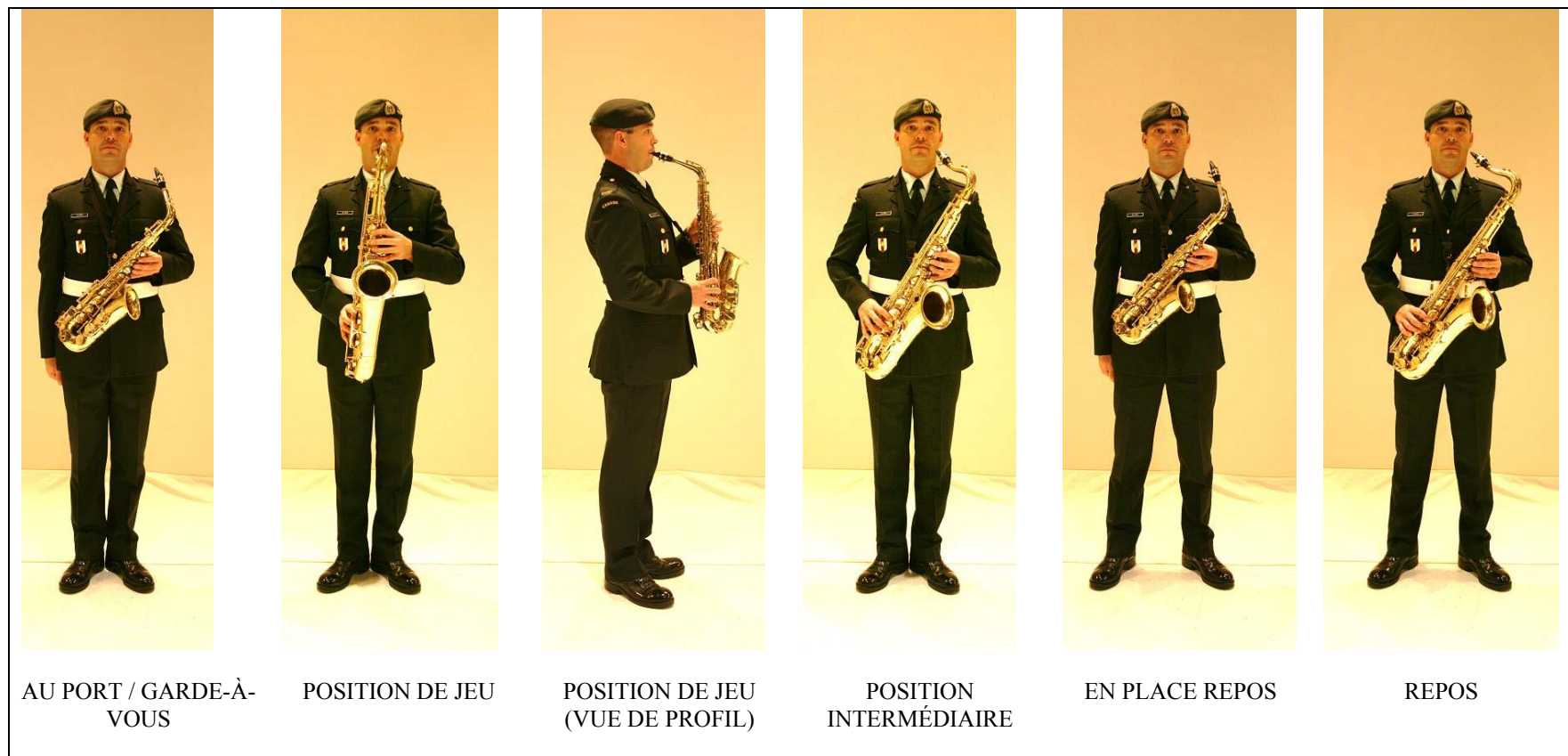


Figure 14-2-4 Positions d'exercice pour les saxophones alto et ténor

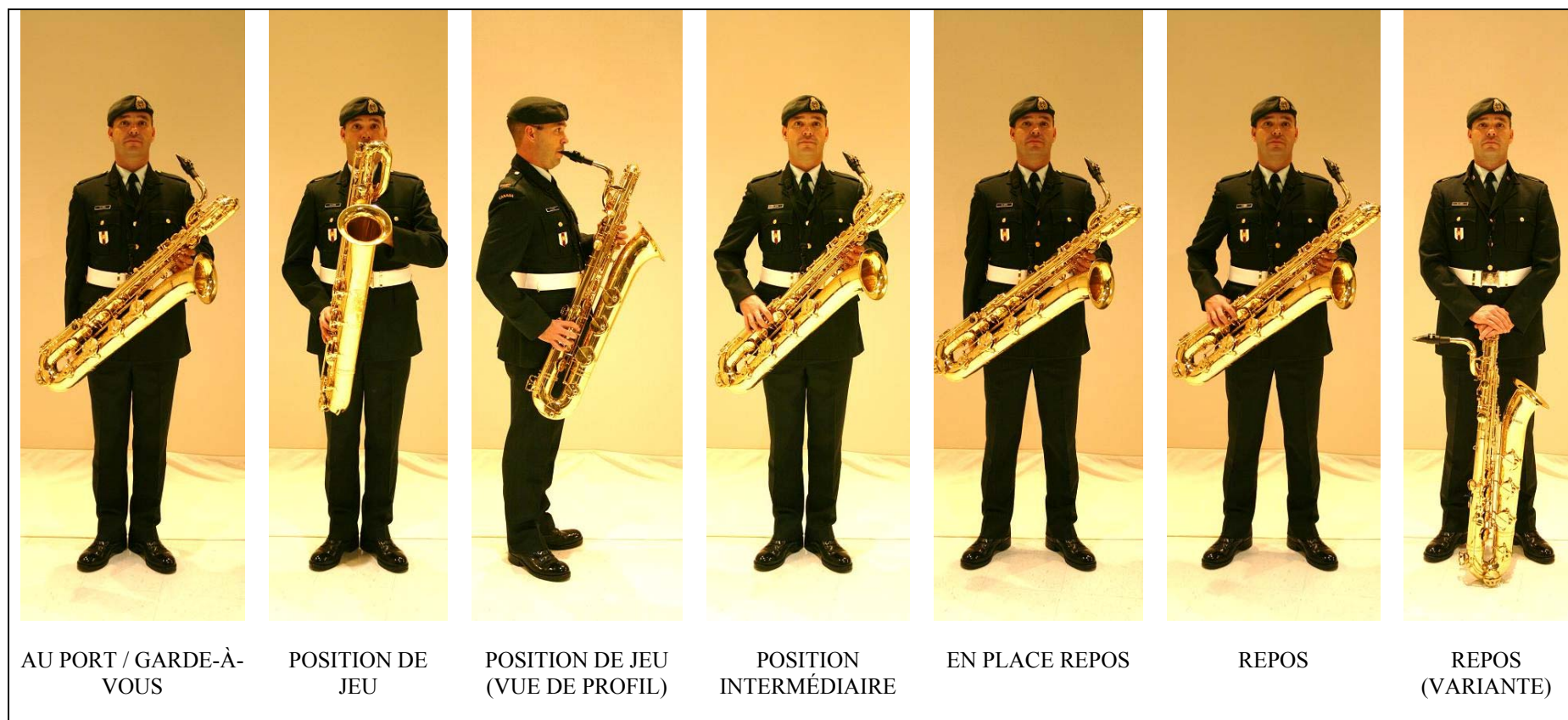


Figure 14-2-5 Positions d'exercice pour le saxophone baryton



Figure 14-2-6 Positions d'exercice pour le cor français



Figure 14-2-7 Positions d'exercice pour le cor français – port du sabre ou de la baïonnette

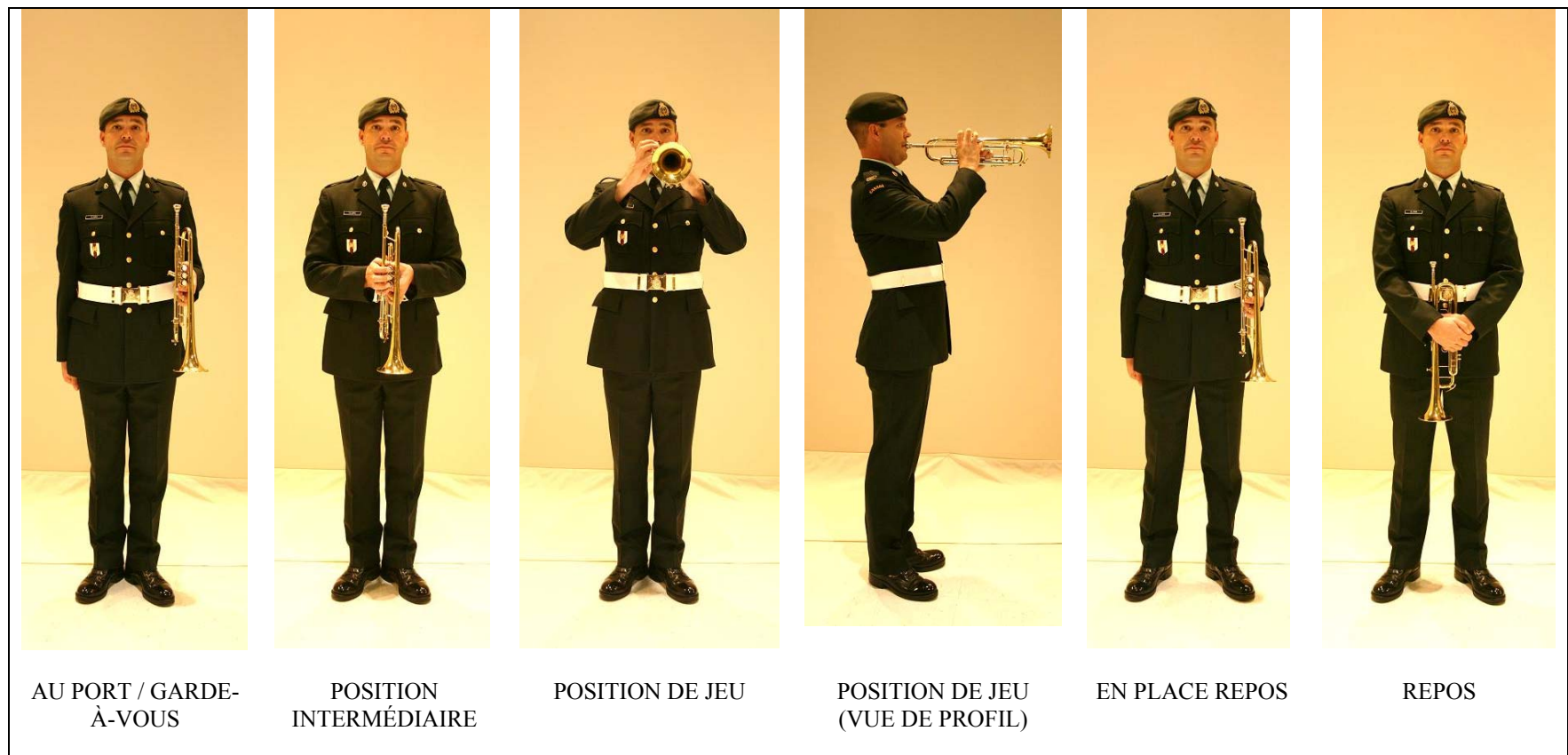


Figure 14-2-8 Positions d'exercice pour la trompette

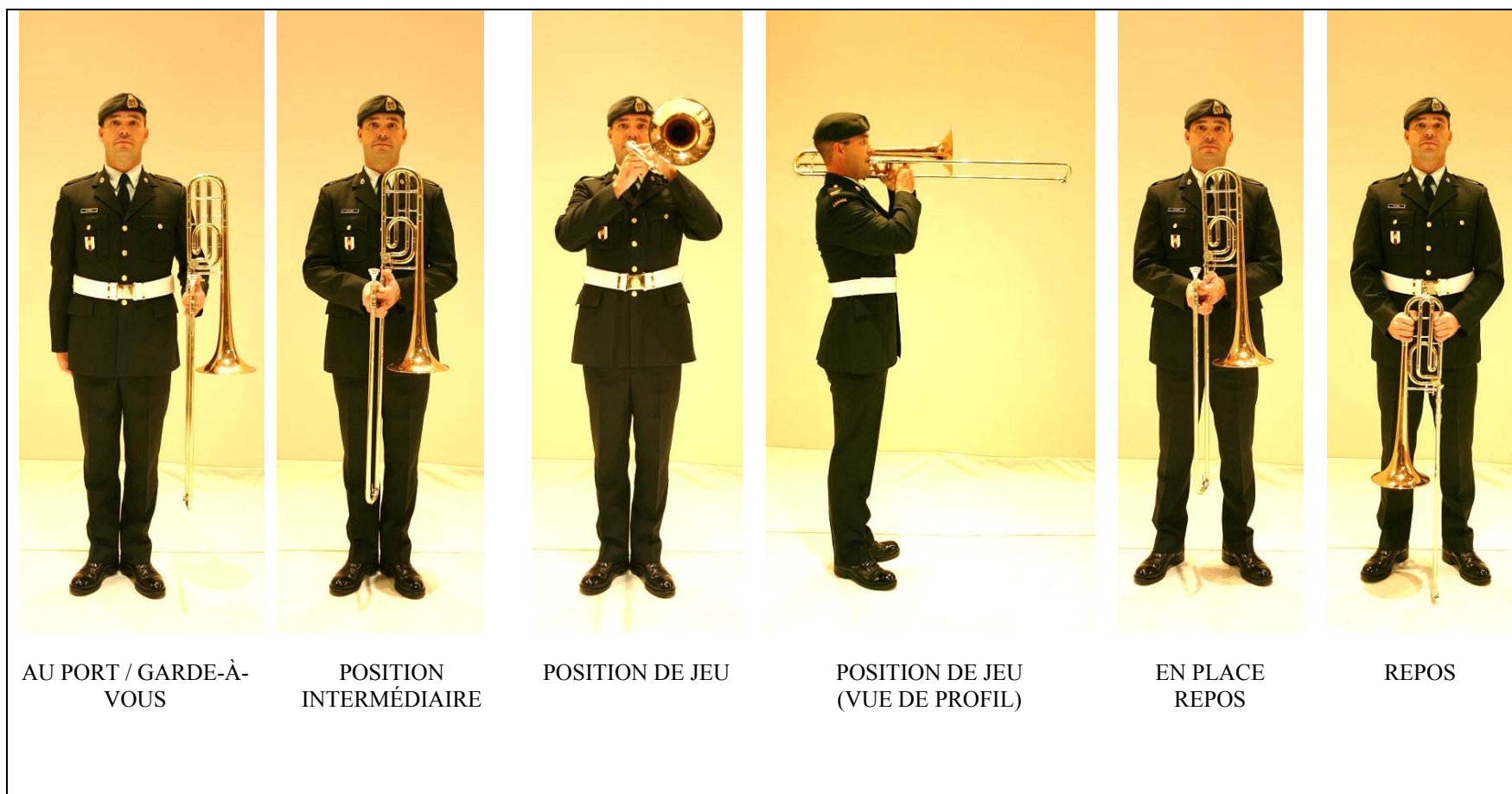


Figure 14-2-9 Positions d'exercice pour le trombone



Figure 14-2-10 Positions d'exercice pour l'euphonium



Figure 14-2-11 Positions d'exercice pour le tuba



Figure 14-2-12 Positions d'exercice pour la caisse claire et la caisse roulante (portées en bandoulière) (A)

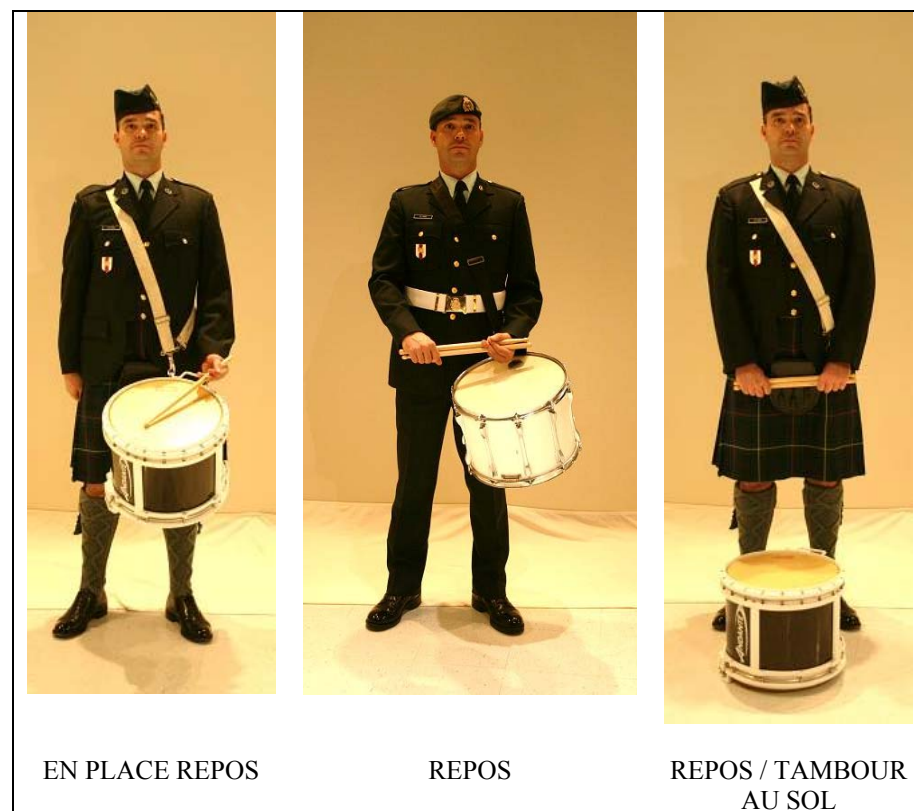


Figure 14-2-12 Positions d'exercice pour la caisse claire et la caisse roulante (portées en bandoulière) (B)



Figure 14-2-13 Positions d'exercice pour la caisse claire (rebord plat) (A)



Figure 14-2-13 Positions d'exercice pour la caisse claire (rebord plat) (B)

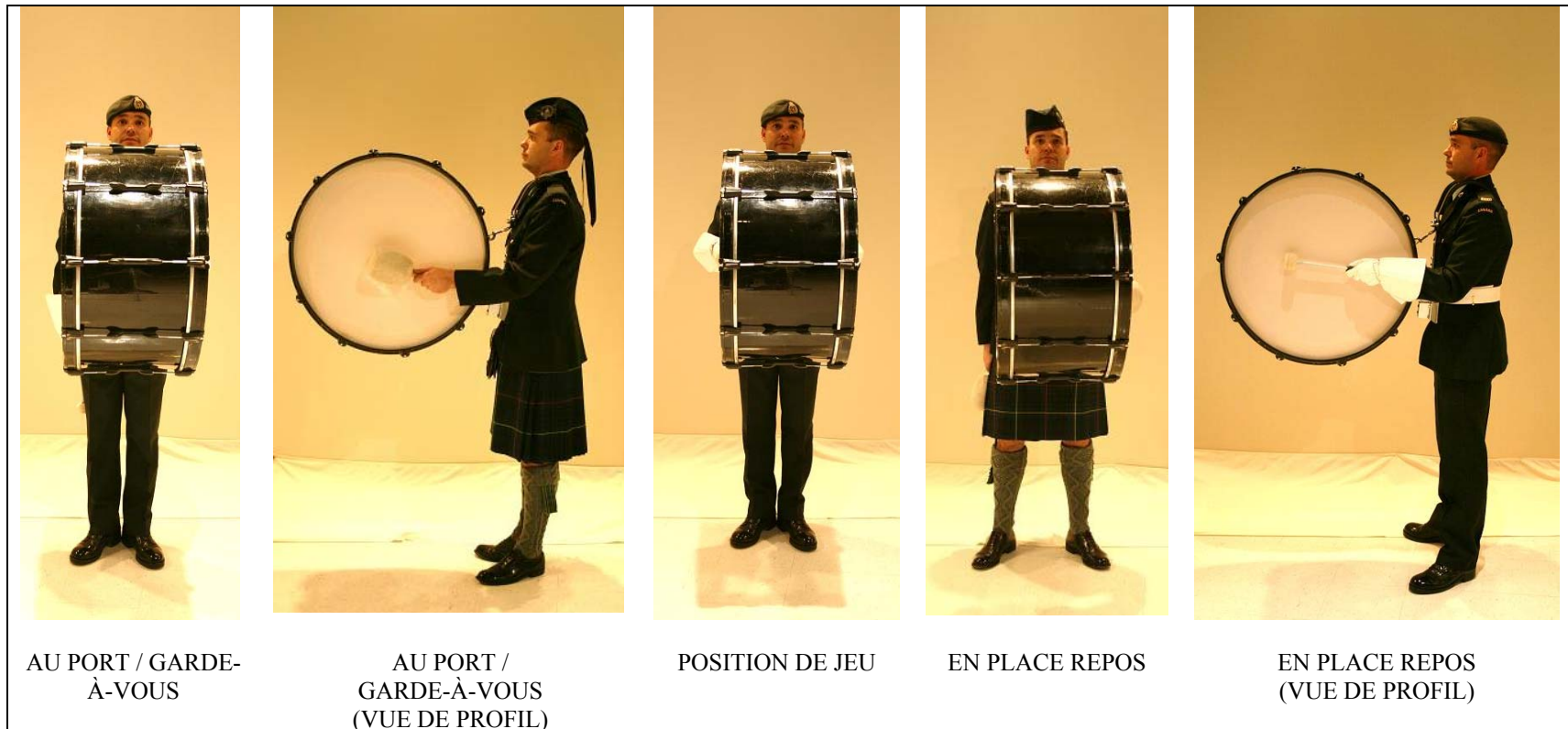


Figure 14-2-14 Positions d'exercice pour la grosse caisse (A)

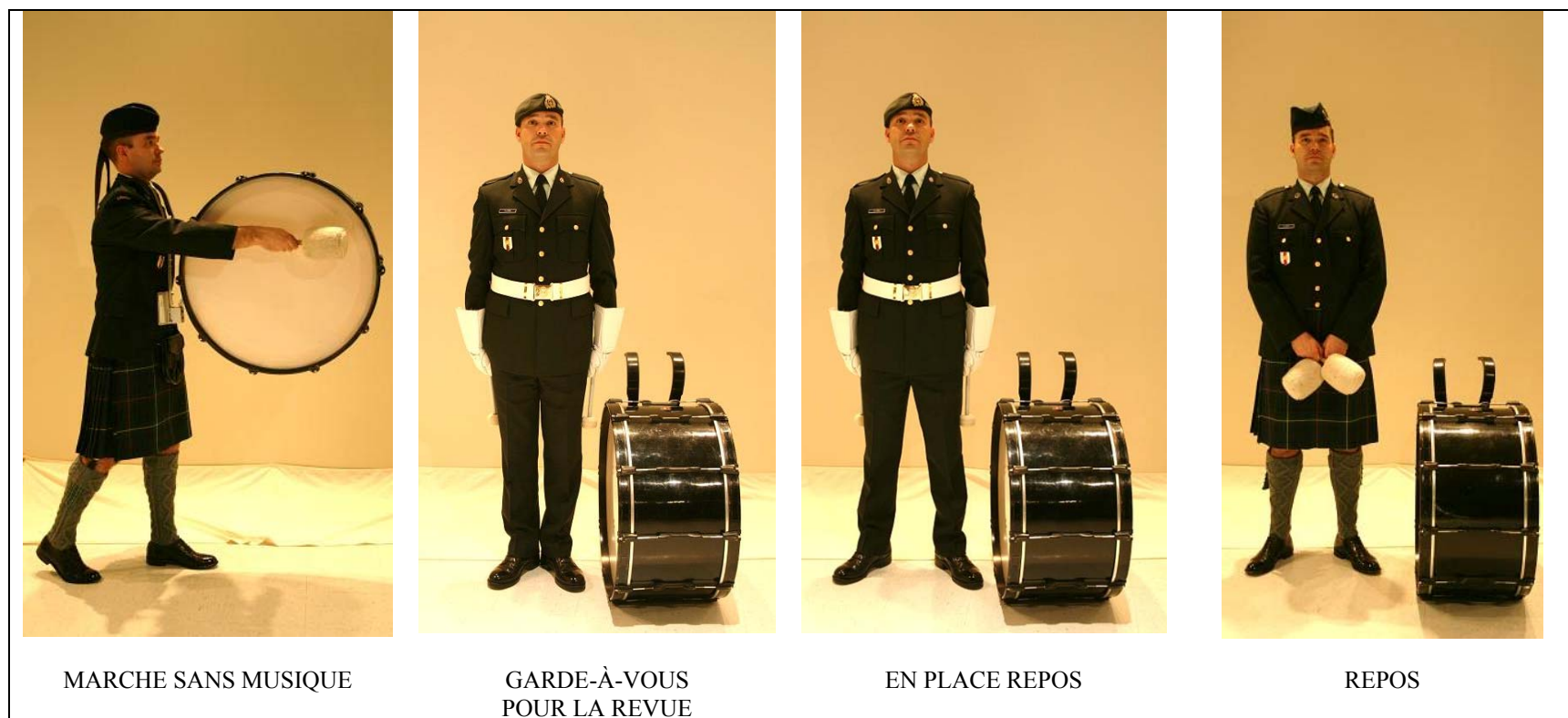


Figure 14-2-14 Positions d'exercice pour la grosse caisse (B)



Figure 14-2-15 Positions d'exercice pour les cymbales



Figure 14-2-16 Positions d'exercice pour les cornemuses (A)



Figure 14-2-16 Positions d'exercice pour les cornemuses – CORNEMUSES « PRÊTES » (B)

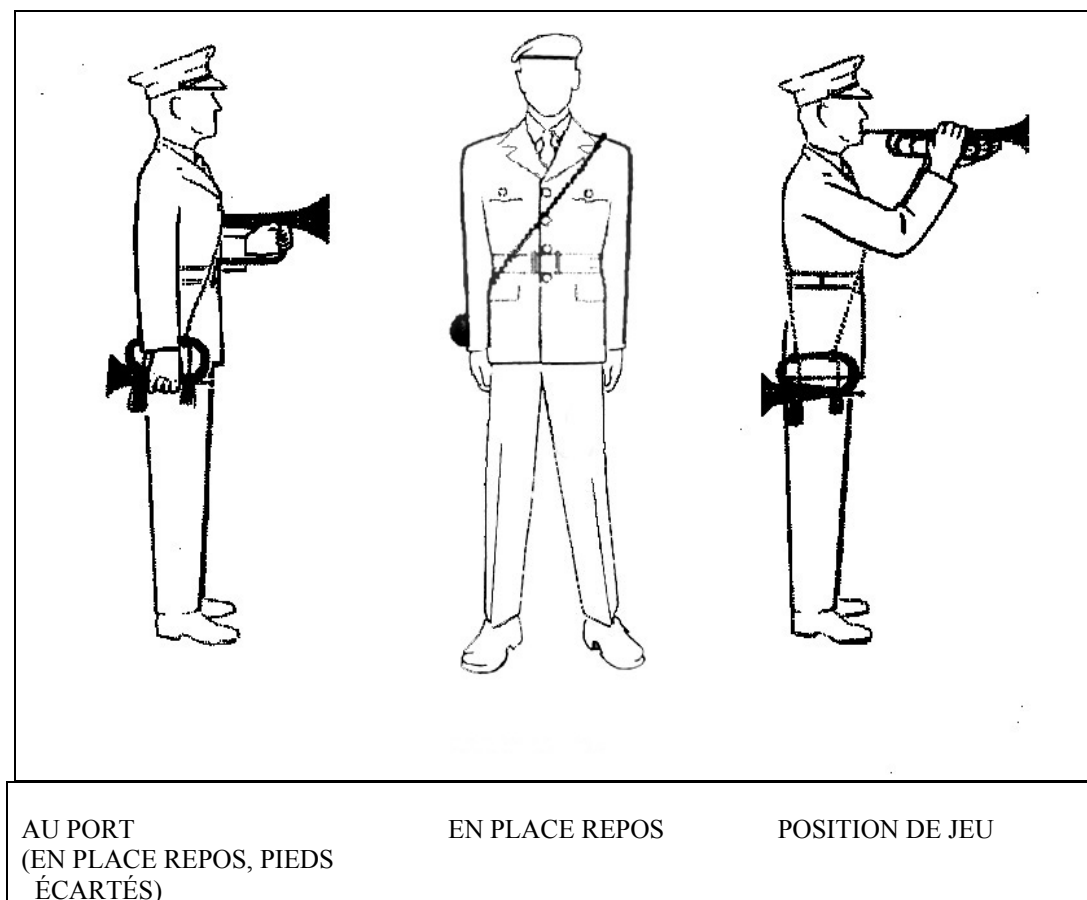


Figure 14-2-17

Positions d'exercice pour le clairon, le bugle à pistons et la trompette (A)

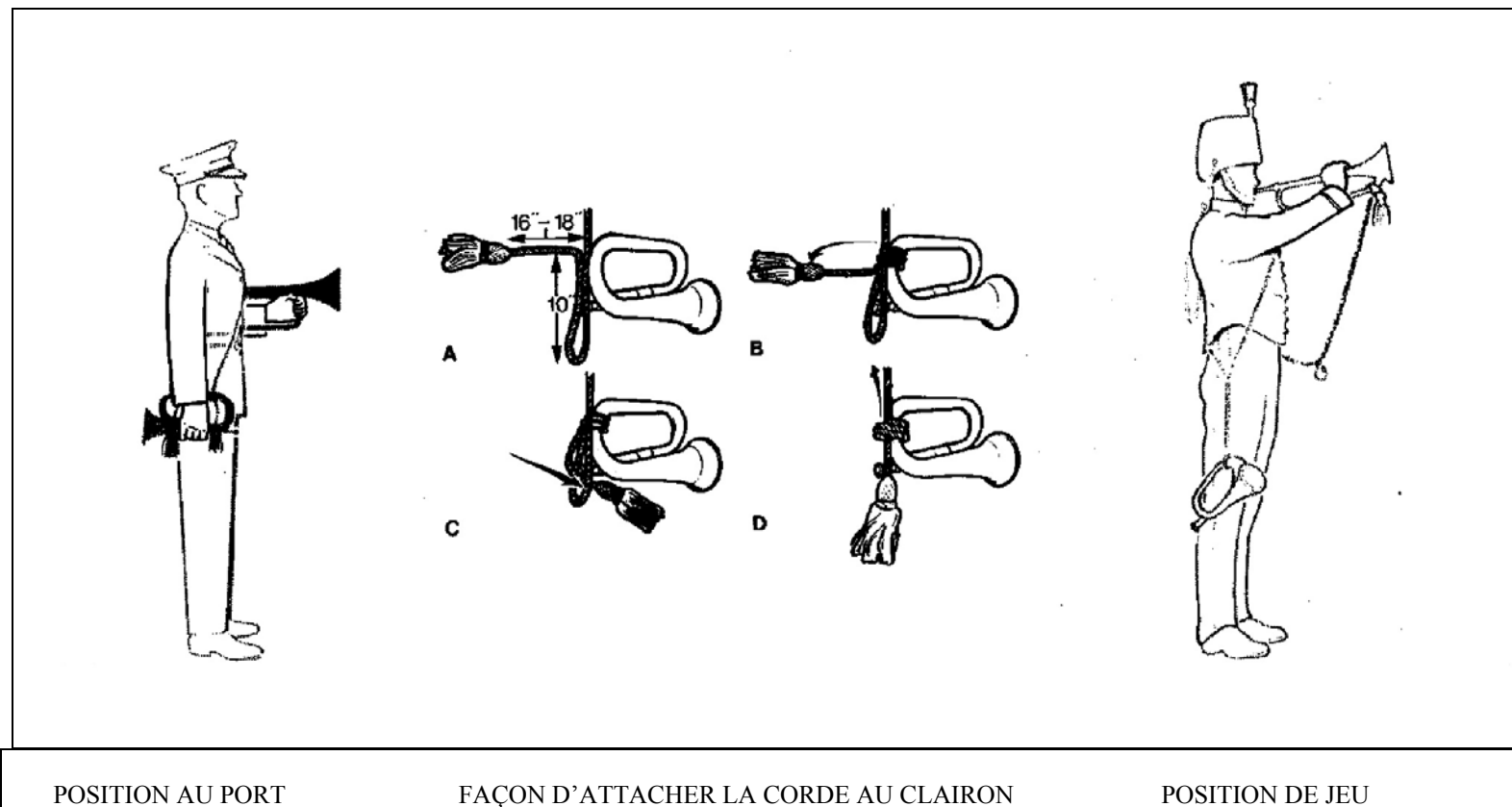


Figure 14-2-17 Positions d'exercice pour le clairon, le bugle à pistons et la trompette (B)

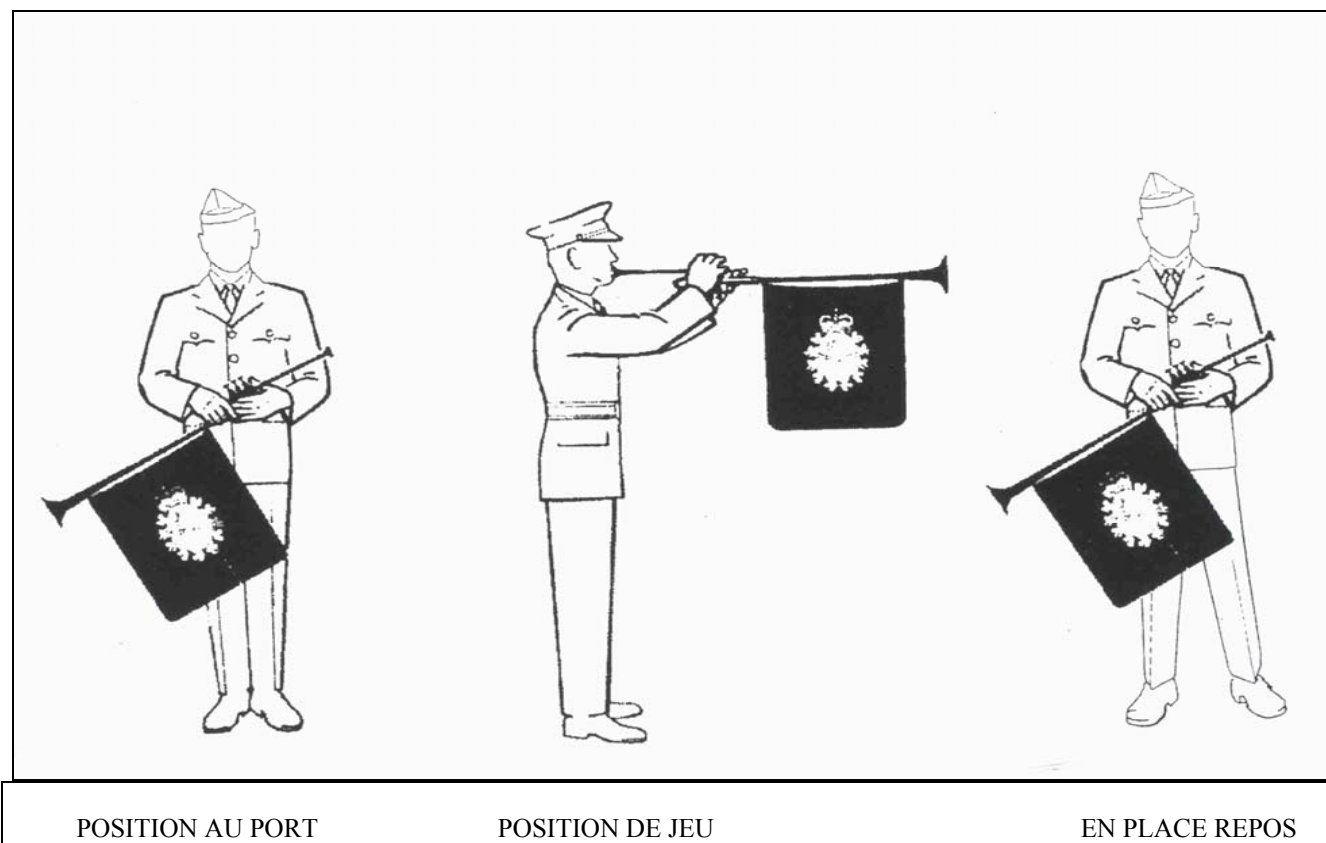


Figure 14-2-18 Positions d'exercice pour la trompette h raldique

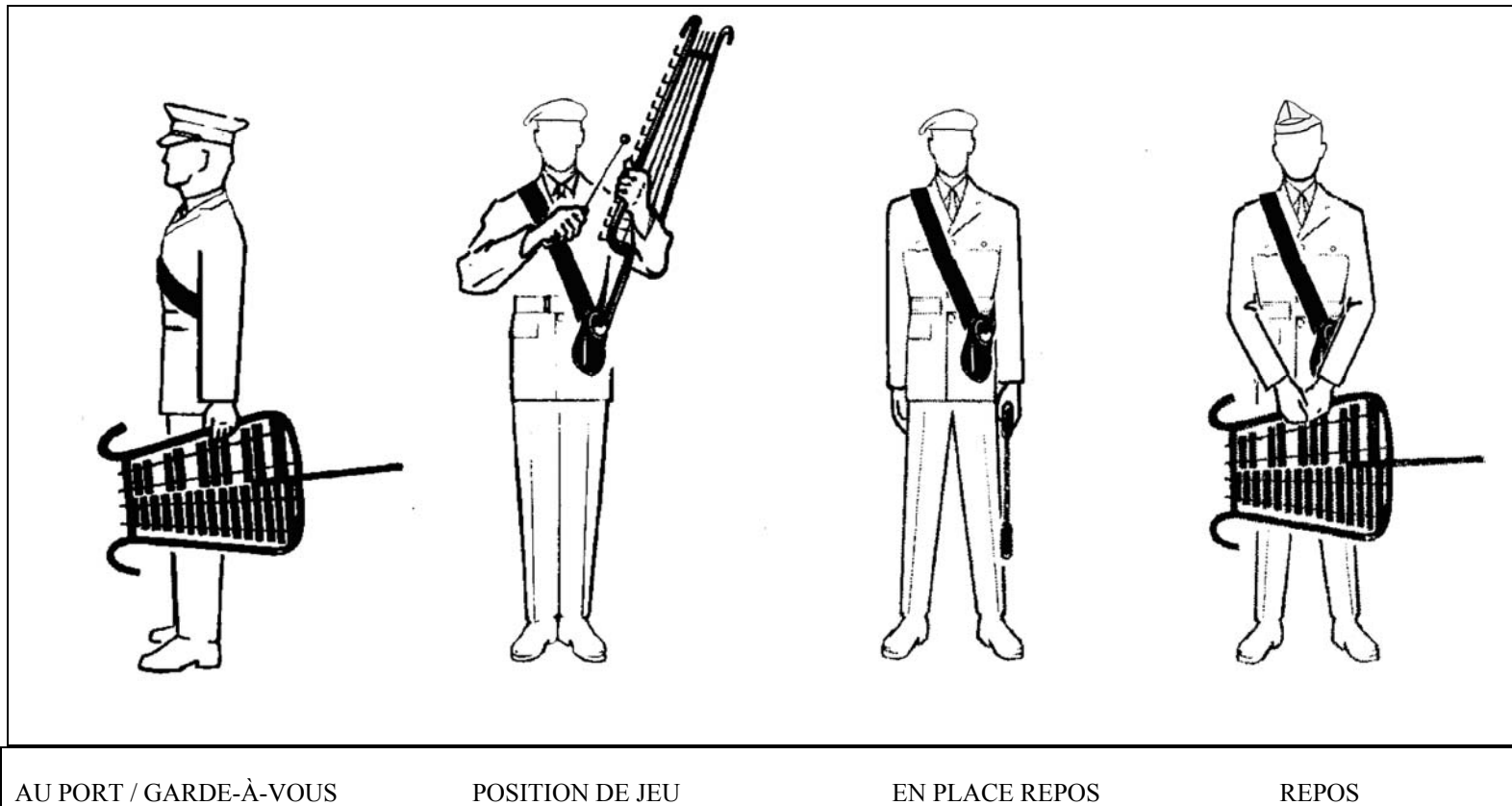


Figure 14-2-19 Positions d'exercice pour la lyre militaire



Figure 14-3-1 Chef de musique – Début d’une marche à la halte

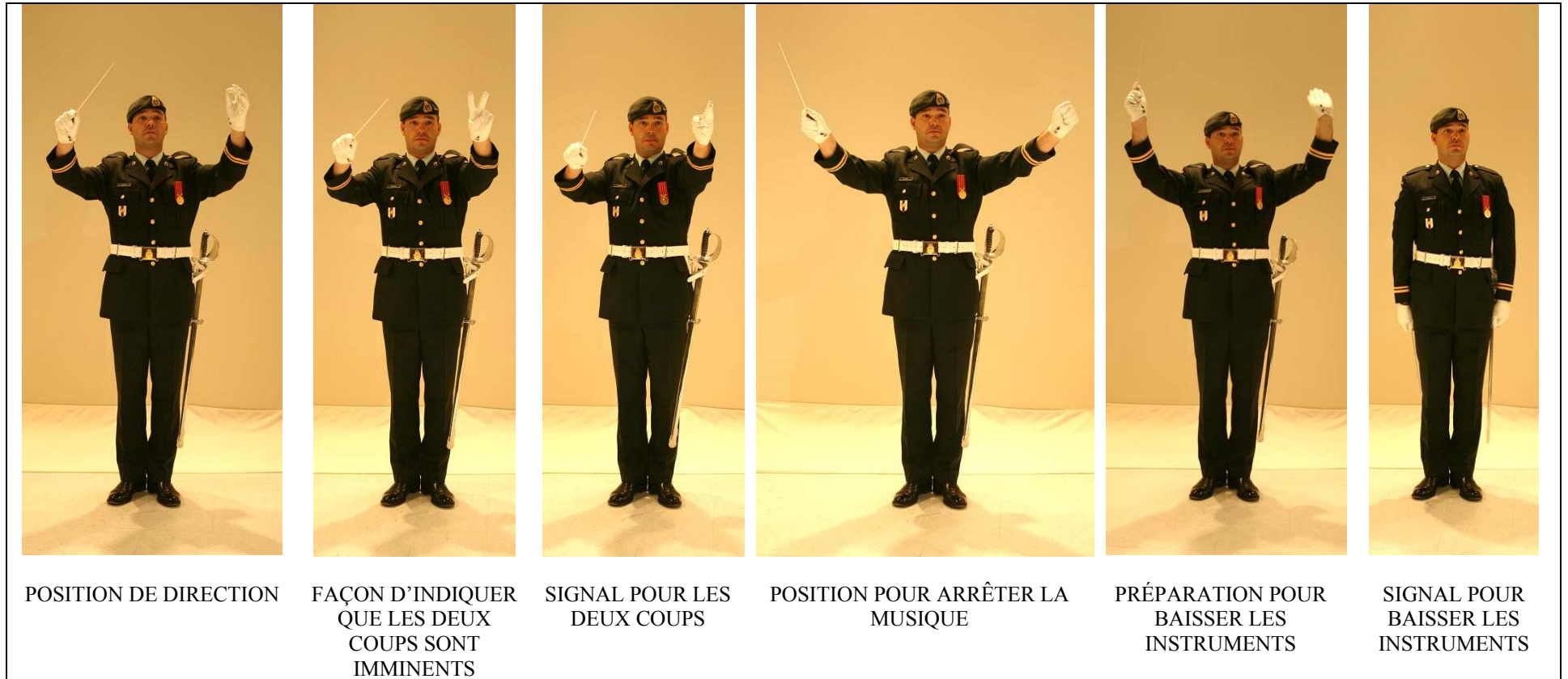


Figure 14-3-2

Chef de musique – Direction et fin d'une marche



Figure 14-3-3 Chef de musique – Port de la baguette

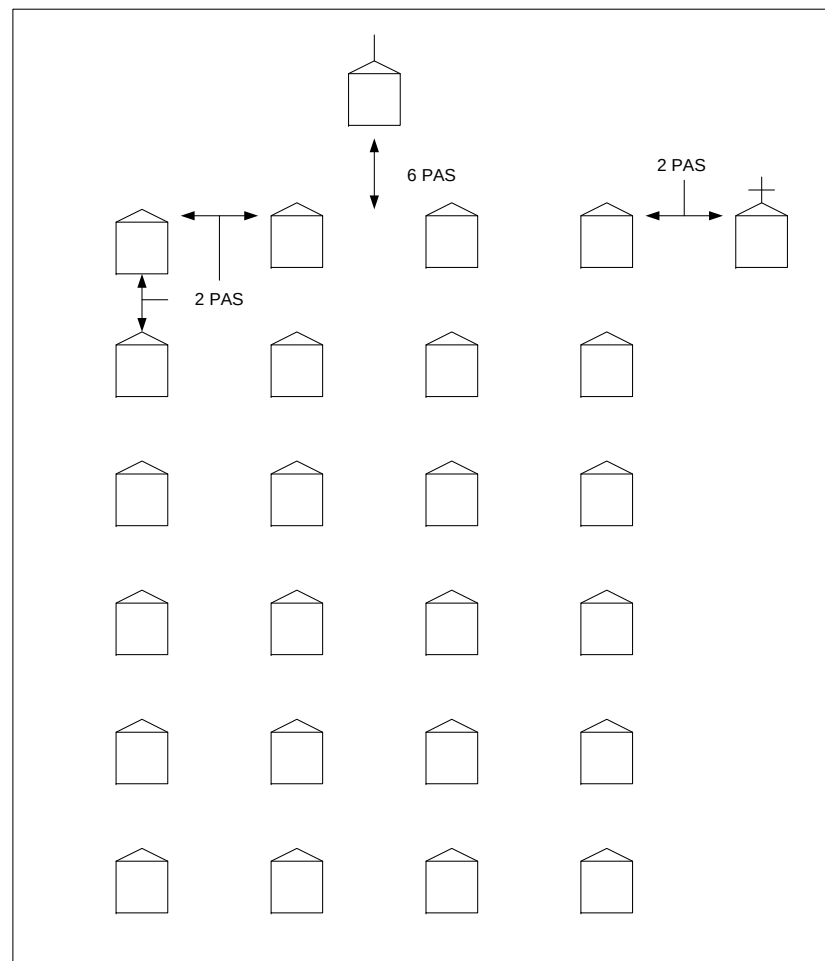


Figure 14-4-1 Formation de base de la musique, nombre pair de files

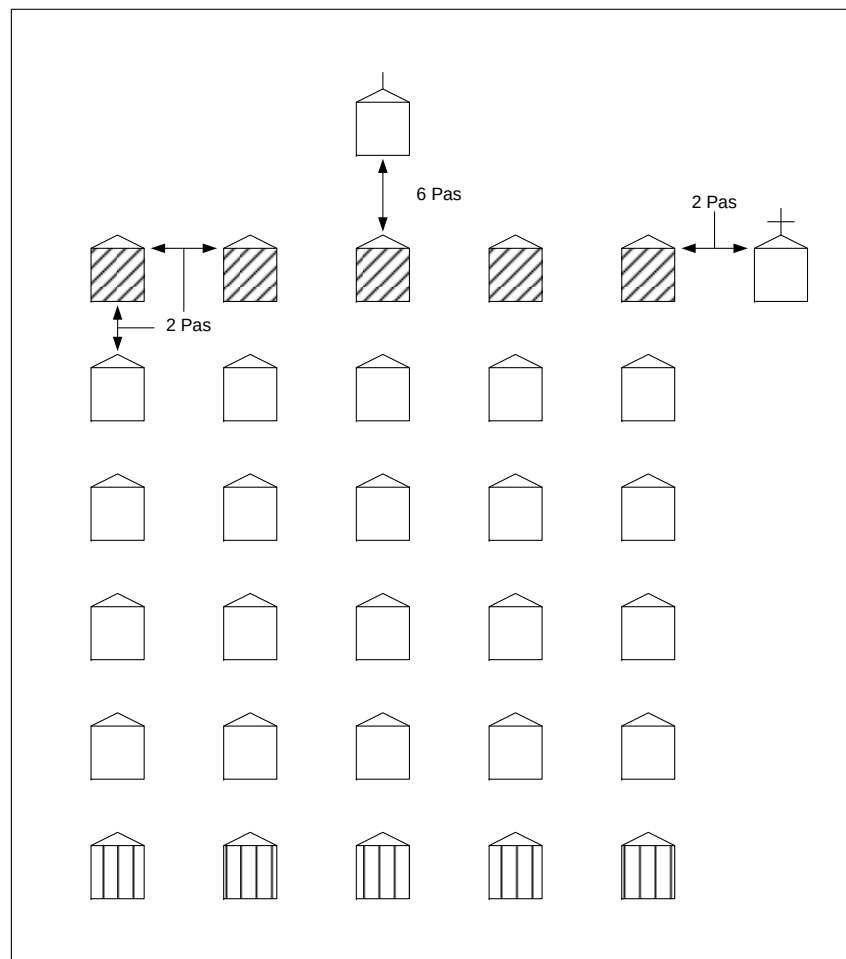


Figure 14-4-2

Formation de base de la musique, nombre impair de files

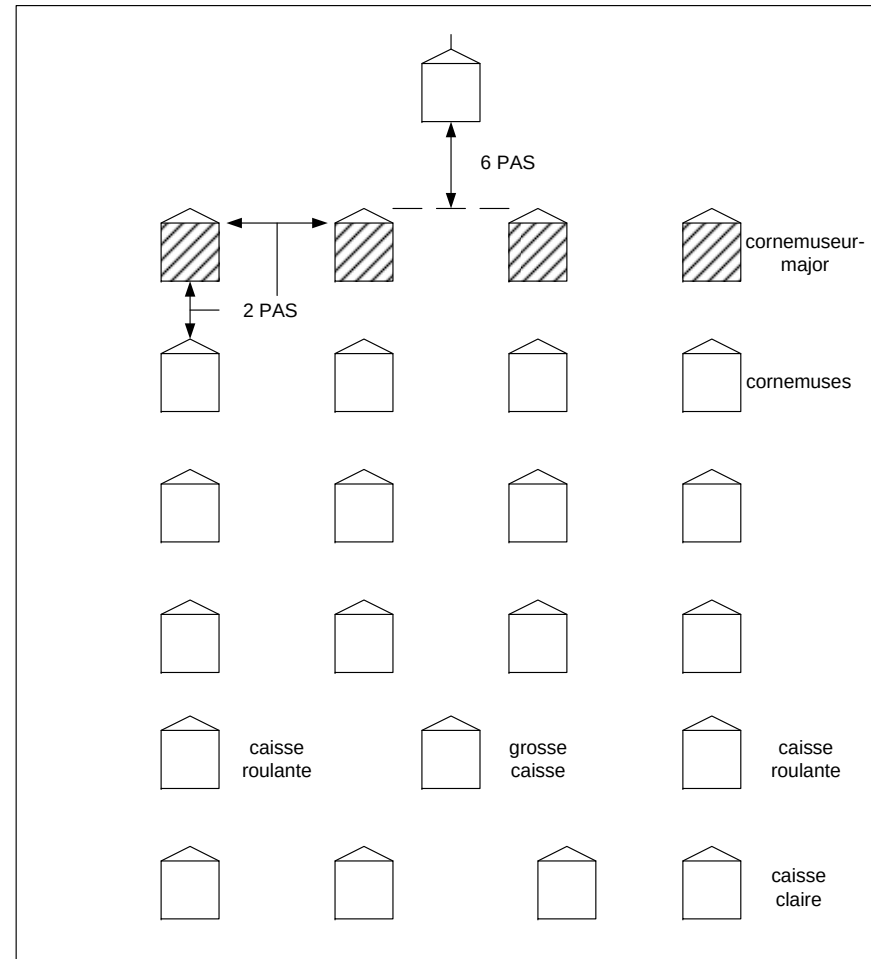


Figure 14-4-3 Formation de la musique, cornemuses et tambours

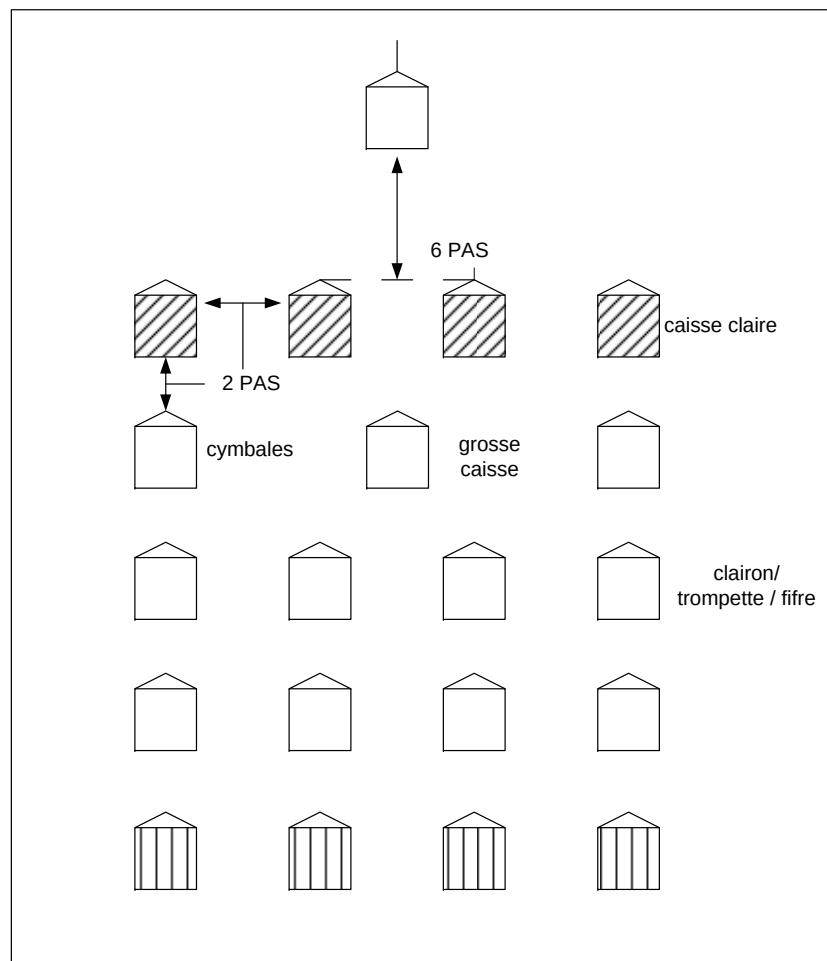


Figure 14-4-4

Formation de base de la musique, corps de tambours/fifres/trompettes/clairons

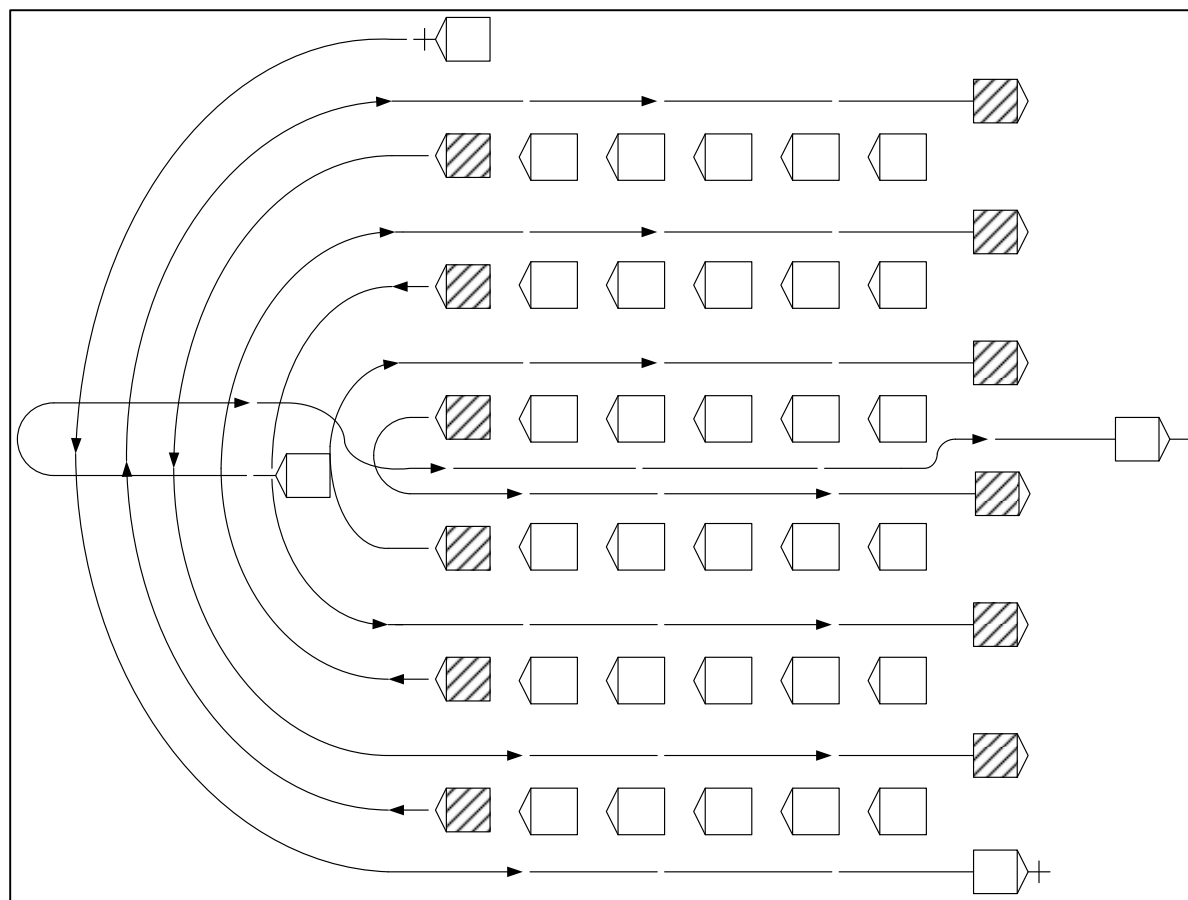


Figure 14-4-6

Contremarche en spirale – musique avec un nombre pair de files

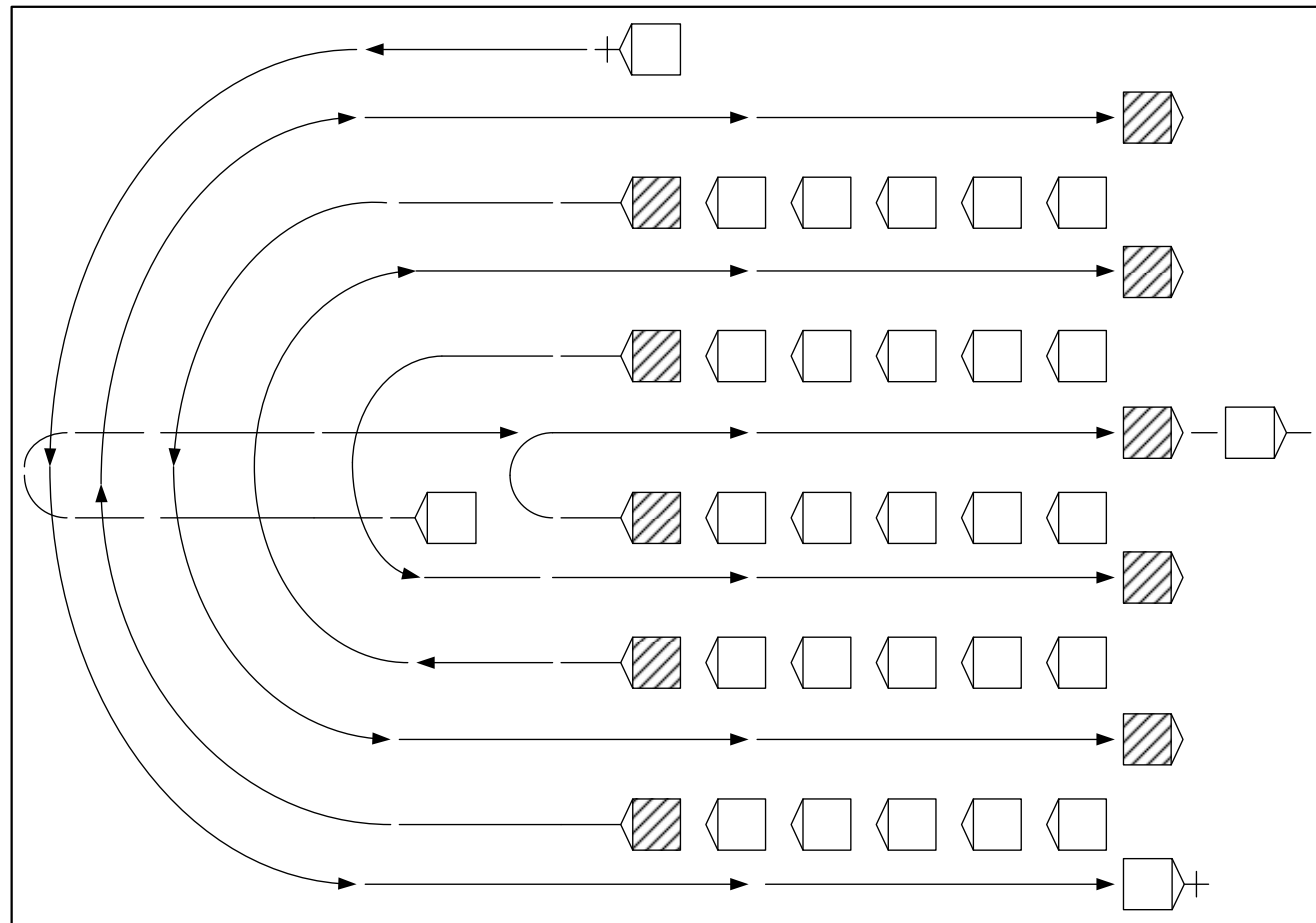


Figure 14-4-7 Contremarche en spirale – musique avec un nombre impair de files

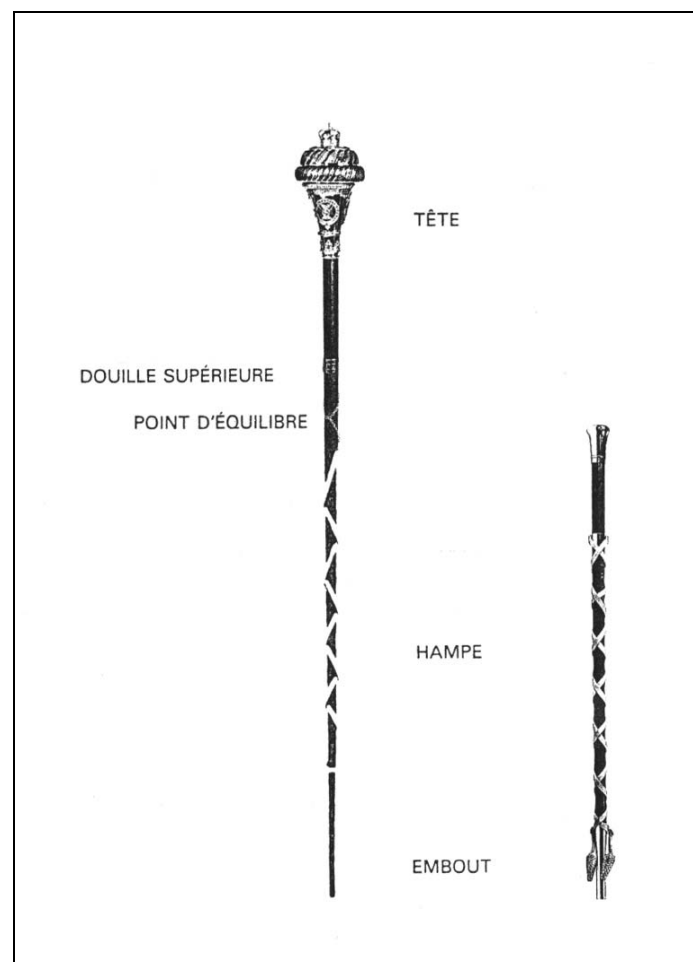


Figure 14-5-1 Masse et canne de rassemblement du tambour-major

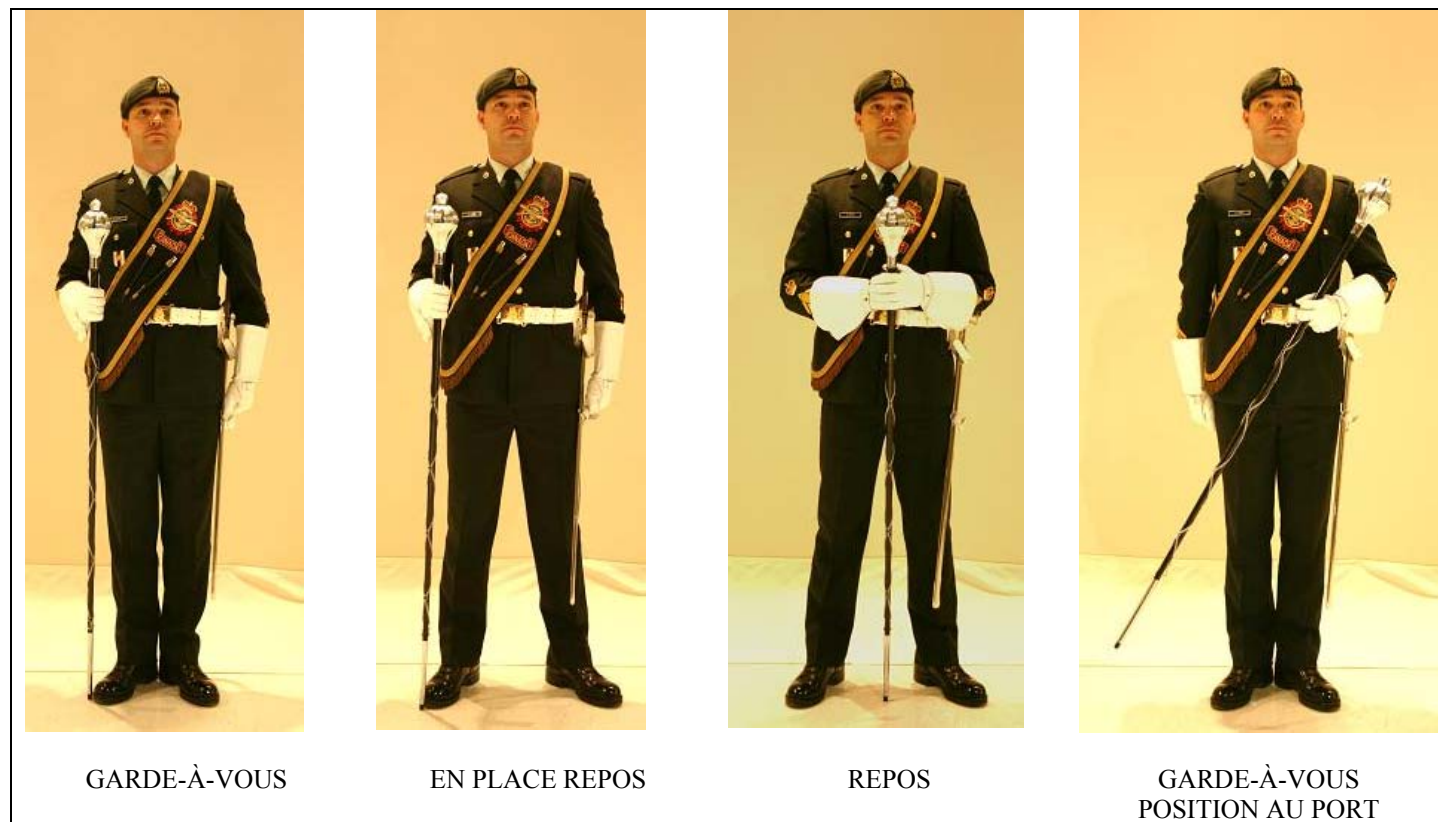


Figure 14-5-2 Tambour-major – Positions de base

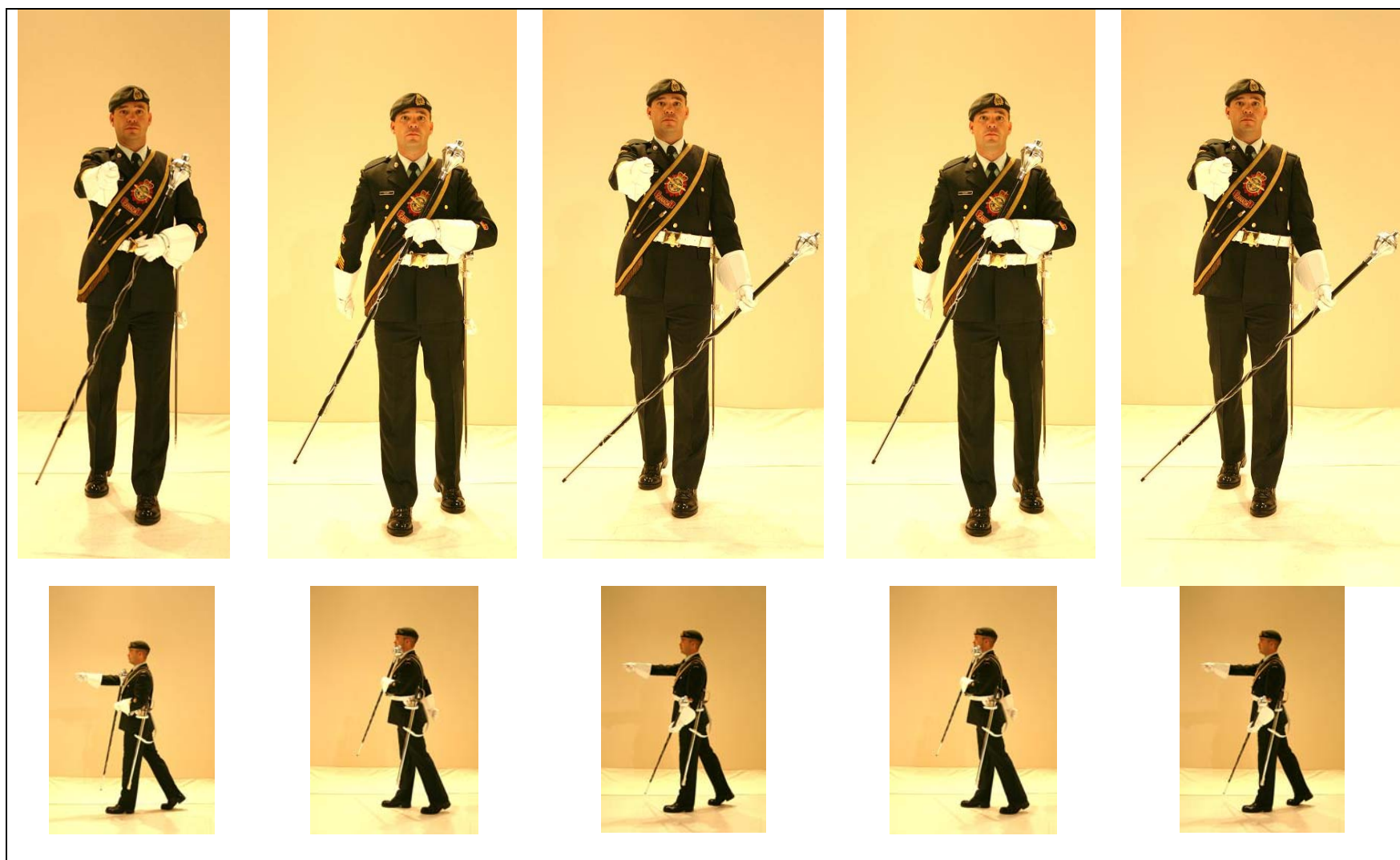


Figure 14-5-3 Tambour-major – Position au port durant la marche

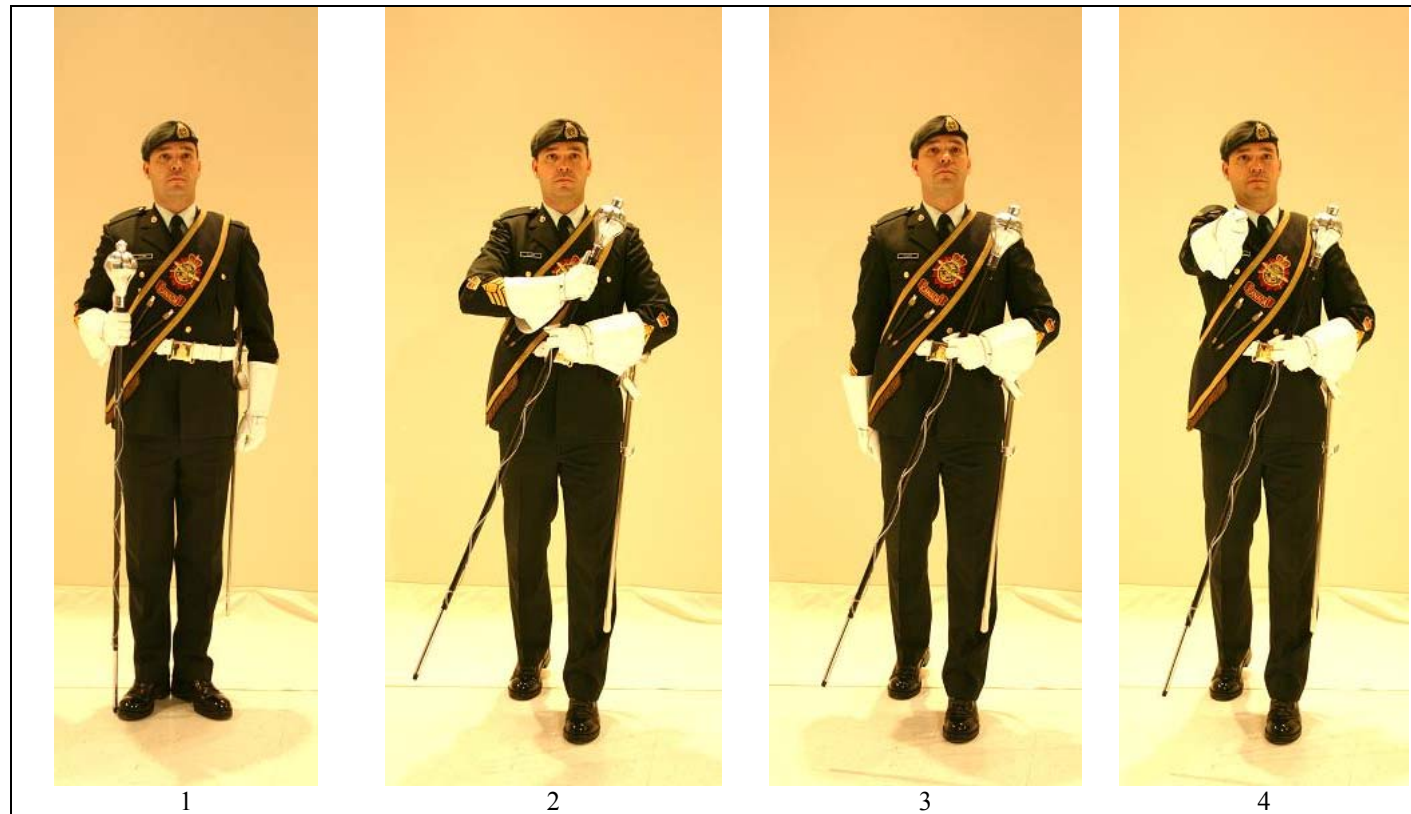


Figure 14-5-4 Tambour-major – Début de la marche au pas cadencé, en position au port



Figure 14-5-5

Tambour-major – Début de la marche au pas ralenti, en position au port



Figure 14-5-6 Tambour-major – Salut

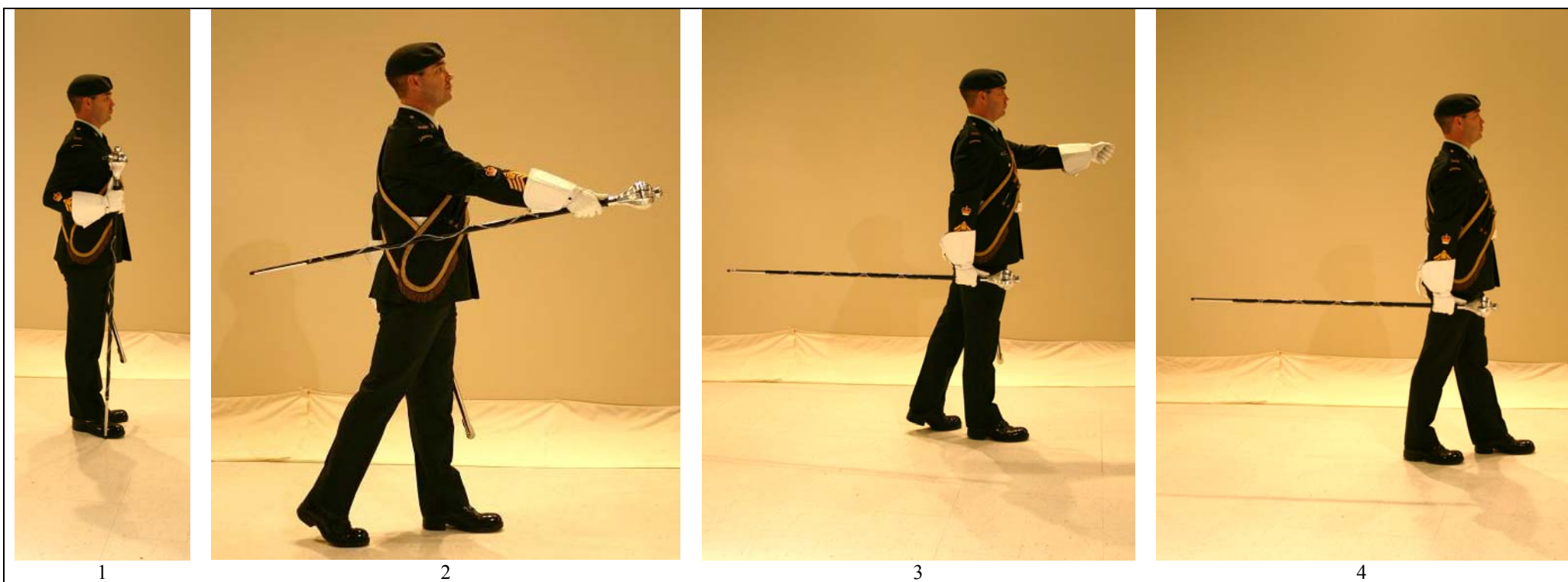


Figure 14-5-7 Tambour-major – Début de la marche et adoption de la position à la main

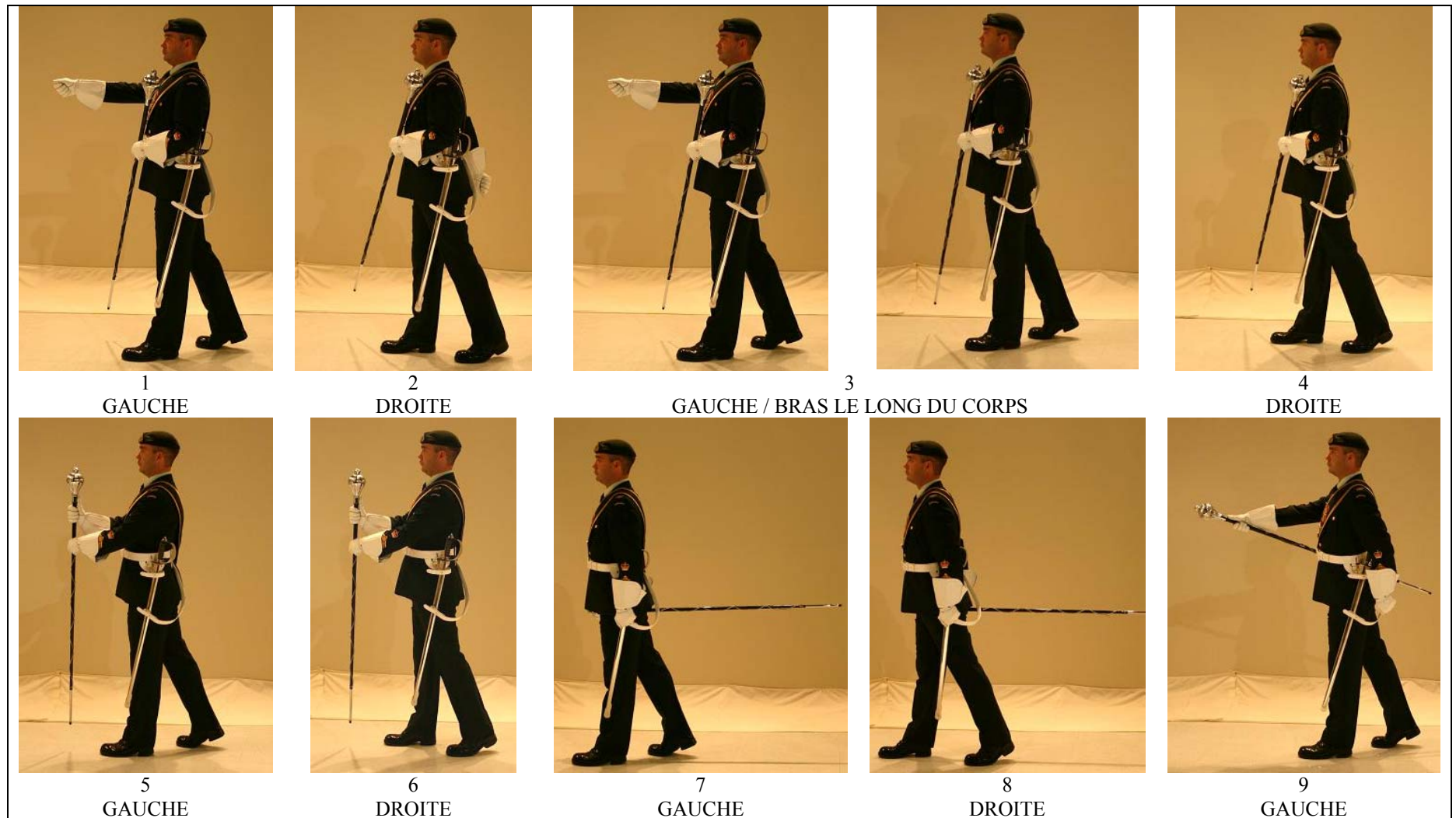


Figure 14-5-8 Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas cadencé : vue de la gauche



Figure 14-5-9

Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas cadencé : vue de la droite

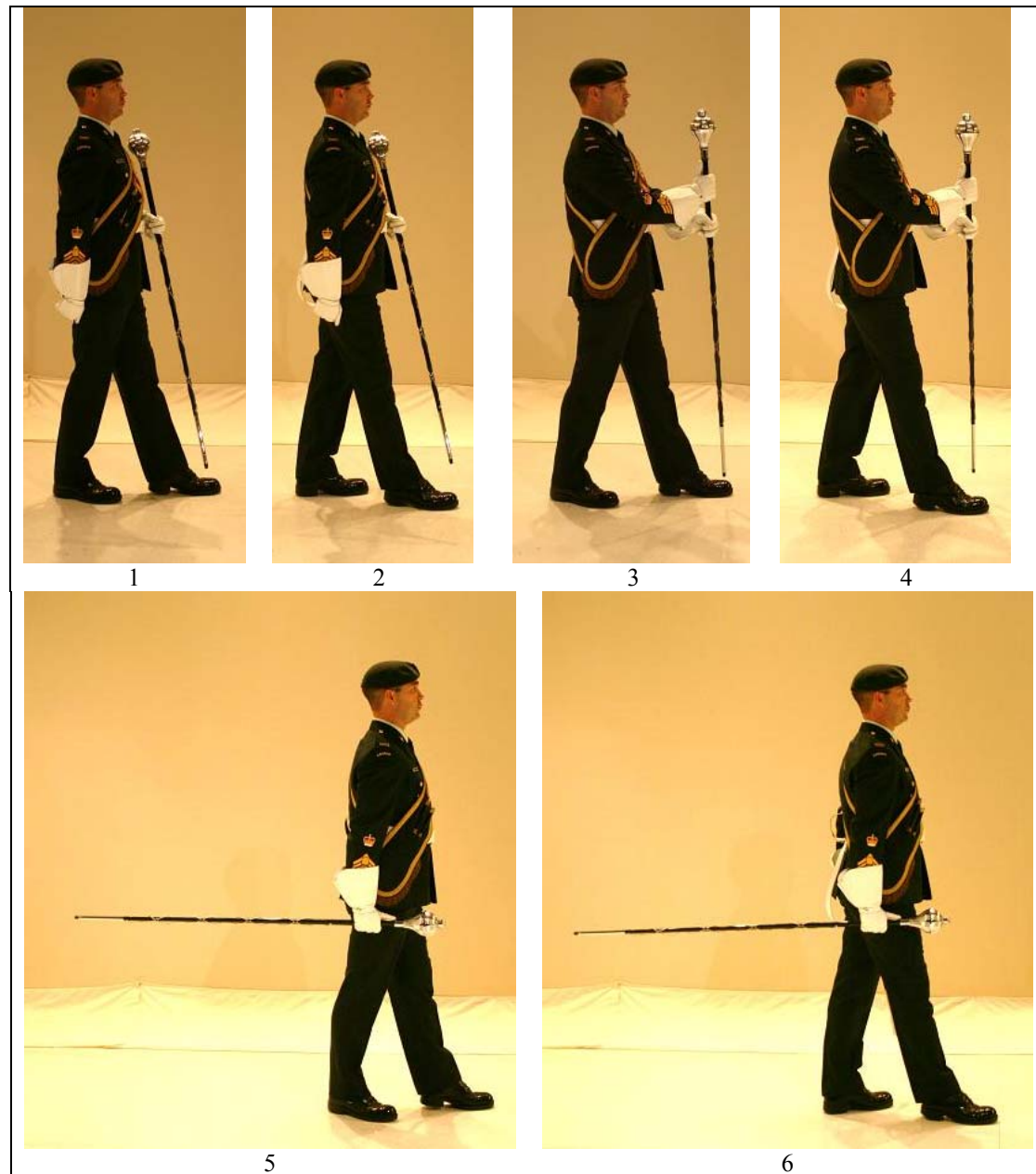


Figure 14-5-10

Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas ralenti

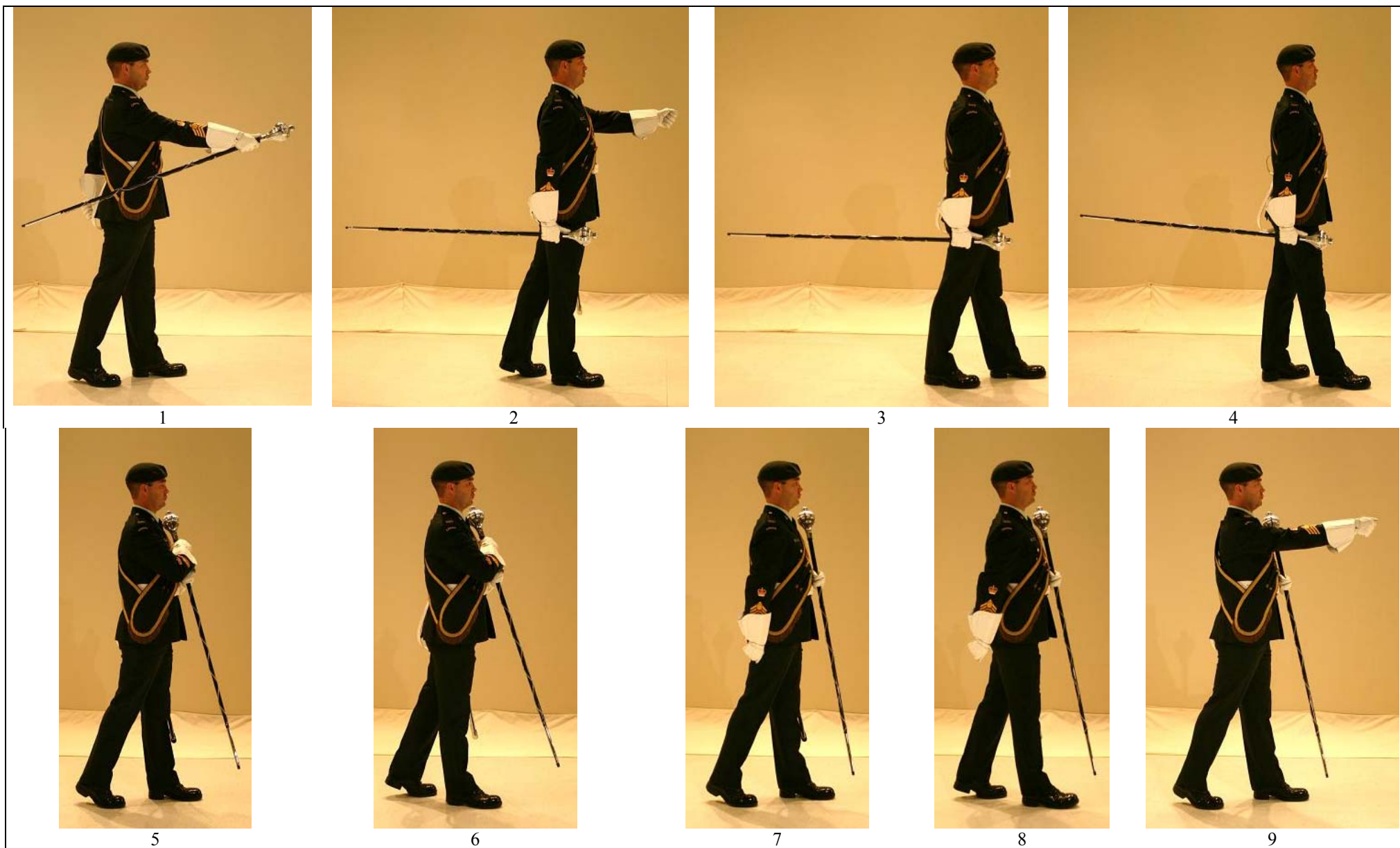


Figure 14-5-11

Tambour-major – Passage de la position à la main à la position au port, au pas cadencé

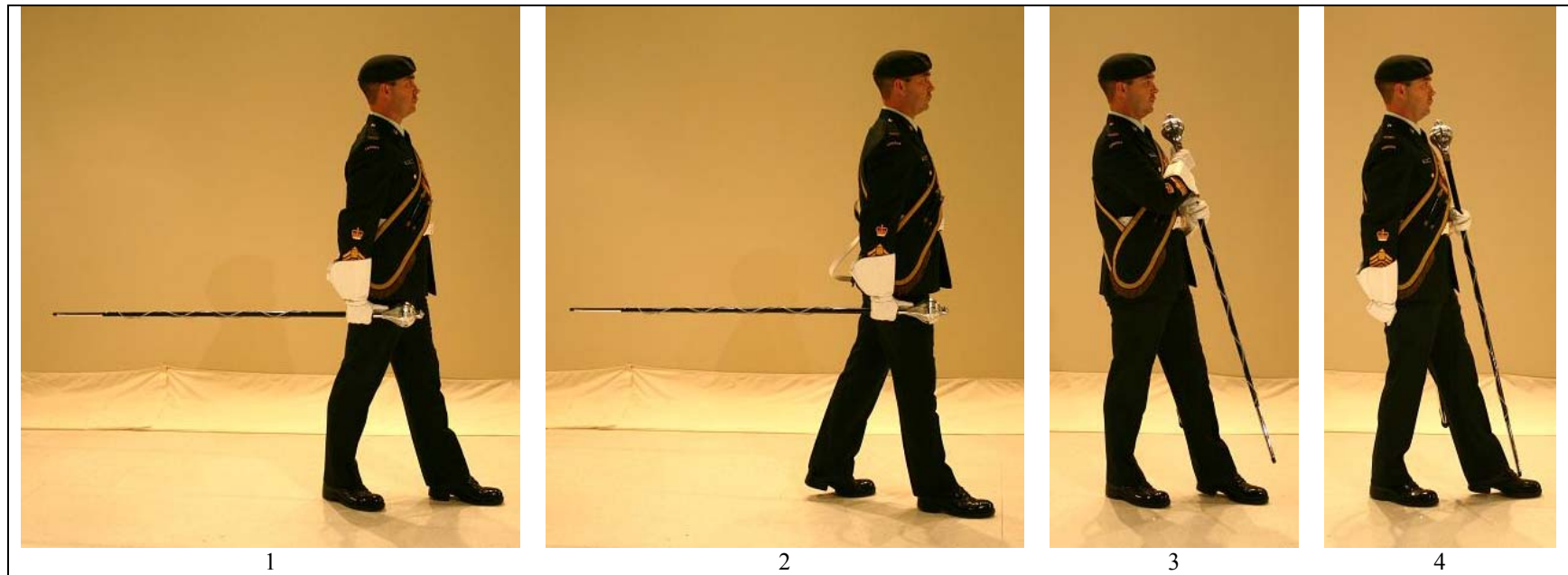


Figure 14-5-12 Tambour-major – Passage de la position à la main à la position au port, au pas ralenti

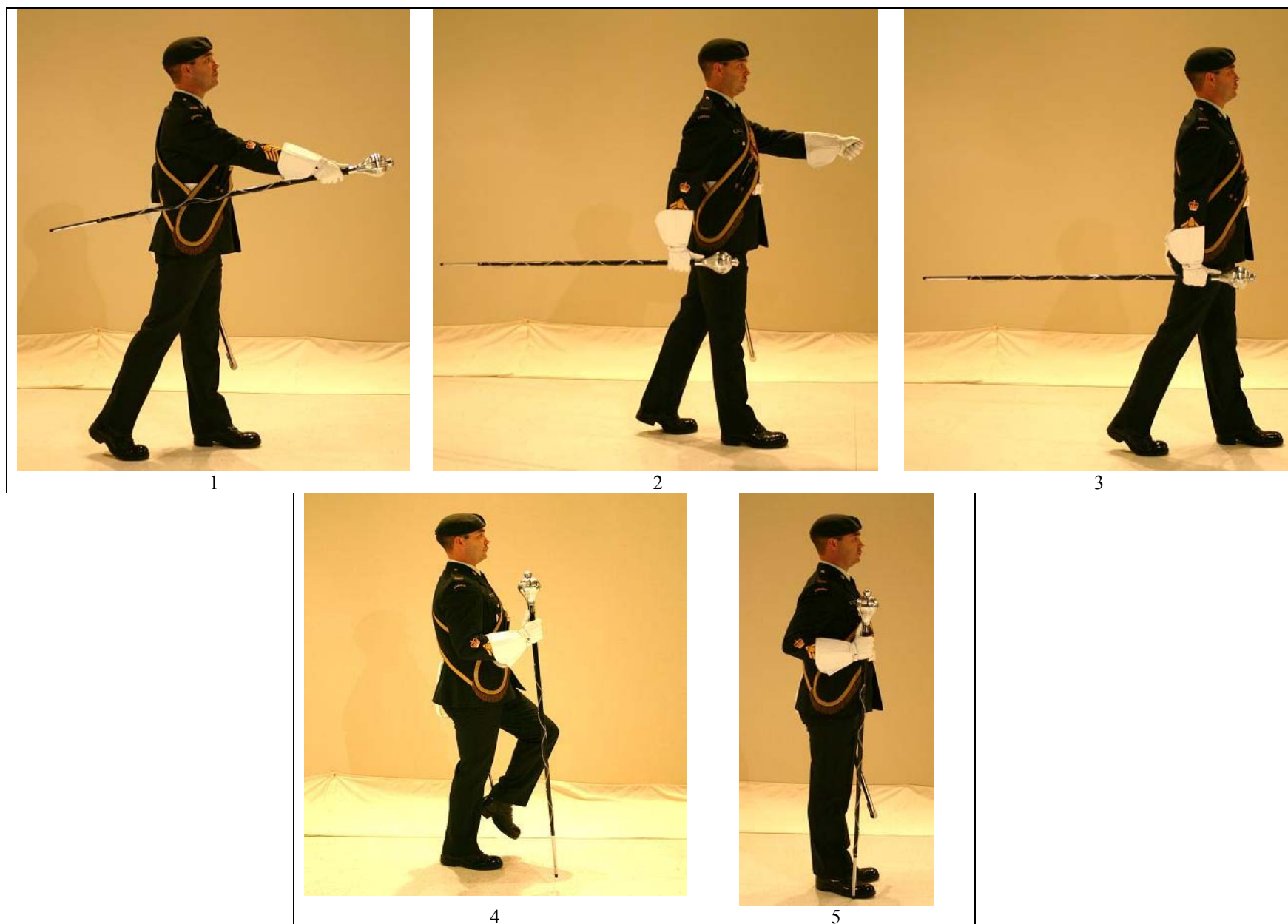


Figure 14-5-13 Tambour-major – Halte durant la marche en position à la main

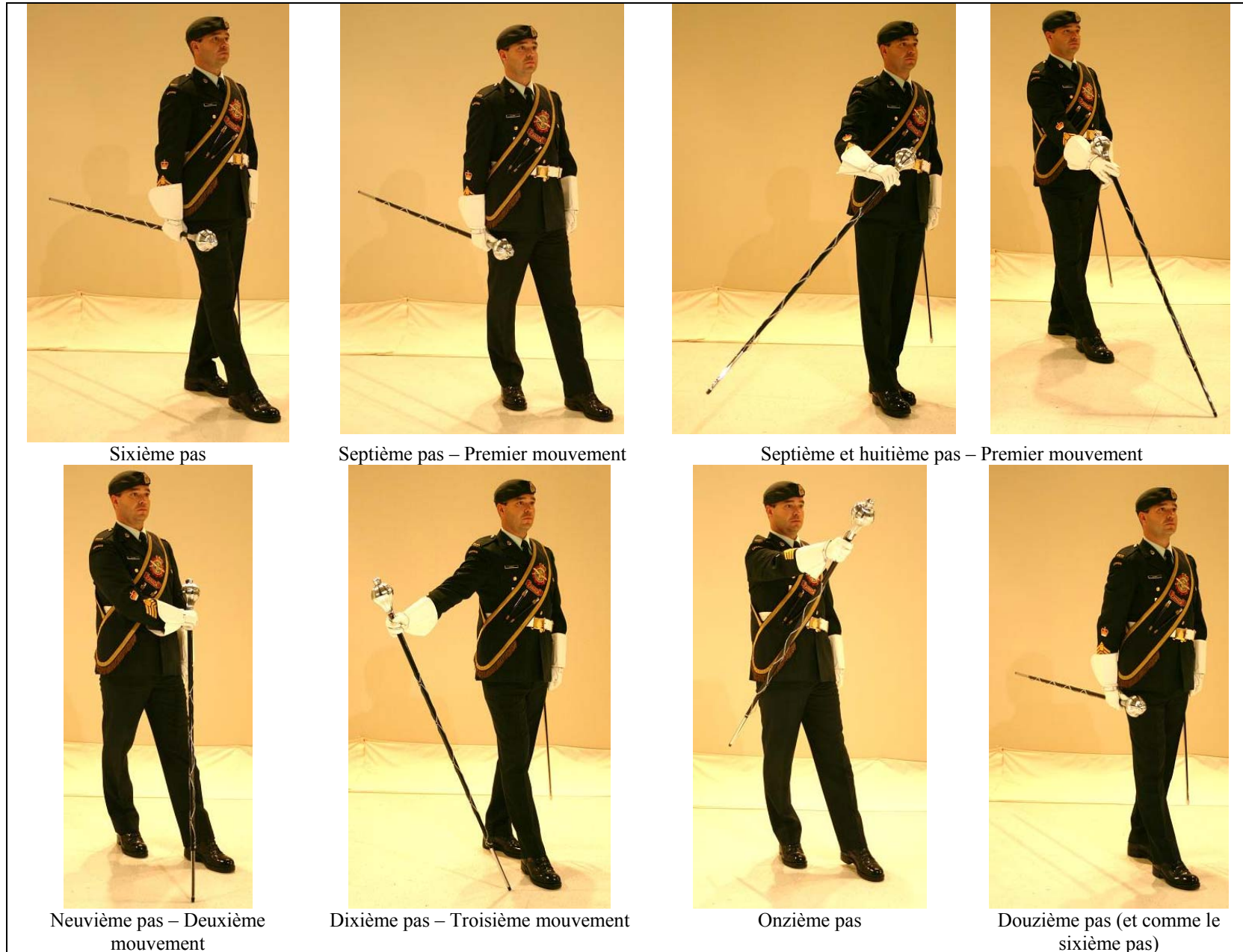


Figure 14-5-14 Tambour-major – Marche d'État au pas ralenti



Huitième pas



Dixième pas – Premier mouvement



Onzième pas – Deuxième mouvement



Douzième pas – Troisième mouvement



Treizième pas



Quatorzième pas (et comme le dixième pas)

Figure 14-5-15 Tambour-major – Marche avec la masse au pas cadencé



Figure 14-5-16 Tambour-major – Début de la marche

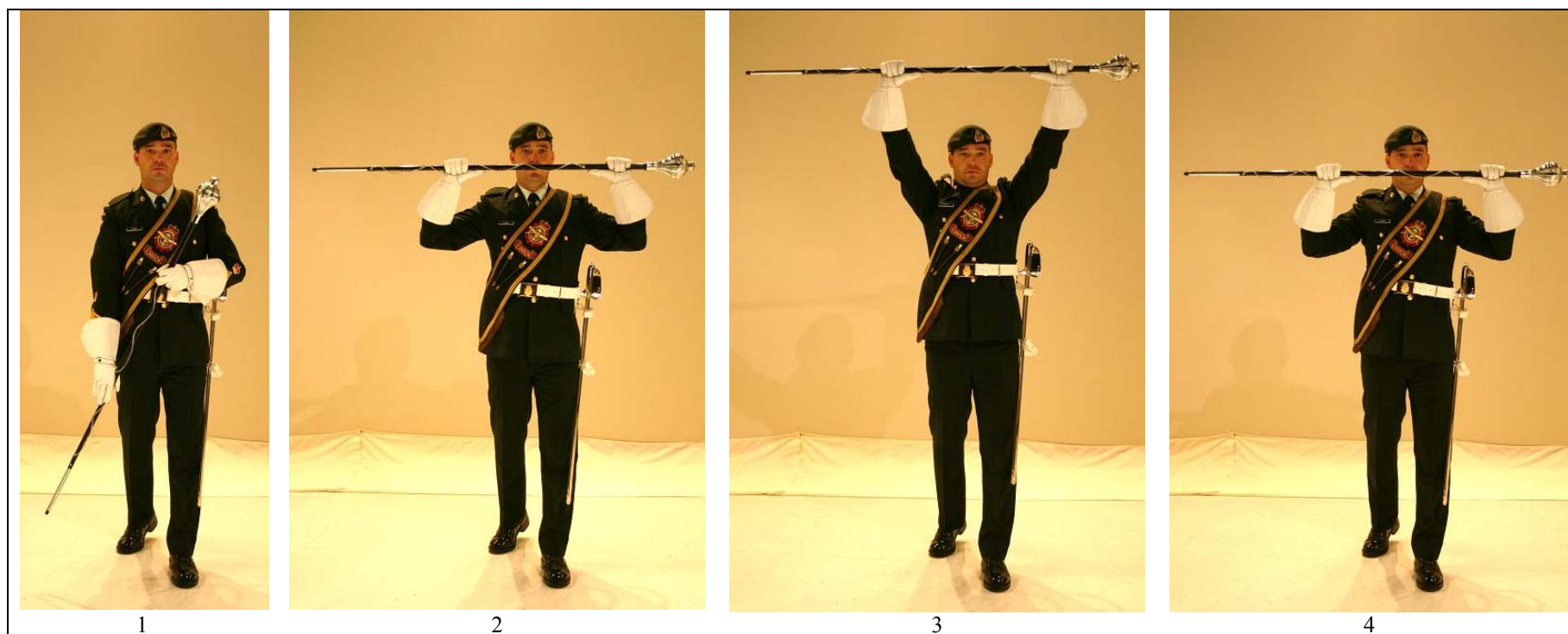


Figure 14-5-17 Tambour-major – Façon de marquer le pas (A)

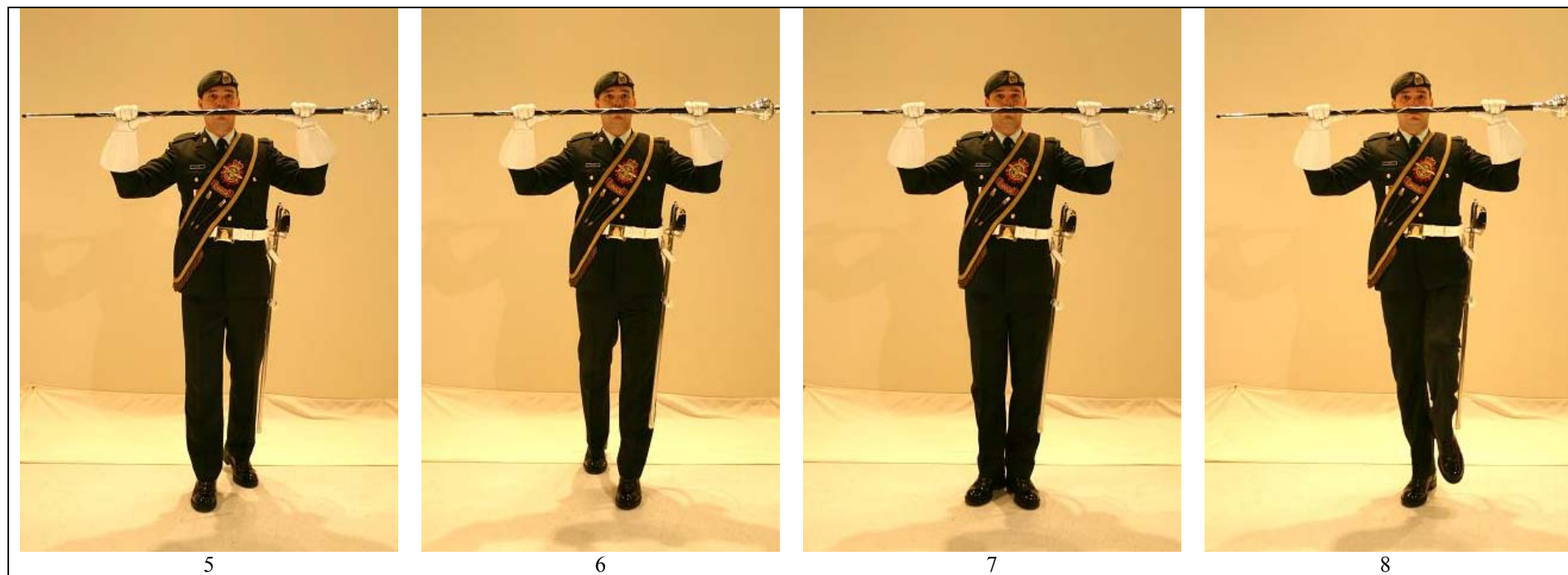


Figure 14-5-17 Tambour-major – Façon de marquer le pas (B)

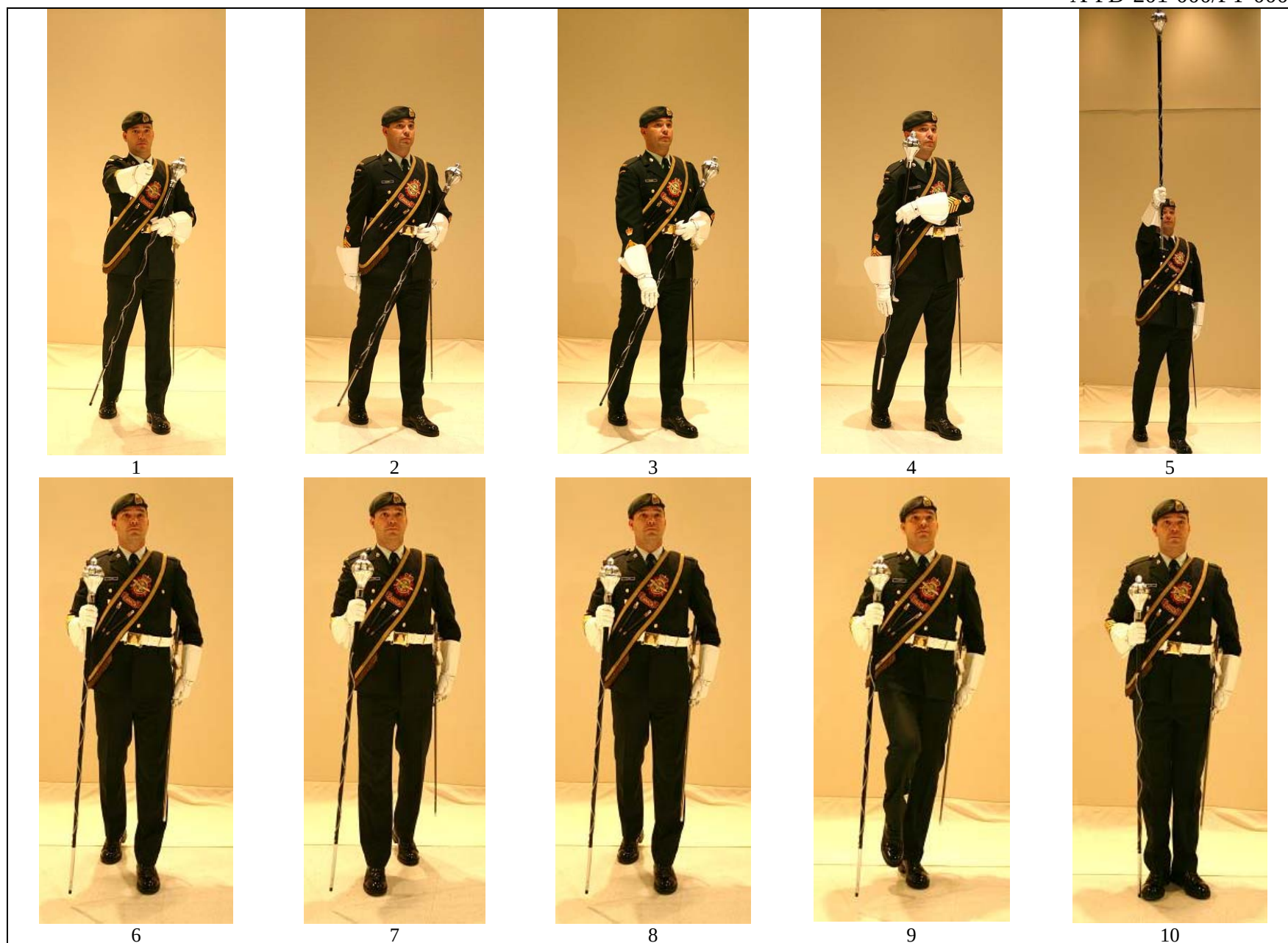


Figure 14-5-18 Tambour-major – Façon d’amener une musique à faire halte

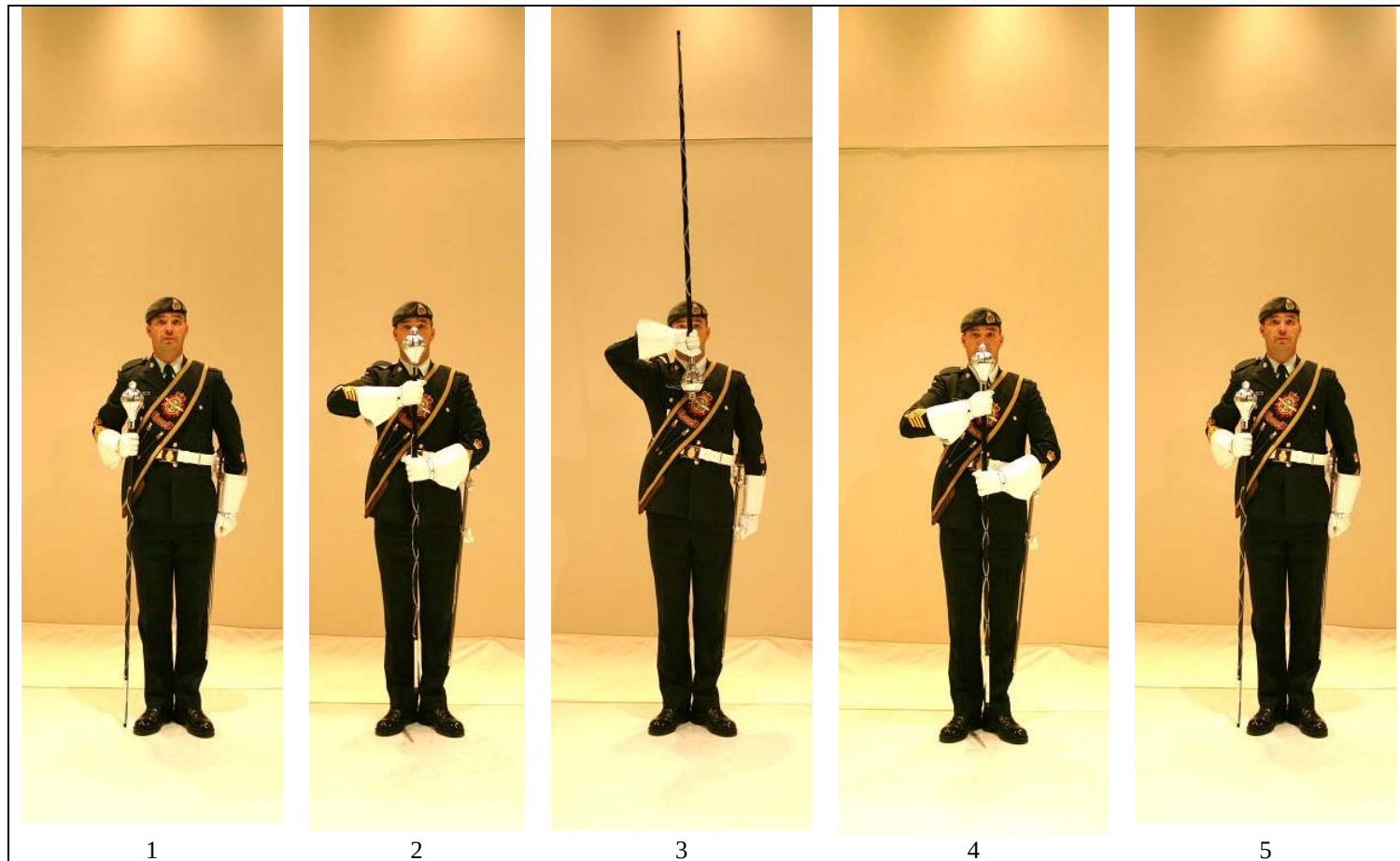


Figure 14-5-19 Tambour-major – Début de la musique à la halte

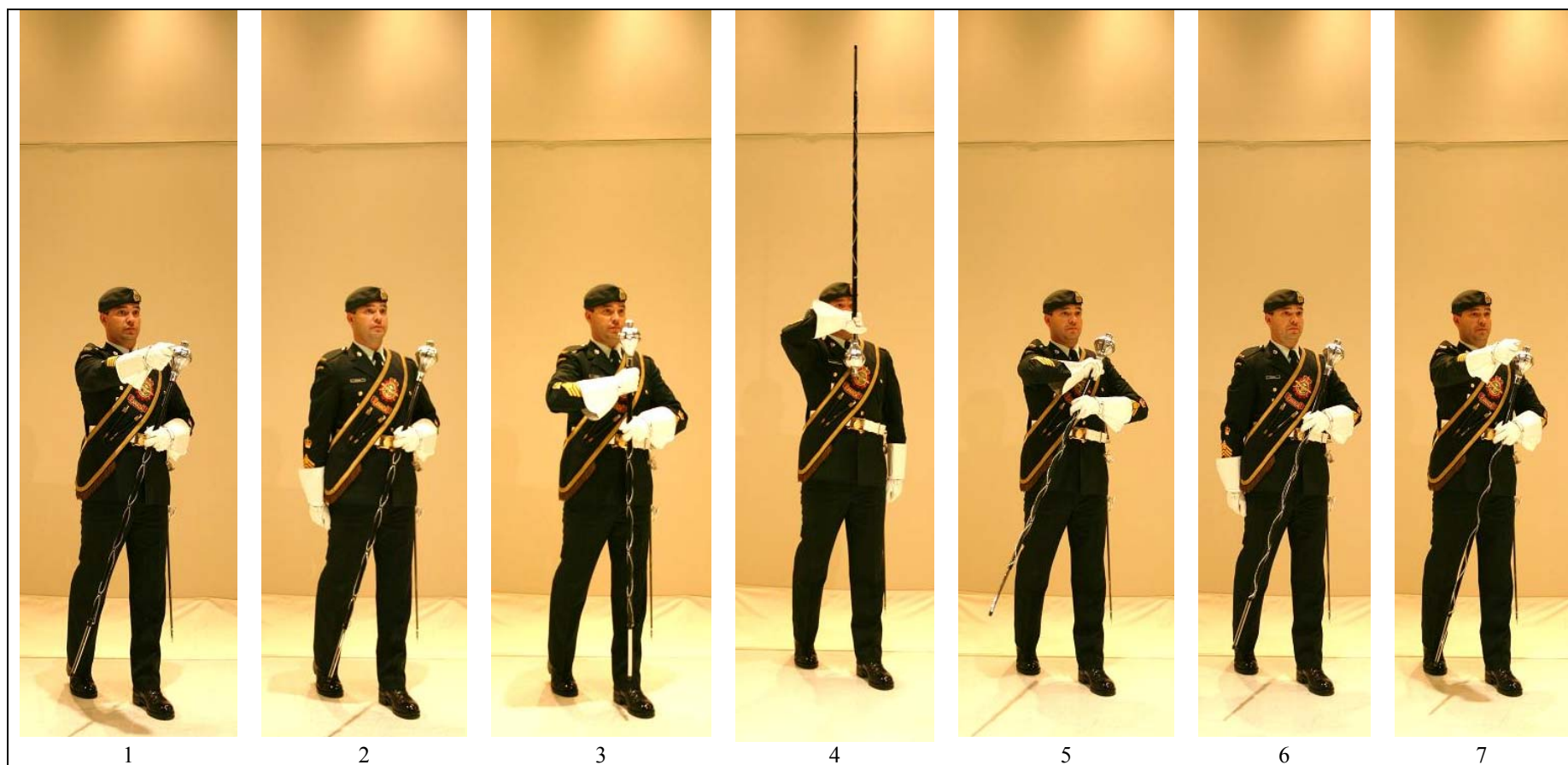


Figure 14-5-20 Tambour-major – Début de la musique durant la marche

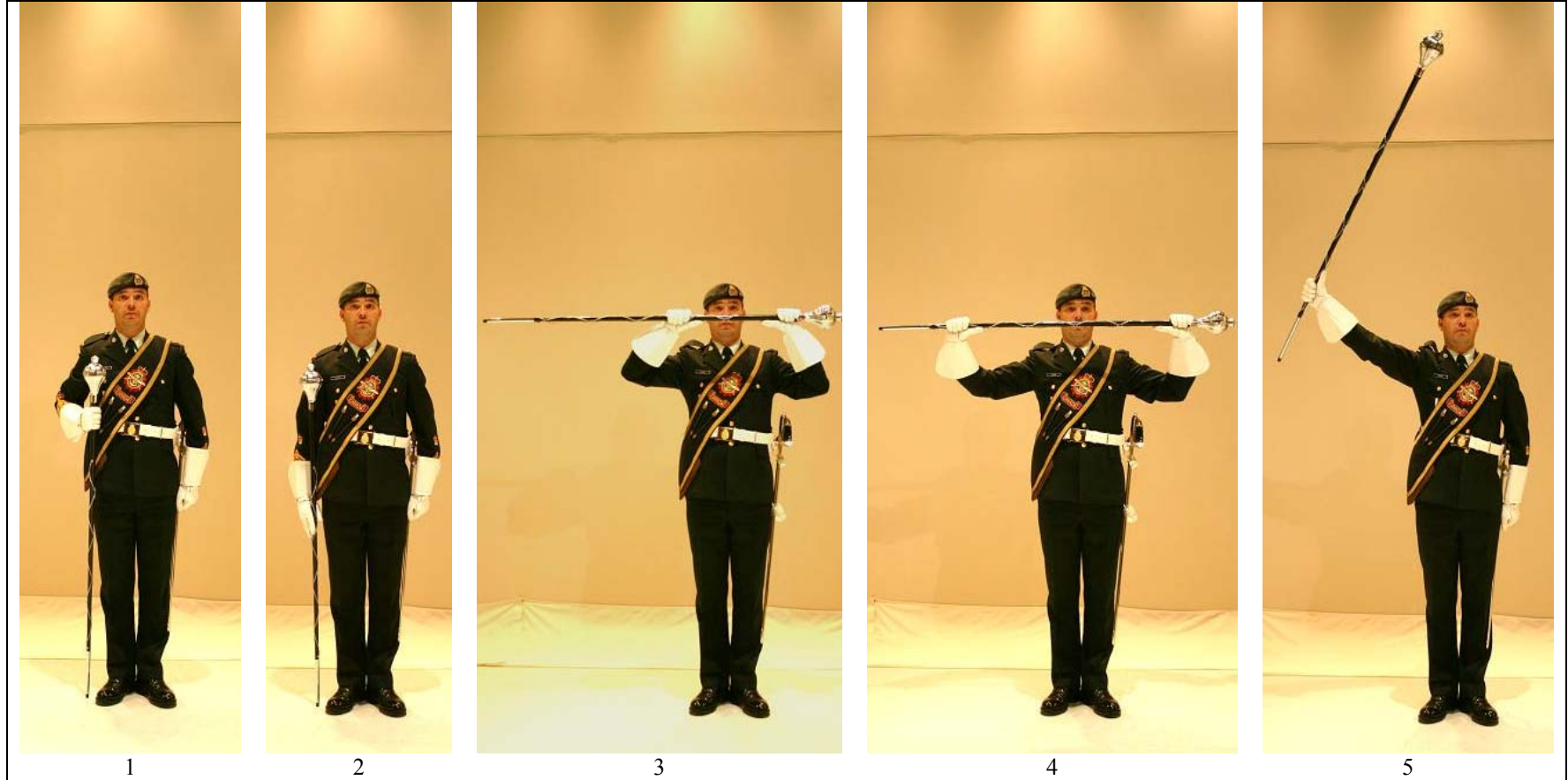


Figure 14-5-21 Tambour-major – Arrêt de la musique à la halte (A)



Figure 14-5-21 Tambour-major – Arrêt de la musique à la halte (B)

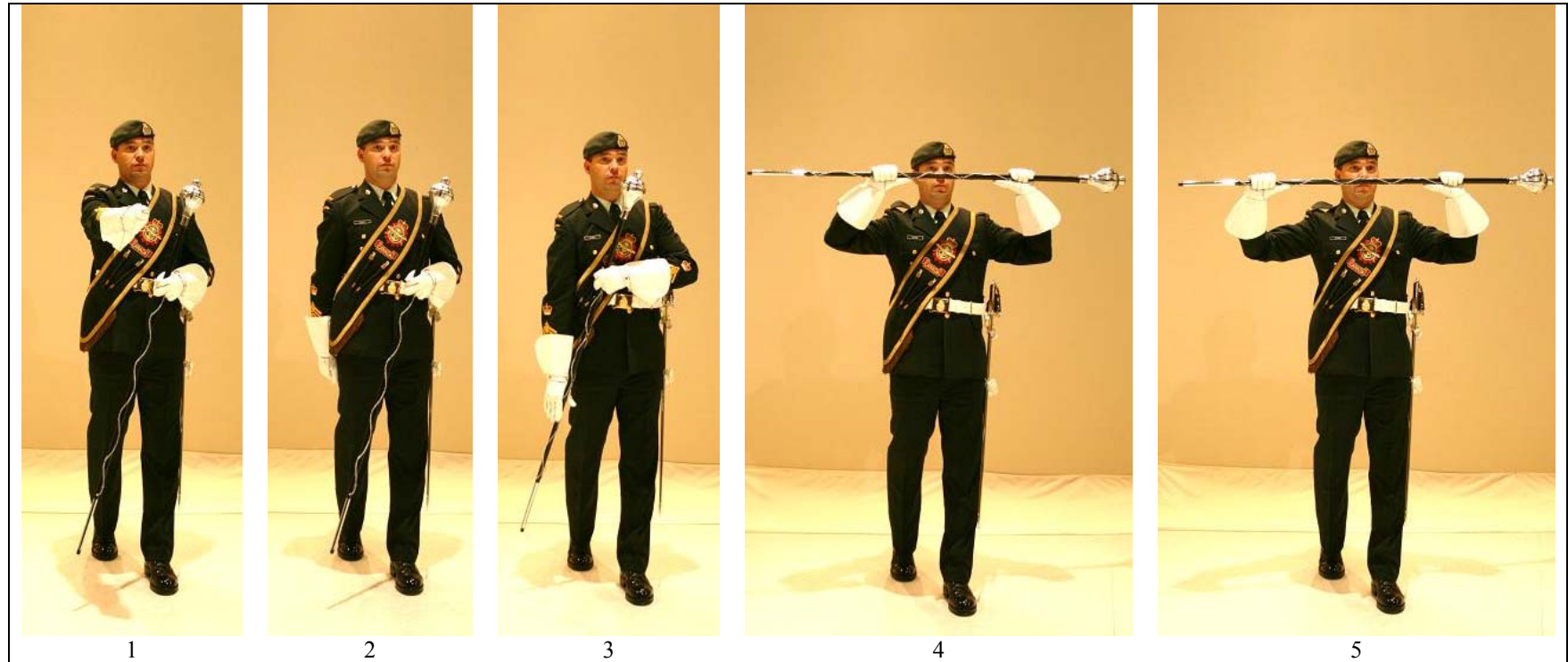


Figure 14-5-22 Tambour-major – Arrêt de la musique durant la marche (A)

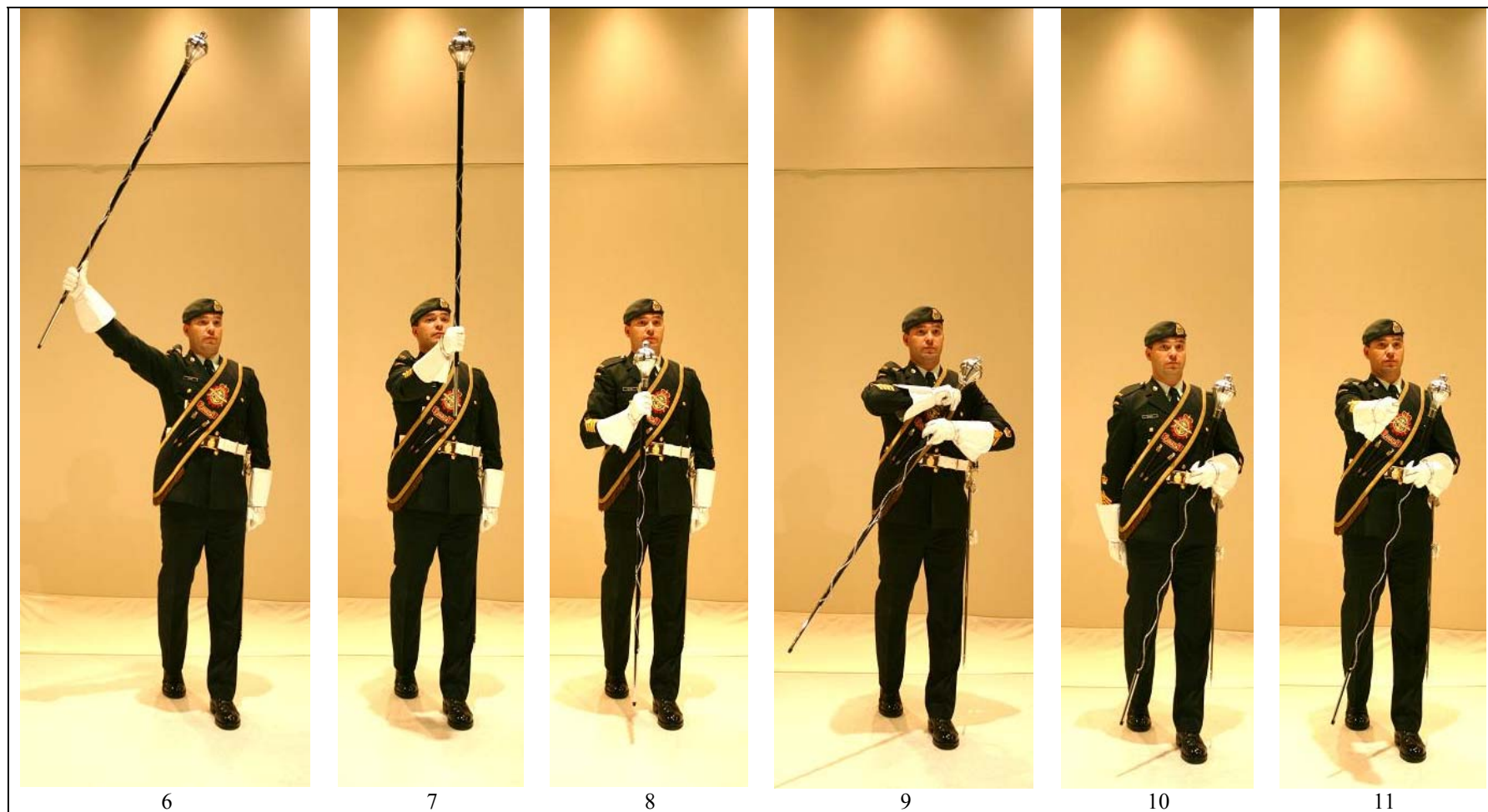


Figure 14-5-22 Tambour-major – Arrêt de la musique durant la marche (B)

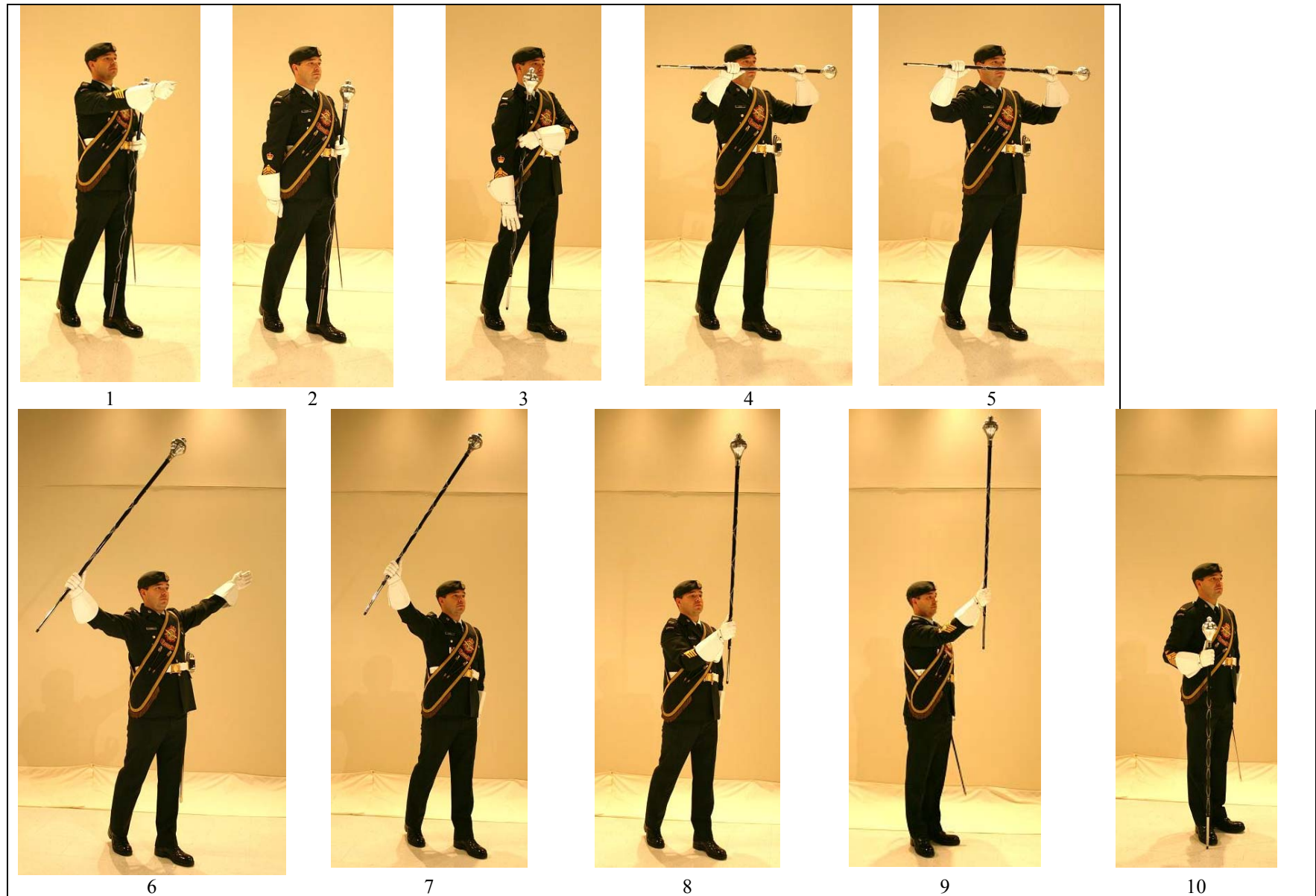


Figure 14-5-23 Tambour-major – Halte et arrêt de la musique simultanément

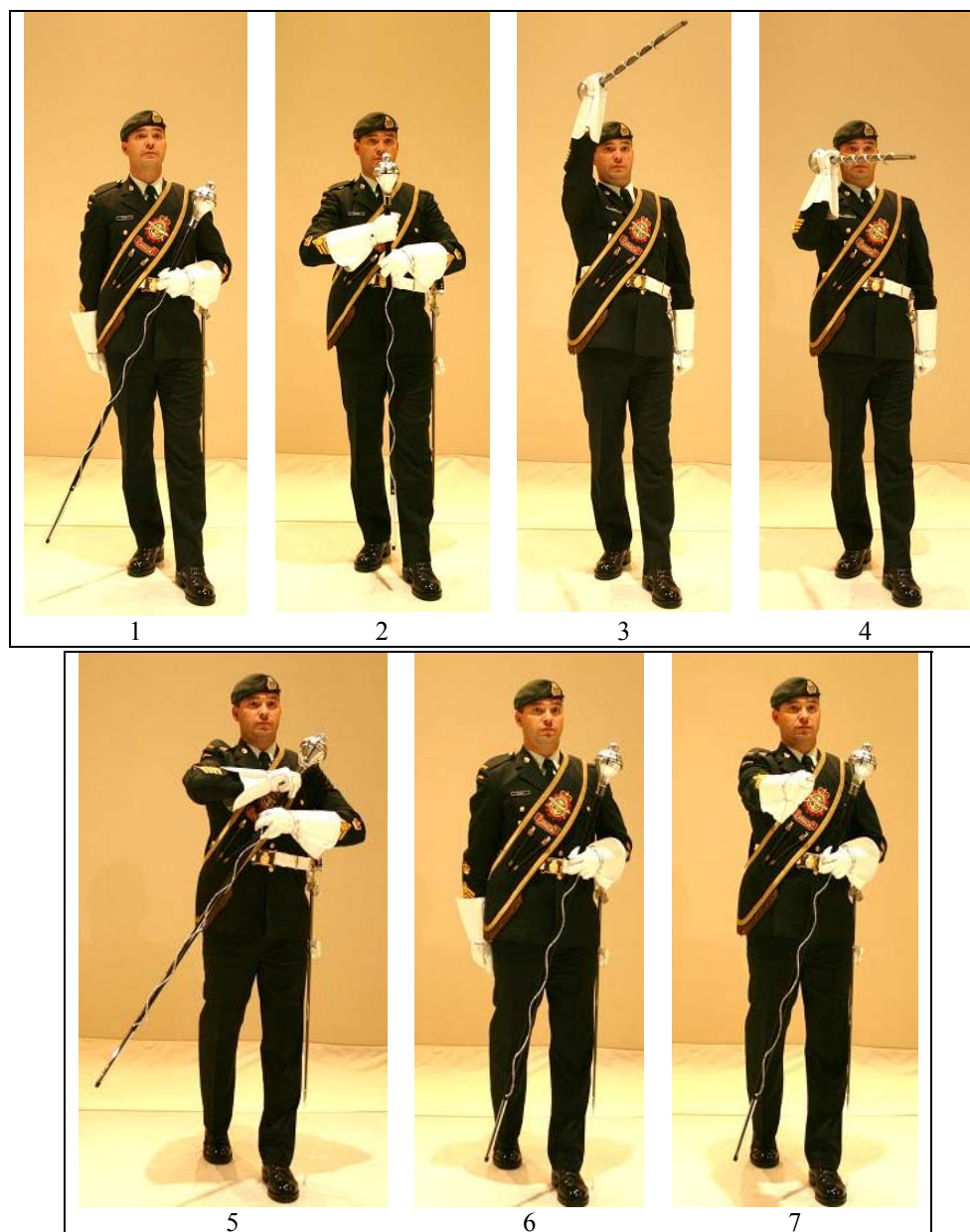


Figure 14-5-24 Tambour-major – Changement de la cadence de marche

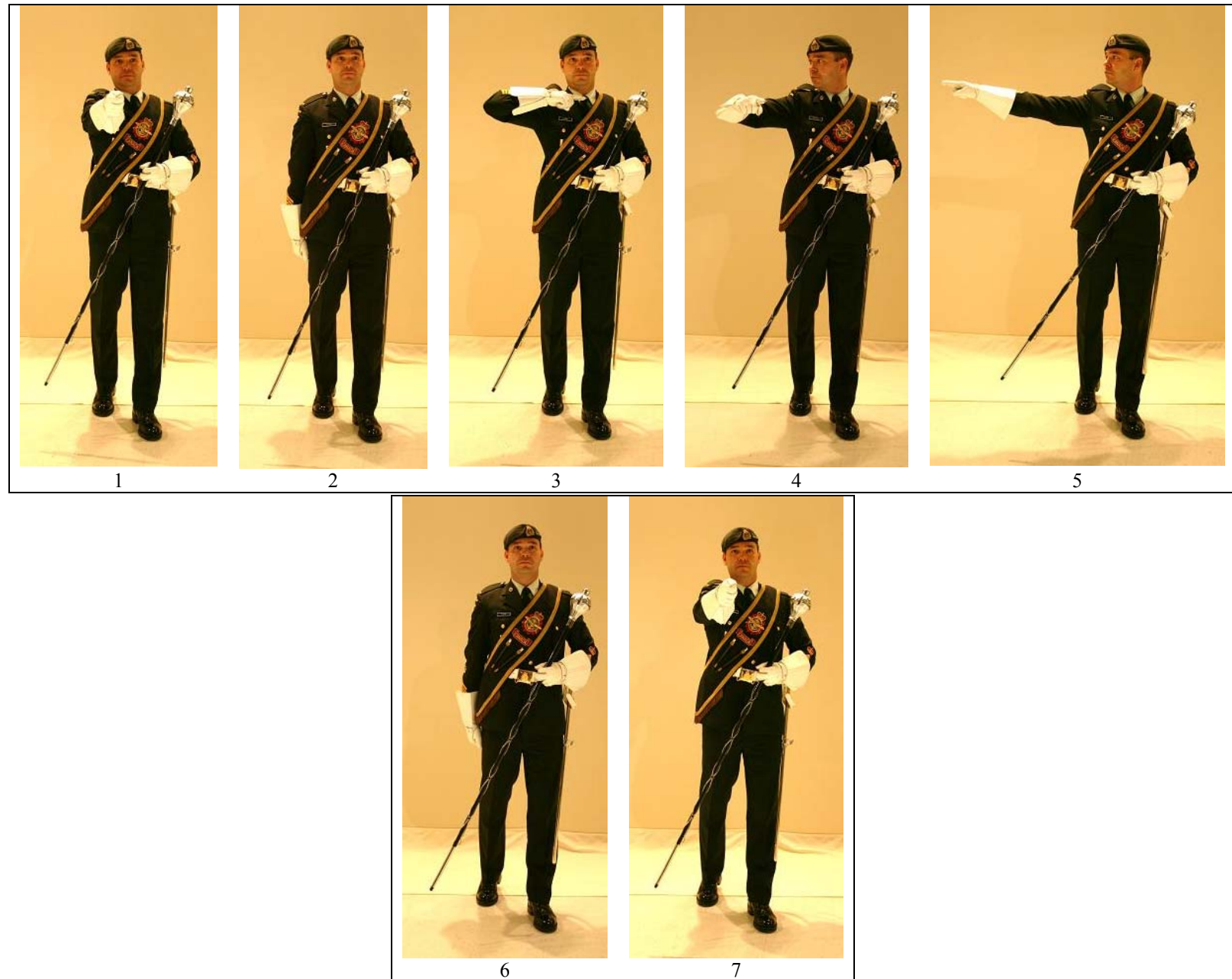


Figure 14-5-25 Tambour-major – Conversion vers la droite

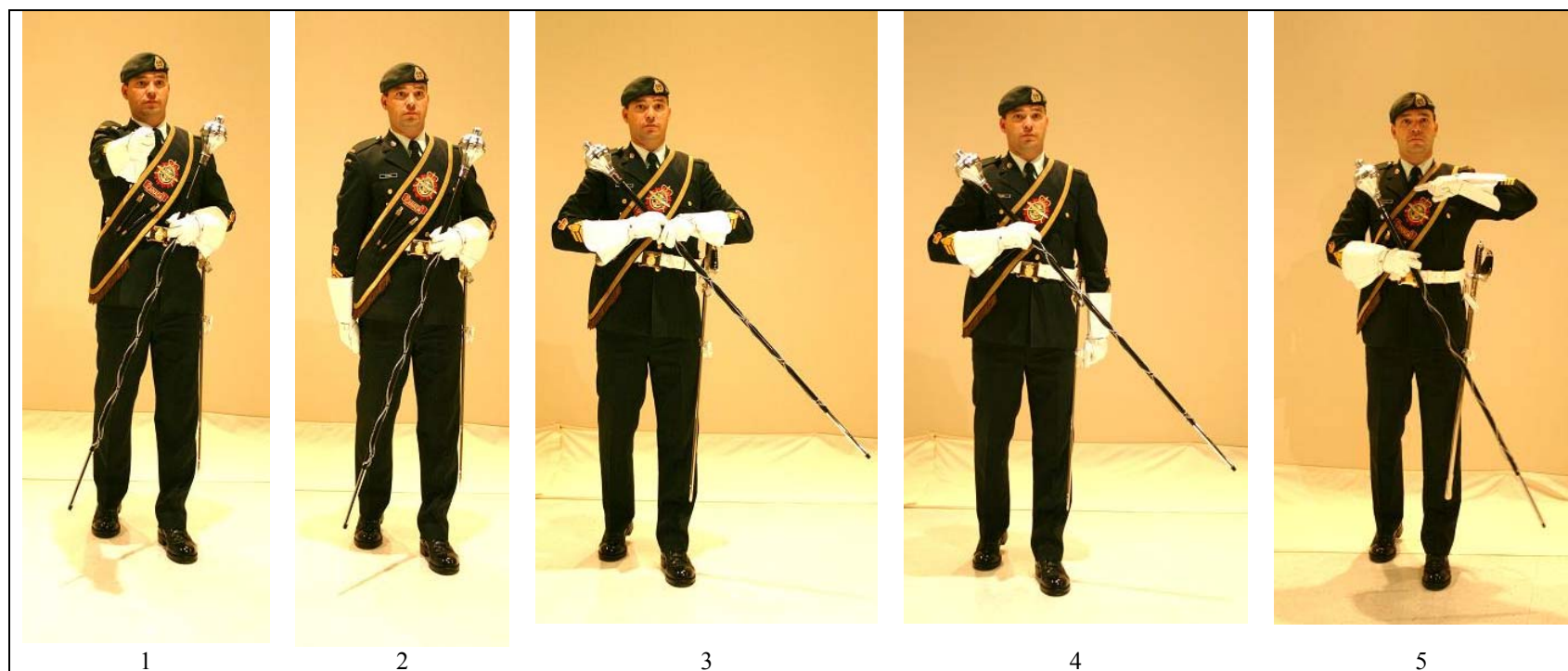


Figure 14-5-26 Tambour-major – Conversion vers la gauche (A)

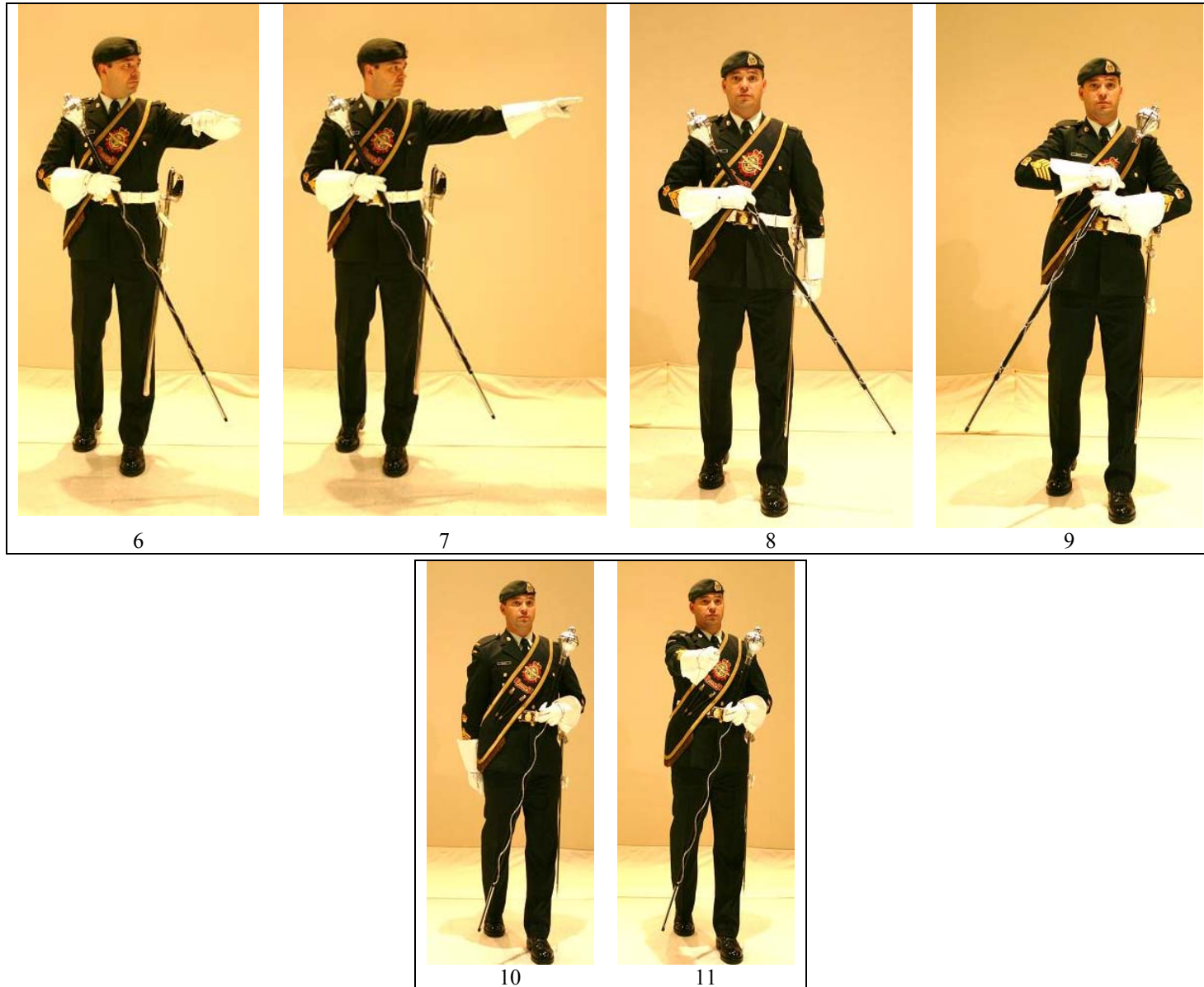


Figure 14-5-26 Tambour-major – Conversion vers la gauche (B)

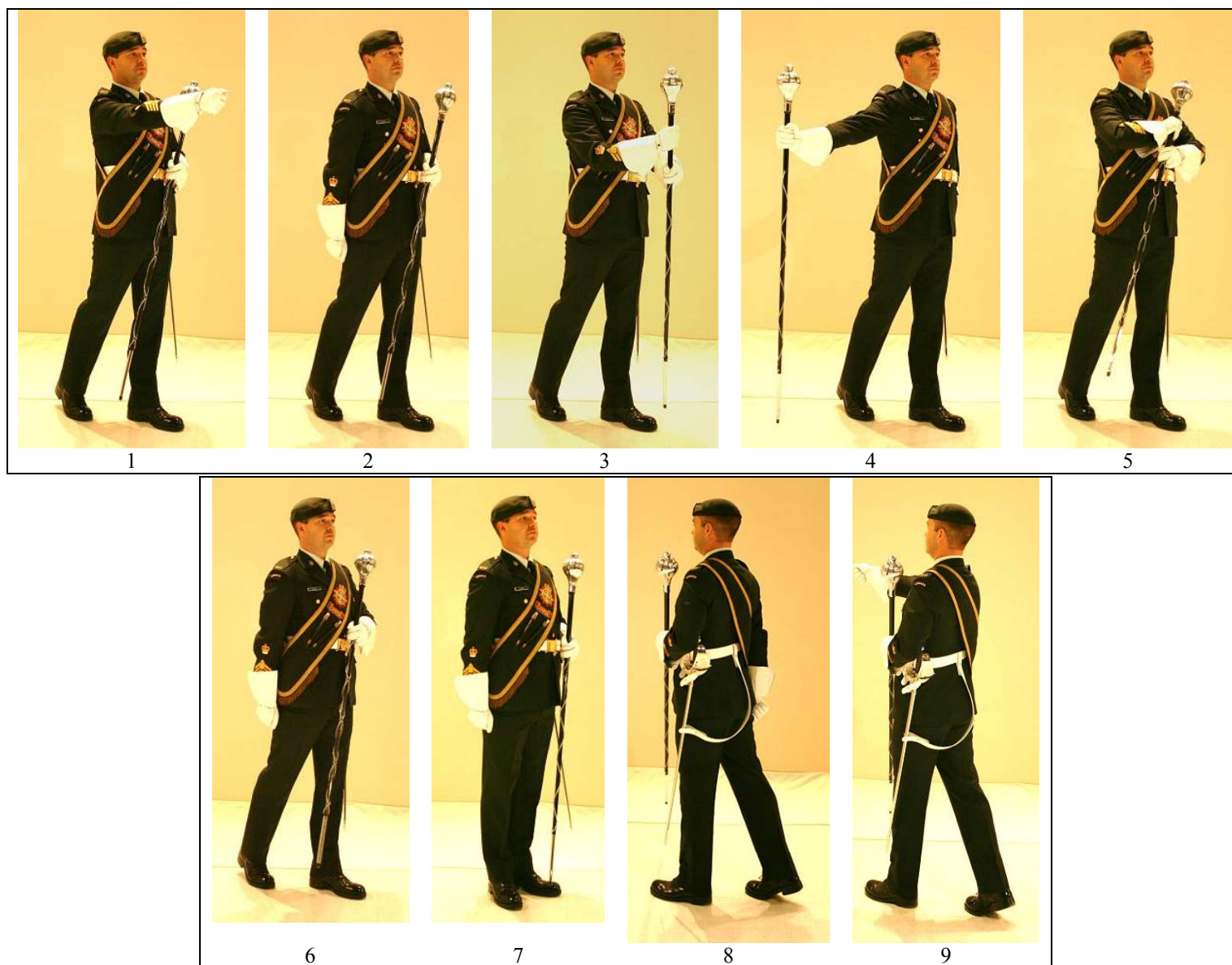


Figure 14-5-27 Tambour-major – Contremarche réglementaire



Figure 14-5-28 Tambour-major – Contremarche en spirale (A)

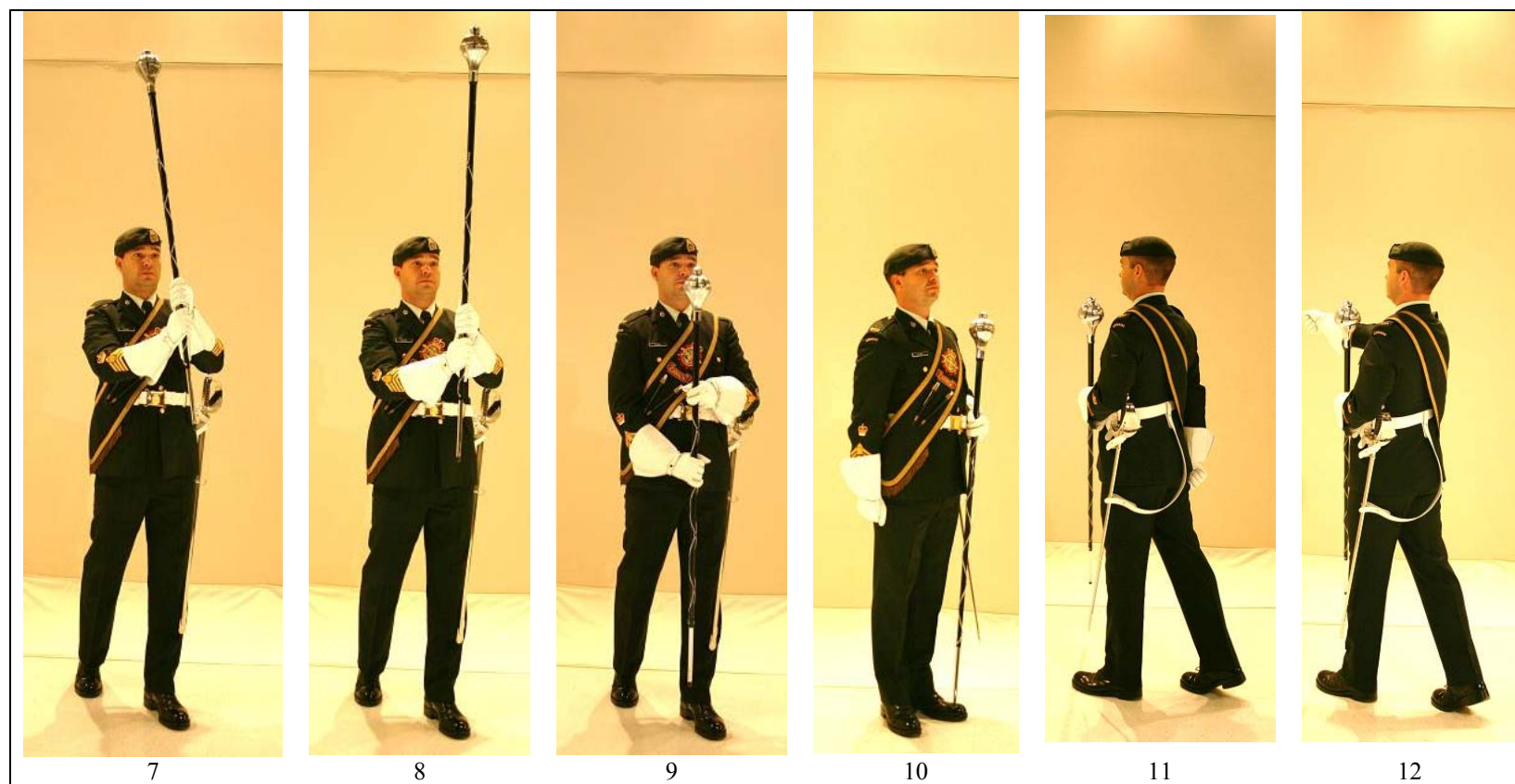


Figure 14-5-28 Tambour-major – Contremarche en spirale (B)

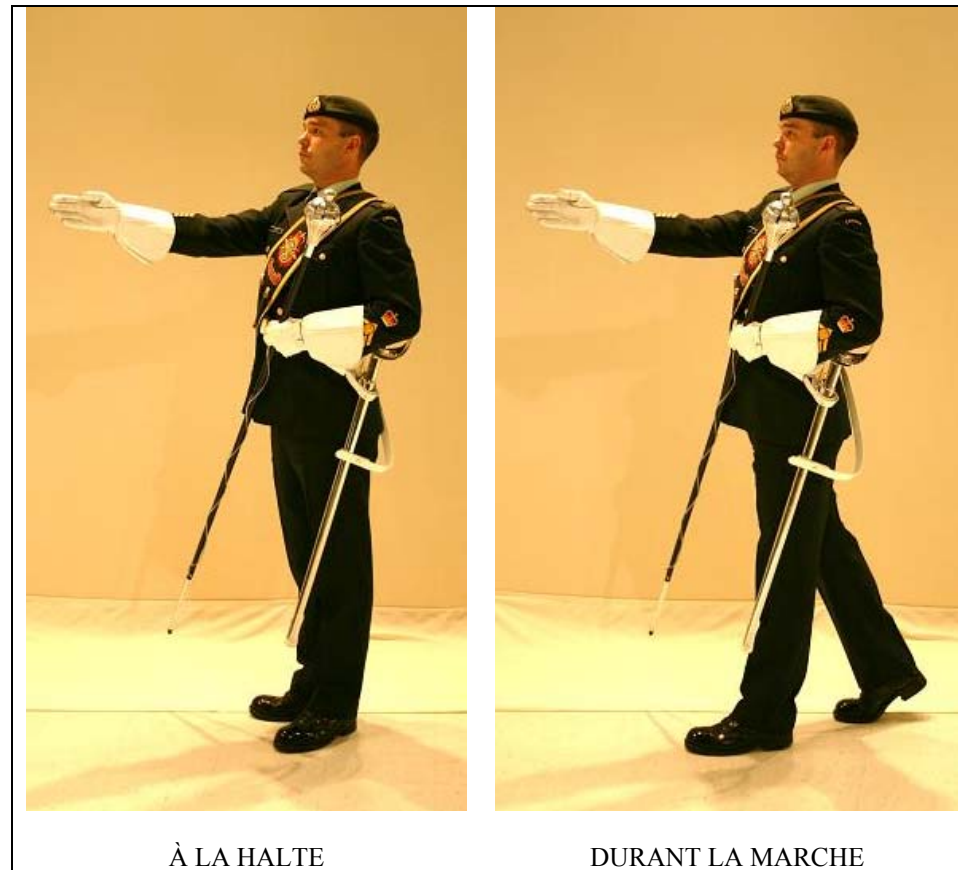


Figure 14-5-29 Tambour-major – Signal de coordination courant

FIGURES

14-2-1 Positions d'exercice pour le piccolo

14-2-2 Positions d'exercice pour la clarinette et le hautbois

14-2-3 Positions d'exercice pour le basson

14-2-4 Positions d'exercice pour les saxophones alto et ténor

14-2-5 Positions d'exercice pour le saxophone baryton

14-2-6 Positions d'exercice pour le cor français

14-2-7 Positions d'exercice pour le cor français – port du sabre ou de la baïonnette

14-2-8 Positions d'exercice pour la trompette

14-2-9 Positions d'exercice pour le trombone

14-2-10 Positions d'exercice pour l'euphonium

14-2-11 Positions d'exercice pour le tuba

14-2-12 Positions d'exercice pour la caisse claire et la caisse roulante (portées en bandoulière) (A) (B)

14-2-13 Positions d'exercice pour la caisse claire (rebord plat) (A) (B)

14-2-14 Positions d'exercice pour la grosse caisse (A) (B)

14-2-15 Positions d'exercice pour les cymbales

14-2-16 Positions d'exercice pour les cornemuses (A) (B)

14-2-17 Positions d'exercice pour le clairon, le bugle à pistons et la trompette (A) (B)

14-2-18 Positions d'exercice pour la trompette héraldique

14-2-19 Positions d'exercice pour la lyre militaire

14-3-1 Chef de musique – Début d'une marche à la halte

14-3-2 Chef de musique – Direction et fin d'une marche

14-3-3 Chef de musique – Port de la baguette

14-4-1 Formation de base de la musique, nombre pair de files

14-4-2 Formation de base de la musique, nombre impair de files

14-4-3 Formation de la musique, cornemuses et tambours

14-4-4 Formation de la musique, corps de tambours/fifres/trompettes/clairons

14-4-5 Contremarche réglementaire

14-4-6 Contremarche en spirale – musique avec un nombre pair de files

14-4-7 Contremarche en spirale – musique avec un nombre impair de files

14-5-1 Masse et canne de rassemblement du tambour-major

14-5-2 Tambour-major – Positions de base

14-5-3 Tambour-major – Position au port durant la marche

14-5-4 Tambour-major – Début de la marche au pas cadencé, en position au port

14-5-5 Tambour-major – Début de la marche au pas ralenti, en position au port

14-5-6 Tambour-major – Salut

- 14-5-7 Tambour-major – Début de la marche et adoption de la position à la main
- 14-5-8 Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas cadencé : vue de la gauche
- 14-5-9 Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas cadencé : vue de la droite
- 14-5-10 Tambour-major – Passage de la position au port à la position à la main, au pas ralenti
- 14-5-11 Tambour-major – Passage de la position à la main à la position au port, au pas cadencé
- 14-5-12 Tambour-major – Passage de la position à la main à la position au port, au pas ralenti
- 14-5-13 Tambour-major – Halte durant la marche en position à la main
- 14-5-14 Tambour-major – Marche d'État au pas ralenti
- 14-5-15 Tambour-major – Marche avec la masse au pas cadencé
- 14-5-16 Tambour-major – Début de la marche
- 14-5-17 Tambour-major – Façon de marquer le pas (A) (B)
- 14-5-18 Tambour-major – Façon d'amener une musique à faire halte
- 14-5-19 Tambour-major – Début de la musique à la halte
- 14-5-20 Tambour-major – Début de la musique durant la marche
- 14-5-21 Tambour-major – Arrêt de la musique à la halte (A) (B)
- 14-5-22 Tambour-major – Arrêt de la musique durant la marche (A) (B)
- 14-5-23 Tambour-major – Halte et arrêt de la musique simultanément
- 14-5-24 Tambour-major – Changement de la cadence de marche

A-PD-201-000/PT-000

14-5-25 Tambour-major – Conversion vers la droite

14-5-26 Tambour-major – Conversion vers la gauche (A) (B)

14-5-27 Tambour-major – Contremarche réglementaire

14-5-28 Tambour-major – Contremarche en spirale (A) (B)

14-5-29 Tambour-major – Signal de coordination courant